



RÉPUBLIQUE DU GABON

# EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

« EOG 2026 A TRANCHES  
MULTIPLES »

FINANCEZ LE DÉVELOPPEMENT,  
RÉCOLTEZ LA CROISSANCE

# 85 000 000 000 DE FCFA

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION**  
**DU 25/02/2026 AU 25/05/2026**

**PRIX DE L'OBLIGATION**  
**10 000 F CFA**

**TRANCHE A**

**6 %** MATURITÉ  
03 ANS

**TRANCHE B**

**6,5 %** MATURITÉ  
04 ANS



Co-arrangeurs



Co-chefs de file



Syndicat de Placement





## SOMMAIRE

|             |                                                                       |           |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL .....</b>                             | <b>6</b>  |
| 1.          | CONDITIONS DE DIFFUSION DU PRESENT DOCUMENT .....                     | 7         |
| 2.          | AVERTISSEMENT .....                                                   | 7         |
| 3.          | RESTRICTIONS .....                                                    | 7         |
| 4.          | PREAMBULE .....                                                       | 8         |
| <b>II.</b>  | <b>ATTESTATIONS ET COORDONNÉES .....</b>                              | <b>9</b>  |
| 1.          | ATTESTATION DU MINISTRE DES COMPTES PUBLICS ET DE LA DETTE.....       | 10        |
| 2.          | ATTESTATION DE L'ARRANGEUR.....                                       | 11        |
| 3.          | ATTESTATION DU CHEF DE FILE .....                                     | 12        |
| 4.          | ATTESTATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE DU CONSEIL JURIDIQUE ..... | 13        |
| 5.          | RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE .....  | 14        |
| <b>III.</b> | <b>PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION .....</b>                              | <b>15</b> |
| 1.          | CADRE DE L'OPERATION.....                                             | 16        |
| 2.          | OBJET DE L'EMPRUNT ET DESTINATION DES FONDS.....                      | 17        |
| 3.          | AVANTAGES DE LA REALISATION DES PROJETS STRUCTURANTS DU GABON.....    | 18        |
| 4.          | CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT .....                                   | 18        |
| 5.          | MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT .....                         | 20        |
| 6.          | PARTICIPATION DES INVESTISSEURS.....                                  | 21        |
| 7.          | AGENTS PLACEURS .....                                                 | 21        |
| 8.          | MODALITES DE SOUSCRIPTION .....                                       | 22        |
| 9.          | AUTHENTIFICATION DES BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....                   | 22        |
| 10.         | CENTRALISATION.....                                                   | 22        |
| 11.         | REGLES D'ALLOCATION DES TITRES .....                                  | 22        |
| 11.1.       | <i>Cas de sous-souscription .....</i>                                 | <i>22</i> |
| 11.2.       | <i>Cas de sursouscription.....</i>                                    | <i>22</i> |
| 12.         | REGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES .....                               | 22        |
| 13.         | DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION .....                         | 23        |
| 14.         | COUT DE L'OPERATION .....                                             | 23        |
| 15.         | COTATION EN BOURSE.....                                               | 23        |
| 16.         | MASSE DES OBLIGATAIRES.....                                           | 23        |
| 17.         | SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT .....                                  | 23        |
| 18.         | TRIBUNAUX COMPETENTS .....                                            | 23        |
| 19.         | FACTEURS DE RISQUES.....                                              | 24        |
| <b>IV.</b>  | <b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR .....</b>                      | <b>25</b> |
| 1.          | INFORMATIONS GENERALES SUR L'ÉMETTEUR.....                            | 26        |
| 1.1.        | <i>Situation géographique.....</i>                                    | <i>26</i> |
| 1.2.        | <i>Situation démographique.....</i>                                   | <i>26</i> |
| 1.3.        | <i>Ressources naturelles.....</i>                                     | <i>26</i> |
| 2.          | FORME DU GOUVERNEMENT .....                                           | 27        |
| 2.1.        | <i>Forme de l'Etat.....</i>                                           | <i>27</i> |
| 2.2.        | <i>Le Pouvoir exécutif.....</i>                                       | <i>27</i> |
| 2.3.        | <i>Le Pouvoir législatif.....</i>                                     | <i>27</i> |
| 2.4.        | <i>Le Pouvoir judiciaire .....</i>                                    | <i>28</i> |
| 3.          | PRESENTATION DE L'ÉMETTEUR.....                                       | 28        |
| 3.1.        | <i>Présentation de la Direction Générale de la Dette .....</i>        | <i>28</i> |
| 3.2.        | <i>Mission de la Direction Générale de la Dette.....</i>              | <i>28</i> |

|            |                                                                                    |           |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3.3.       | Organisation de la Direction Générale de la Dette .....                            | 29        |
| <b>V.</b>  | <b>INFORMATIONS ÉCONOMIQUES RECENTES .....</b>                                     | <b>30</b> |
| 1.         | PRODUCTION NATIONALE ET COMPTES EXTERIEURS .....                                   | 31        |
| 1.1.       | Le Produit intérieur brut (PIB) en 2025.....                                       | 31        |
| 1.2.       | L'emploi, les salaires et les prix .....                                           | 33        |
| 1.3.       | L'exécution des dépenses budgétaires .....                                         | 33        |
| 1.4.       | La balance des paiements .....                                                     | 35        |
| 1.5.       | Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire .....     | 36        |
| 2.         | MARCHES FINANCIERS.....                                                            | 37        |
| 2.1.       | Notation souveraine.....                                                           | 37        |
| 2.2.       | Emissions à l'international .....                                                  | 38        |
| 2.3.       | Emissions locales.....                                                             | 40        |
| <b>VI.</b> | <b>POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ACTUELLES.....</b>                                  | <b>47</b> |
| 1.         | PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....                                                      | 48        |
| 1.1.       | La conjoncture dans les principaux pays avancés .....                              | 48        |
| 1.2.       | La conjoncture dans les pays émergents et en développement.....                    | 48        |
| 1.3.       | La conjoncture dans les pays de la CEMAC .....                                     | 49        |
| 1.4.       | L'évolution des cours des produits de base .....                                   | 49        |
| 2.         | SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE.....                                                | 50        |
| 2.1.       | Les principaux secteurs d'exportation .....                                        | 50        |
| 2.2.       | Les autres secteurs d'activité .....                                               | 50        |
| 2.3.       | Les principales hypothèses macroéconomiques.....                                   | 52        |
| 2.4.       | Les résultats de la projection.....                                                | 53        |
| 3.         | POLITIQUE BUDGETAIRE DU GOUVERNEMENT .....                                         | 55        |
| 3.1.       | Politique budgétaire .....                                                         | 56        |
| 3.2.       | Amélioration de la gestion des finances publique.....                              | 59        |
| 3.3.       | Politique sectorielle .....                                                        | 63        |
| 4.         | L'EQUILIBRE FINANCIER .....                                                        | 72        |
| 4.1.       | Les opérations budgétaires .....                                                   | 72        |
| 4.2.       | Les opérations de financement et de trésorerie.....                                | 91        |
| 5.         | CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) – 2026-2028.....       | 93        |
| 5.1.       | Perspectives macroéconomiques 2026-2028 .....                                      | 93        |
| 5.2.       | Profil de la croissance et de l'inflation.....                                     | 94        |
| 5.3.       | Finances publiques .....                                                           | 95        |
| 5.4.       | Balance des paiements et situation monétaire.....                                  | 96        |
| 6.         | SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE .....                                               | 99        |
| 6.1.       | Les besoins de financement .....                                                   | 99        |
| 6.2.       | Le plafond des nouveaux emprunts .....                                             | 100       |
| 6.3.       | Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs .....          | 100       |
| 6.4.       | Les résultats de la stratégie d'endettement 2025-2027.....                         | 101       |
| 7.         | EVOLUTION DES SOLDES ET PRINCIPAUX INDICATEURS DE SURVEILLANCE MULTILATERALE ..... | 102       |
| 7.1.       | Critères de surveillance multilatérale.....                                        | 102       |
| 7.2.       | Indicateurs de surveillance multilatérale .....                                    | 102       |

## **LISTE DES TABLEAUX**

|                   |                                                                                                  |            |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>TABEAU 1:</b>  | <b>CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT</b>                                                             | <b>18</b>  |
| <b>TABEAU 2:</b>  | <b>AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT PAR TRANCHES</b>                                                   | <b>20</b>  |
| <b>TABEAU 3:</b>  | <b>LISTE DES AGENTS PLACEURS</b>                                                                 | <b>21</b>  |
| <b>TABEAU 4:</b>  | <b>EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB (EN %)</b>                                             | <b>31</b>  |
| <b>TABEAU 5:</b>  | <b>PRESENTATION DES DEPENSES PAR TITRE EN 2025</b>                                               | <b>34</b>  |
| <b>TABEAU 6:</b>  | <b>COMPTES SPECIAUX EN 2025</b>                                                                  | <b>35</b>  |
| <b>TABEAU 7:</b>  | <b>BALANCE DES PAIEMENTS</b>                                                                     | <b>36</b>  |
| <b>TABEAU 8:</b>  | <b>CRITERES DE SURVEILLANCE MULTILATERALE</b>                                                    | <b>36</b>  |
| <b>TABEAU 9:</b>  | <b>NOTATIONS DE L'ETAT GABONAIS - DETTE A LONG TERME EN MONNAIE LOCALE</b>                       | <b>37</b>  |
| <b>TABEAU 10:</b> | <b>EMISSIONS DE BONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE 2013 A 2025 (EN MILLIARDS DE FCFA)</b>            | <b>44</b>  |
| <b>TABEAU 11:</b> | <b>EMISSIONS D'OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE 2013 A 2025 (EN MILLIARDS DE FCFA)</b>      | <b>45</b>  |
| <b>TABEAU 12:</b> | <b>HYPOTHESES DU CADRAGE MACROECONOMIQUE 2026</b>                                                | <b>53</b>  |
| <b>TABEAU 13:</b> | <b>EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB</b>                                                    | <b>54</b>  |
| <b>TABEAU 14:</b> | <b>SITUATION DES OPERATIONS DU BUDGET DE L'ÉTAT (EN MILLIONS DE FCFA)</b>                        | <b>73</b>  |
| <b>TABEAU 15:</b> | <b>REPARTITION DES RECETTES BUDGETAIRES (EN FCFA)</b>                                            | <b>78</b>  |
| <b>TABEAU 16:</b> | <b>RECETTES PETROLIERES (EN FCFA)</b>                                                            | <b>78</b>  |
| <b>TABEAU 17:</b> | <b>RECETTES HORS PETROLE (EN FCFA)</b>                                                           | <b>80</b>  |
| <b>TABEAU 18:</b> | <b>REPARTITION DES DEPENSES PAR TITRE (EN FCFA)</b>                                              | <b>85</b>  |
| <b>TABEAU 19:</b> | <b>CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE (EN FCFA)</b>                                                 | <b>85</b>  |
| <b>TABEAU 20:</b> | <b>LES DEPENSES DE PERSONNEL (EN FCFA)</b>                                                       | <b>86</b>  |
| <b>TABEAU 21:</b> | <b>LES DEPENSES DE BIENS ET SERVICES (EN FCFA)</b>                                               | <b>86</b>  |
| <b>TABEAU 22:</b> | <b>LES DEPENSES DE TRANSFERT (EN FCFA)</b>                                                       | <b>88</b>  |
| <b>TABEAU 23:</b> | <b>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN FCFA)</b>                                                   | <b>89</b>  |
| <b>TABEAU 24:</b> | <b>LES AUTRES DEPENSES (EN FCFA)</b>                                                             | <b>89</b>  |
| <b>TABEAU 25:</b> | <b>L'EQUILIBRE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (EN FCFA)</b>                                  | <b>90</b>  |
| <b>TABEAU 26:</b> | <b>L'EQUILIBRE DU COMPTE DE COMMERCE (EN FCFA)</b>                                               | <b>90</b>  |
| <b>TABEAU 27:</b> | <b>LES CHARGES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE (EN FCFA)</b>                                     | <b>91</b>  |
| <b>TABEAU 28:</b> | <b>LES CHARGES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE (EN FCFA)</b>                                     | <b>91</b>  |
| <b>TABEAU 29:</b> | <b>LES RESSOURCES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE (EN FCFA)</b>                                  | <b>92</b>  |
| <b>TABEAU 30:</b> | <b>L'EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT 2024-2028 (EN %)</b>                                    | <b>94</b>  |
| <b>TABEAU 31:</b> | <b>BALANCE DES PAIEMENTS 2025-2027 (EN MILLIARDS DE FCFA)</b>                                    | <b>97</b>  |
| <b>TABEAU 32:</b> | <b>SITUATION MONETAIRE 2024-2026 (EN MILLIARDS DE FCFA)</b>                                      | <b>98</b>  |
| <b>TABEAU 33:</b> | <b>EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT 2026-2028 (EN % DU PIB, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES)</b>   | <b>99</b>  |
| <b>TABEAU 34:</b> | <b>PLAFOND DES NOUVEAUX EMPRUNTS PAR SOURCES DE FINANCEMENT 2026-2028 (EN MILLIARDS DE FCFA)</b> | <b>100</b> |
| <b>TABEAU 35:</b> | <b>TIRAGES SUR FINANCEMENTS EXTERIEUR ET INTERIEUR 2026-2028 (EN % DU PIB)</b>                   | <b>101</b> |
| <b>TABEAU 36:</b> | <b>EVOLUTION DU PROFIL DE COUTS ET DE RISQUES DU PORTEFEUILLE DE LA DETTE</b>                    | <b>101</b> |
| <b>TABEAU 37:</b> | <b>CRITERES DE SURVEILLANCE MULTILATERALE</b>                                                    | <b>102</b> |
| <b>TABEAU 38:</b> | <b>INDICATEURS DE SURVEILLANCE MULTILATERALE</b>                                                 | <b>102</b> |



## LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

| Abréviations | Signification                                                                                          |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AEN          | Avoirs Extérieurs Nets                                                                                 |
| AMR          | Avis de Mise en Recouvrement                                                                           |
| ANUTTC       | Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre                             |
| APE          | Appel Public à l'Épargne                                                                               |
| ARCEP        | Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse |
| BAD          | Banque Africaine de Développement                                                                      |
| BDEAC        | Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale                                                |
| BEAC         | Banque des États de l'Afrique Centrale                                                                 |
| BM           | Banque Mondiale                                                                                        |
| BTA          | Bons du Trésor Assimilables                                                                            |
| BTP          | Bâtiments Travaux Public                                                                               |
| BVMAC        | Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale                                                    |
| BVTA         | Base de Vulgarisation des Techniques Agricoles                                                         |
| CAPEDS       | Centre d'Accueil Pour Enfants en Difficulté Sociale                                                    |
| CBMT         | Cadrement Macro-économique et Budgétaire à Moyen Terme                                                 |
| CCJA         | Cour Commune de Justice et d'Arbitrage                                                                 |
| CEMAC        | Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale                                               |
| CFU          | Contribution Foncière Unique                                                                           |
| CMS          | Centres de Multiplication des Semences                                                                 |
| COBAC        | Commission Bancaire de l'Afrique Centrale                                                              |
| COSUMAF      | Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale                                   |
| CRCT         | Cellule de Règlement et de Conservation des Titres                                                     |
| CSAQ         | Commission Scientifique sur l'Assurance Qualité                                                        |
| CSP          | Centre de Surveillance des Pêches                                                                      |
| CT           | Court Terme                                                                                            |
| CTRI         | Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions                                          |
| DGAAL        | Direction générale d'appui à l'action locale                                                           |
| DGBFIP       | Direction Générale du Budget et de la Finance Publique                                                 |
| DGCC         | Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation                                               |
| DGCPT        | Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor                                            |
| DGD          | Direction Générale de la Dette                                                                         |
| DGD          | Décompte Générale Définitif                                                                            |
| DGDDI        | Direction Générale des Douanes et Droits Indirects                                                     |
| DGEL         | Direction Générale des Etudes et Laboratoires                                                          |
| DGEPEF       | Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle                                         |
| DGI          | Direction Générale des Impôts                                                                          |
| DGPC         | Direction Générale de la Protection Civile                                                             |
| ENA          | Ecole Nationale d'Administration                                                                       |
| ENEF         | École Nationale des Eaux et Forêts                                                                     |
| EOG          | Emprunt Obligataire de la république du Gabon                                                          |
| EPCA         | Ecole de Préparation aux Carrières Administratives                                                     |
| EPs          | Etablissements Publics                                                                                 |
| EPU          | Examen Périodique Universel                                                                            |
| FCFA         | Francs CFA                                                                                             |
| FED          | Federal Reserve Board                                                                                  |
| FMI          | Fonds Monétaire International                                                                          |
| GEF          | Gabonais Economiquement Faibles                                                                        |
| GIP          | Gestion des Investissements Publics                                                                    |
| GIRE         | Gestion Intégrée des Ressources en Eau                                                                 |

| <b>Abréviations</b> | <b>Signification</b>                                                       |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| GPEC                | Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences                      |
| ICCO                | The International Cocoa Organization                                       |
| ISE                 | Irish Stock Exchange                                                       |
| LBV                 | Libreville                                                                 |
| LCT                 | Localité                                                                   |
| LFI                 | Loi de Finances Initiale                                                   |
| LSE                 | London Stock Exchange                                                      |
| MTL                 | Moyen et Long Terme                                                        |
| OHADA               | Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires         |
| ONU                 | Organisation des Nations Unies                                             |
| OPEP                | Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole                              |
| OTA                 | Obligations du Trésor Assimilable                                          |
| PADIG               | Programme d'Aménagement et de Développement des infrastructures du Gabon   |
| PAPG1               | Programme GRAINE phase 1                                                   |
| PASBAP              | Programme d'accès aux services de base et d'amélioration de la performance |
| PASIG               | Programme d'Appui au Secteur des Infrastructures au Gabon                  |
| PAT                 | Plan d'Accélération de la Transformation                                   |
| PEM                 | Permis d'exploitation minier                                               |
| PIB                 | Produit Intérieur Brut                                                     |
| PID                 | Provisions pour investissement diversifié                                  |
| PIH                 | Provisions pour investissement en hydrocarbures                            |
| PLF                 | Projet de Loi de Finances                                                  |
| PNDS                | Plan National de Développement Sanitaire                                   |
| PNDT                | Plan National de Développement de la Transition                            |
| PNG                 | Position Nette du Gouvernement                                             |
| PP                  | Placement Privé                                                            |
| PTF                 | Partenaires Techniques et Financiers                                       |
| PVH                 | Personnes Vivant avec un Handicap                                          |
| SIAR                | Système Informatique d'Analyse des Risques                                 |
| SIAT Gabon          | Société d'investissement pour l'agriculture tropicale du Gabon             |
| SIM                 | Système d'Information sur les Marchés                                      |
| SPP                 | Services Publics Personnalisés                                             |
| SVT                 | Spécialiste en Valeur du Trésor                                            |
| SYDONIA             | Système Douanier Automatisé                                                |
| TIAO                | Taux d'Intérêt des Appels d'Offres                                         |
| TMP                 | Taux Moyens Pondérés                                                       |
| TVA                 | Taxe sur la Valeur Ajoutée                                                 |
| UGEI                | Universités, Grandes Écoles et Instituts                                   |
| UOB                 | Université Omar Bongo                                                      |
| USD                 | United States dollar                                                       |
| USS                 | Université des Sciences de Santé                                           |
| USTM                | Université des sciences et techniques de Masuku                            |
| VMS                 | Système de gestion vidéo                                                   |
| ZAP                 | Zones Agricoles à forte Productivité                                       |



# **INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL**



## 1. Conditions de diffusion du présent document

Après obtention du numéro d'enregistrement de la COSUMAF, conformément aux dispositions de l'article 169 du Règlement Général en vigueur de la COSUMAF, et dès sa publication, le présent Document d'Information sera mis à la disposition gratuite du public, pour consultation, dans les lieux suivants :

- Au Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la lutte contre la vie chère ;
- A la Direction Générale de la Dette du Gabon ;
- Au siège de la COSUMAF ;
- Au siège de la BVMAC ;
- Dans les locaux de Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) ;
- auprès des autres Agents Placeurs suivant la convention de placement.

Par ailleurs, il pourra également faire l'objet d'un envoi sans frais à la demande de tout souscripteur, acheteur ou investisseur potentiel sollicité, ou à toute personne.

Enfin, le présent Document d'Information sera disponible sur les sites internet ci-après :

- Le site internet de la BVMAC : [www.bvm-ac.com](http://www.bvm-ac.com) ;
- Le site internet du Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la lutte contre la vie chère : [www.economie.gouv.ga](http://www.economie.gouv.ga) ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor : [www.tresorpublic.ga](http://www.tresorpublic.ga) ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Dette : [www.dette.ga](http://www.dette.ga) ;
- Le site internet de la COSUMAF : [www.cosumaf.org](http://www.cosumaf.org) ;
- Les sites internet des Agents Placeurs ;
- Le site internet dédié à l'émission : [www.empruntobligatairegabon2025.com](http://www.empruntobligatairegabon2025.com)

## 2. Avertissement

Le document d'information relatif à cette opération a été établi par l'Emetteur, à savoir la République du Gabon. Il engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à la réglementation en vigueur sur le marché financier de l'Afrique Centrale, ce document requiert le visa préalable de la COSUMAF avant sa diffusion dans le public.

L'octroi ou l'attribution par la COSUMAF d'un visa ou numéro d'enregistrement le cas échéant, n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations contenues dans le document d'information. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information fournie dans la perspective de l'opération proposée.

En application des dispositions de l'article 159 du Règlement général de la COSUMAF, le visa délivré par la COSUMAF n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés ou de l'information diffusée.

Le visa atteste que le document d'information examiné par la COSUMAF est complet et comporte des informations pertinentes, cohérentes, claires et compréhensibles pour les investisseurs.

Le visa de la COSUMAF ne constitue pas une garantie contre les risques de marché.

## 3. Restrictions

Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres objet du présent document.

Les personnes en possession du présent Document d'Information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'Appel Public à l'Épargne.

### 4. Préambule

Conformément aux dispositions du règlement général de la COSUMAF et de l'acte uniforme OHADA sur le droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le présent Document d'Information comporte des informations à caractère général sur l'Etat Gabonais, son activité, sa situation financière, les caractéristiques de l'opération envisagée ainsi que le but et la destination des fonds qui seront collectés.

Ce document a été préparé avec le concours de l'Etat Gabonais par l'intermédiaire de la société Emerald Securities Services Bourse, conformément aux exigences réglementaires, notamment l'instruction susvisée relative au document d'information exigé dans le cadre d'un Appel Public à l'Épargne. Son contenu a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès des sources suivantes :

- Le Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère ;
- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Le Fonds Monétaire International.

Le document visé doit être :

- Largement diffusé dans tous les Etats membres de la CEMAC ;
- Tenu à la disposition du public aux sièges de la Direction Générale de la Dette de l'Etat Gabonais, de la société Emerald Securities Services Bourse, de la COSUMAF, du Dépositaire Central, et auprès des agents placeurs ;
- Téléchargeable sur le site internet de de la BVMAC et de l'émetteur.



# **ATTESTATIONS ET COORDONNÉES**

1. **Attestation du Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DE LA  
DETTE ET DES PARTICIPATIONS, CHARGÉ DE LA  
LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

CABINET DU MINISTRE

N° - - 002 / MEFDPLVC/CAB-M



**ATTESTATION DE CONFORMITE**

Je soussigné Monsieur **Thierry MINKO**, Ministre de l'Economie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère de la République Gabonaise, agissant au nom de l'Etat Gabonais, atteste à ma connaissance que les données du présent Document d'Information dont j'assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'Etat Gabonais ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts.

Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à altérer la portée.

Fait à Libreville, le **06 JAN. 2026**

**Le Ministre de l'Economie, des Finances, de la  
Dette et des Participations, chargé de la Lutte  
contre la Vie Chère**

  
Thierry MINKO

## 2. Attestation de l'Arrangeur



### **ATTESTATION DE L'ARRANGEUR**

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

ESS BOURSE

BP 5540 Douala Cameroun

Téléphone : +237 233 43 11 58

E-mail : [info@ess-capital.com](mailto:info@ess-capital.com)

**Christian Din DIKA**

**Administrateur Directeur Général**

Siège social : Bonanjo Immeuble victoria B.P : 5540 Douala – Cameroun - Tél : +237 233 43 11 58  
RCCM : RC/DLA/2020/B/5026 – NIU : M102015178676T – mail : [info@ess-capital.com](mailto:info@ess-capital.com)

[www.emraldsecuritiesservices.com](http://www.emraldsecuritiesservices.com)



## 3. Attestation du Chef de file

**ATTESTATION DE L'ARRANGEUR**

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

ESS BOURSE

BP 5540 Douala Cameroun

Téléphone : +237 233 43 11 58

E-mail : [info@ess-capital.com](mailto:info@ess-capital.com)

**Christian Din DIKA**

**Administrateur Directeur Général**

Siège social : Bonanjo Immeuble victoria B.P : 5540 Douala – Cameroun - Tél : +237 233 43 11 58  
RCCM : RC/DLA/2020/B/5026 – NIU : M102015178676T – mail : [info@ess-capital.com](mailto:info@ess-capital.com)

[www.emraldsecuritiesservices.com](http://www.emraldsecuritiesservices.com)



4. Attestation de conformité et de régularité du Conseil juridique

**DRAKE & BART**

**ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE**

L'opération objet du présent Document d'Information est conforme aux dispositions légales et statutaires nationales et communautaires applicables en la matière.



**Yves Moukory**  
Associé

5. Responsable de l'Information et de la Communication financière

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DE LA  
DETTE ET DES PARTICIPATIONS, CHARGE DE LA  
LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

CABINET DU MINISTRE

N° \_\_\_\_\_ / MEFDPLVC/CAB-M



**RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION FINANCIÈRE**

**Monsieur Thierry MINKO,**  
Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé  
de la Lutte contre la Vie Chère

Représenté par  
Tina LÉBOUSSI

Directeur Général de la Dette  
BP 747 Libreville ? Gabon  
Téléphone : 00 241 065 04 73 32  
Fax : 00 241 011 76 67 70



# **PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION**

## 1. Cadre de l'opération

La croissance de l'économie mondiale, après un taux de 3,0% enregistré en 2025, s'accélérerait légèrement à 3,1% en 2026 et ce, en dépit de la persistance des conflits géopolitiques. Les pays avancés et ceux dits émergents et en voie de développement contribueraient à cette évolution. Par ailleurs, l'expansion mondiale s'effectuerait dans un contexte d'atonie des prix de l'or noir sur les marchés, de baisse généralisée des prix et du maintien à des seuils relativement bas des principaux taux directeurs par les banques centrales.

Le contexte économique national en 2025 est marqué par le changement constitutionnel intervenu avec l'entrée du pays dans la Vème République, la tenue des élections (présidentielle, législatives et locales) et l'élaboration du nouveau projet de développement inspiré du projet de société du Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement dénommé « Bâtissons l'Edifice Nouveau ».

La mise en œuvre des premières actions issues de ce projet devrait permettre d'enregistrer une croissance de l'activité économique nationale de l'ordre de 3,2% en 2025, soutenue à la fois par les secteurs non-pétrolier (+3,3%) et dans une moindre mesure le secteur pétrolier (+1,9%).

Sur le plan national, l'année 2026 marque le début de la mise en œuvre du projet de société du Président de la République, Gabon Nouvel Edifice. Il est décliné suivant six (6) piliers avec des orientations stratégiques, des programmes et des actions fortes dans la revalorisation des potentiels de richesse. Ainsi, l'activité interne s'accélérerait à 7,9% en 2026, essentiellement soutenue par le dynamisme des activités du secteur hors-pétrole (+9,1%), en dépit de la contreperformance du secteur pétrolier (-3,0%).

Pour l'exercice 2026, la politique budgétaire sera axée sur l'optimisation de la mobilisation des recettes et l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Le Gouvernement demeure fermement engagé dans une stratégie globale visant à renforcer la sécurisation et la mobilisation des recettes publiques. La finalité de cet engagement est d'assurer une meilleure efficacité des politiques fiscales et une utilisation optimale des ressources de l'Etat.

Sur le plan sectoriel, le Gouvernement poursuivra la politique entamée sous la Transition axée sur le développement des infrastructures, l'amélioration du système de santé et des conditions de vie des citoyens, le renforcement du système éducatif ainsi que la diversification de l'économie. Ce qui se traduirait par la poursuite des différentes réformes et chantiers entrepris par le CTRI en matière d'investissement dans le domaine du développement des infrastructures, du développement humain et de prospérité partagée, de la diversification et des opportunités de croissance et enfin des services généraux, de l'ordre et de la sécurité publics.

Les efforts entrepris dans la réalisation des grands chantiers initiés par le CTRI seront maintenus. Il s'agira de poursuivre la modernisation des voiries urbaines et péri-urbaines, tout en disposant de l'ensemble des outils d'aide à la décision pour garantir les meilleures conditions de circulation en interne et d'accessibilité dans la sous-région. A cet effet, les priorités pour 2026 sont axées sur l'aménagement du boulevard de la Transition, la réalisation de 1960 kilomètres de routes à travers le pays, la réhabilitation du tronçon Bifoun-Lambaréné, la poursuite de la construction du pont d'Ebel-Abanga, la reprise des travaux sur le segment pk 24 au pk 105 par la société AFCONS, l'accélération des travaux sur l'axe Ntoun-Cocobeach, la réhabilitation des bâtiments administratifs et la finalisation des cités administratives Emeraude et de la Démocratie, etc.

Sur le plan agricole et de l'élevage, le Gouvernement se consacrera à relever les défis inhérents à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle et à la lutte contre le changement climatique. Les actions porteront sur la caractérisation et la sécurisation des zones agricoles, la construction de trois Centres de Multiplication des Semences (CMS) dans le Moyen Ogooué, l'Ogooué Maritime et l'Estuaire, le renforcement du dispositif de formation Agricole (Construction/Réhabilitation du Lycée Agricole de Bongo ville et Construction/Réhabilitation de l'ENDR), la mise en place d'un crédit à taux avantageux pour soutenir les cultivateurs et assurer l'autosuffisance alimentaire et la création d'un Fonds Stratégique Agricole (FSA), destiné à catalyser les investissements dans l'agriculture. En matière d'élevage les actions se concentreront sur l'amélioration de la

santé animale (vaccination contre la PPR, rage, etc.), l'encadrement des activités des industries animales, notamment l'intensification des élevages à cycle court (volaille, porc, etc.), la modernisation des infrastructures d'élevage (abattoir, centre de transformation, centre d'appui technique, etc.), le soutien et le renforcement des chaînes de valeurs notamment pour la création des provenderies sur tout le territoire, etc.

Concernant le secteur énergétique et hydraulique, le Gouvernement entend renforcer ses efforts visant à augmenter la capacité énergétique et hydrique dans le Grand Libreville par la mise en place du Fonds National pour l'Énergie et l'Eau (FNEE) au cours de l'exercice 2026. En matière d'électricité, les actions seront portées sur la réponse immédiatement à l'urgence énergétique par la réduction des coupures d'électricité et la sécurisation des fournitures d'énergie dans les capitales provinciales, la restructuration de la SEEG, en vue d'une meilleure efficacité opérationnelle, la construction d'un deuxième pipeline à gaz Libreville-Port-Gentil long de 300 km, la construction des lignes de transport phase 2 de 90 kV pour une longueur de 100km portant sur l'axe Mayumba-Tchibanga-Mouila, la construction de la ligne de transport phase 2 de 90 kV pour une longueur de 90km portant sur l'axe Ntoun – Cocobeach –Cogo. Au niveau hydraulique, le projet majeur porte sur la construction de nouvelles stations de traitement, telles que celle prévue à Ntoun 7, pour sortir d'une logique d'urgence et répondre durablement aux besoins des zones à forte croissance, etc.

Le Secteur de l'Éducation bénéficiera d'un panel de mesures en faveur des apprenants et des enseignants. Il s'agira notamment des constructions et des réhabilitations des établissements ainsi que la refonte du système éducatif. Pour endiguer le phénomène des effectifs pléthoriques dans les salles de classe au Gabon, les établissements du Grand Libreville et de Port-Gentil s'enrichiront bientôt de nouvelles salles de classe. Le Gouvernement envisage de mettre en œuvre une politique axée sur la refonte du système éducatif national incluant notamment la rénovation des écoles, l'amélioration curricula, la formation des enseignants ainsi que l'accès équitable à l'éducation.

Au niveau de la Santé, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en matière d'optimisation de son offre. Dans cette perspective, les principales initiatives permettront notamment sur la réduction des inégalités territoriales en matière de soins, de la diminution des coûts d'évacuation sanitaire à l'étranger, de la construction de pôles spécialisés de santé : un pôle spécialisé en cardio neuro-vasculaire à ANDEM, un pôle multidisciplinaire et éducatif dédié aux enfants en situation de handicap à Port-Gentil, un hôpital militaire spécialisé en traumatologie à Ndjolé, un pôle spécialisé en urologie, néphrologie et transplantation rénale à Franceville et un centre polyvalent d'ophtalmologie à Oyem.

Dans ce contexte, les opérations budgétaires, de trésorerie et de financement de l'Etat en 2026 s'équilibreraient en ressources et en charges à 7 706,0 milliards FCFA contre 4 047,5 milliards FCFA dans la Loi de Finances 2025, soit une hausse de 3 658,5 milliards FCFA

Conformément à la stratégie d'endettement et à la Loi de Finances 2026, l'Etat Gabonais a prévu de mobiliser des ressources d'emprunt intérieur d'un montant global de 674,8 milliards de FCFA.

## 2. Objet de l'emprunt et destination des fonds

La stratégie d'endettement pour l'année 2026 se caractérise par un recours significatif à l'emprunt en vue de poursuivre les divers chantiers en cours initiés par le gouvernement gabonais. Bien que devant faire face à un service de la dette important, le gouvernement entend recourir à un niveau d'emprunt porteur d'une croissance économique positive favorisant la croissance économique profitable au plus grand nombre.

Pour assurer une exécution de ses investissements sans porter atteinte à la capacité d'autofinancement des entreprises domestiques, le Gouvernement a opté pour la mobilisation d'un emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne (APE) sur le marché financier de la CEMAC pour garantir la régularité des paiements de ses investissements structurants et stratégiques.

Cet emprunt obligataire d'un montant de 85 milliards de FCFA à tranches multiples (6,0% pour la tranche A à maturité 3 ans in fine et 6,5% pour la tranche B à maturité 4 ans in fine) a fait l'objet d'un mandatement de l'Etat du Gabon à Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) en qualité d'Arrangeur et Chef de file de



l'opération. Cette opération sera réalisée, d'une part en cash à hauteur de 60 milliards de FCFA, et d'autre part via un mécanisme de rachat partiel de créances commerciales par injection de liquidité à hauteur de 25 milliards de FCFA.

Cet APE s'inscrit dans la continuité de la stratégie d'endettement public 2026-2028 initiée par la Loi de Finances 2026. Elle est particulièrement en phase avec les dispositions de la LFI 2025 qui autorise le Gouvernement à entreprendre dans le cadre de la gestion active de la dette, toutes opérations permettant de rendre liquides les moratoires et autres passifs inscrits dans son portefeuille de dettes intérieures.

Ainsi, le produit de l'émission de l'Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Épargne « EOG 2026 à tranches multiples » sur le marché financier des Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), sera dédié au financement des projets structurants du Gabon identifiés par le Gouvernement et programmé dans la loi de finances 2026.

### 3. Avantages de la réalisation des projets structurants du Gabon

Le CTRI et le Gouvernement à sa suite se sont engagés dans la réalisation de plusieurs projets structurants dans divers secteurs d'activités pour booster l'économie du Gabon.

Les avantages de ses projets, sans être limitatif, pourraient se définir comme suit :

- **Développement économique** : Ces projets visent à revitaliser l'économie gabonaise en créant des infrastructures essentielles telles que des cimenteries, des usines de production d'engrais et des usines d'acier. Cela stimule la croissance industrielle et crée des emplois.
- **Amélioration des infrastructures** : Le CTRI avait investi dans la construction et la rénovation d'infrastructures clés, comme des écoles, des hôpitaux, et des routes. Ces améliorations facilitent l'accès aux services de base et améliorent la qualité de vie des citoyens.
- **Diversification de l'économie** : En développant des secteurs variés comme l'agriculture, l'élevage, et l'industrie, le Gabon réduit sa dépendance aux ressources naturelles et renforce sa résilience économique.
- **Réformes administratives** : La création de nouveaux ministères et la mise en place de réformes administratives permettent une gestion plus efficace des projets et une meilleure transparence.
- **Développement régional** : les investissements sont répartis dans différentes provinces, ce qui favorise un développement équilibré et réduit les disparités régionales.

### 4. Caractéristiques de l'emprunt

Tableau 1: Caractéristiques de l'emprunt

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Emetteur</b>              | Etat Gabonais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Dénomination</b>          | « EOG 2026 tranches multiples »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Nature de l'opération</b> | Emprunt obligataire par appel public à l'épargne (APE)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet de l'opération</b>  | Financement des projets structurants du Gabon                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Montant de l'émission</b> | <p><b>Quatre-Vingt-cinq milliards (85 000 000 000) de FCFA</b>, dont soixante milliards (60 000 000 000) de FCFA en cash et vingt-cinq milliards (25 000 000 000) de FCFA en créances, répartis en deux tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tranche A : 42,5 milliards FCFA</li> <li>• Tranche B : 42,5 milliards FCFA</li> </ul> <p>Cette répartition pourra être ajustée par l'émetteur à la clôture de l'opération.</p> |
| <b>Prise ferme</b>           | Le montant de la prise ferme s'élèvera à 10 milliards FCFA. Toutefois, en cas de survenance d'une offre additionnelle de prise ferme validée par l'Emetteur, ce montant pourrait évoluer.                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Valeur nominale</b>       | 10 000 XAF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prix d'émission</b>                          | 100% (Au pair)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Nombre de titres</b>                         | 8 500 000 d'obligations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Minimum de souscription</b>                  | 50 titres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Taux d'intérêt</b>                           | Tranche A : 6% net par an<br>Tranche B : 6,5% net par an                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Forme des titres</b>                         | Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central (BEAC) et tenus dans les livres des teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Durée de l'emprunt</b>                       | Tranche A : Maturité trois (3) ans<br>Tranche B : Maturité quatre (4) ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Période de souscription</b>                  | La période de souscription est prévue du 25/02/2026 au 25/05/2026.<br>Toutefois, cette période peut être modifiée en cas de besoin sous réserve de l'approbation préalable de la COSUMAF.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Date de jouissance</b>                       | La date de jouissance des titres est fixée par l'Emetteur et le Consortium au 10 mars 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Fiscalité</b>                                | Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tous impôts et taxes au Gabon. En sus, ils sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC conformément à l'Article 5 du Règlement n°14/07-UEAC-175-CM-15 du 11 mars 2007.<br>Pour les souscripteurs étrangers (non-résidents de la CEMAC), les revenus des titres issus de l'émission seront soumis à la législation fiscale en vigueur dans leurs pays de résidence respectifs. Les titres devant être cotés à la BVMAC, tous les revenus qu'ils généreront consécutivement à leur négociation sur le marché secondaire seront soumis aux régimes d'imposition des différents pays de résidence fiscale. |
| <b>Paie ment des intérêts</b>                   | Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date d'anniversaire de la date de jouissance des titres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Modalité de remboursement du capital</b>     | Le remboursement du capital sera in fine pour les deux tranches.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Rapatriement des produits des placements</b> | Tous les rapatriements des produits des placements qui seront réalisés dans le cadre du remboursement d'emprunts contractés par l'Etat Gabonais auprès d'investisseurs non-résidents de la CEMAC, se feront librement, conformément à la réglementation de change en vigueur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Clause de rachat</b>                         | L'Etat du Gabon se réserve le droit de racheter ces titres sur le marché secondaire à compter de leur adhésion au système du Dépositaire Central.<br>Les obligations ainsi rachetées seront annulées et les investisseurs remboursés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Mécanisme de paiement</b>                    | A l'approche de chaque date de remboursement, les paiements seront initiés par le Chef de file et le Dépositaire Central (BEAC) à travers un courrier d'appel d'échéance adressé à l'Emetteur précisant le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargée de la conservation des titres.<br>L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (intérêts et/ou capital), par débit du compte séquestre, au profit des obligataires, via les intermédiaires agréés, teneurs de comptes – conservateurs de leurs titres.                                                                                                               |
| <b>Mécanisme de sûreté</b>                      | Un compte séquestre intitulé « Dépôt Spécial – Amortissement de l'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais EOG 2026 à tranches multiples » sera ouvert dans les livres de la BEAC.<br>Ce compte sera géré exclusivement par la BEAC qui l'approvisionnera le 15 de chaque mois à hauteur du douzième (1/12e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt, par débit d'office du Compte Unique du Trésor domicilié dans ses livres, tel que prévu dans la convention d'ouverture et de fonctionnement dudit compte.                                                                                                                    |
| <b>Eligibilité au Refinancement</b>             | Les titres émis sont admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) selon les modalités prévues par son Comité de Politique Monétaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Pondération des titres</b>                   | Les titres émis dans le cadre du présent emprunt bénéficieraient d'une pondération nulle (0%), accordée par la COBAC. Le remboursement de celui-ci étant sécurisé par le mécanisme de sûreté tel que décrit ci-dessus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Méthode de placement</b>                     | Un syndicat de placement est mis en place et comprend outre les membres du consortium, toute Société de Bourse dûment agréée par la COSUMAF ou toute banque ayant souhaité y adhérer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                         |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Masse des obligataires</b>    | Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés par l'émetteur, en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                         |
| <b>Assimilation</b>              | Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                         |
| <b>Arrangeur et chef de file</b> | <b>ESS BOURSE</b><br>B.P. 5540, Douala<br>Tel. (+237) 678 43 70 68                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <br><small>EMERALD SECURITIES SERVICES BOURSE</small> |
| <b>Co-arrangeur</b>              | <b>CCA BOURSE</b><br>B.P. 30308 Douala- Cameroun<br>Tel. (+237) 621 79 80 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <br><small>CCA Bourse</small>                         |
| <b>Agents placeurs</b>           |        |                                                                                                                                         |

## 5. Modalités de remboursement de l'emprunt

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat du Gabon, ouvert dans les livres de la BEAC et rappelé dans le mécanisme de sûreté explicité supra.

A l'approche de chaque échéance, le paiement des coupons et le remboursement du capital seront effectués selon le mécanisme de règlement prévu par la Convention d'ouverture et de fonctionnement du compte séquestre, et impliquant le Dépositaire Central et la Banque de Règlement (BEAC – CRCT).

Ce mécanisme prévoit que :

1. Au plus tard dix (10) jours ouvrables avant chaque date d'échéance, le Dépositaire Central rappelle à la Direction Nationale de la BEAC et à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), le montant de l'échéance à régler conformément au tableau d'amortissement en précisant les montants en capital et intérêts ;
2. A la date d'échéance de l'emprunt, la Direction Nationale de la BEAC débite le compte séquestre de l'emprunt du montant de l'annuité due et crédite le compte de Règlement dans les livres de la Banque Centrale, Banque de Règlement. L'intitulé du transfert sera le suivant : « **Echéance EOG 2026 à Tranches Multiples du [JJ/MM/202X]** » ;
3. A la réception des fonds de la Direction Nationale de la BEAC, la Banque de Règlement crédite les comptes des teneurs de comptes titres.

Le paiement annuel des intérêts et du capital se fera suivant le tableau d'amortissement ci-dessous :

**Tableau 2:** Amortissement de l'emprunt par tranches

| Tranche | Montant en FCFA | Taux d'intérêt | Durée (ans) | Différé (ans) | Remboursement |
|---------|-----------------|----------------|-------------|---------------|---------------|
| A       | 42 500 000 000  | 6%             | 3           | 0             | In fine       |

| Échéances | Capital en début de période | Intérêts             | Principal             | Annuités              | Capital en Fin de période |
|-----------|-----------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| 2027      | 42 500 000 000              | 2 550 000 000        | -                     | 2 550 000 000         | 42 500 000 000            |
| 2028      | 42 500 000 000              | 2 550 000 000        | -                     | 2 550 000 000         | 42 500 000 000            |
| 2029      | 42 500 000 000              | 2 550 000 000        | 42 500 000 000        | 45 050 000 000        | -                         |
|           |                             | <b>7 650 000 000</b> | <b>42 500 000 000</b> | <b>50 150 000 000</b> |                           |

| Tranche | Montant en FCFA | Taux d'intérêt | Durée (ans) | Différé (ans) | Remboursement |
|---------|-----------------|----------------|-------------|---------------|---------------|
| B       | 42 500 000 000  | 6,50%          | 4           | 0             | In fine       |

| Échéances | Capital en début de période | Intérêts              | Principal             | Annuités              | Capital en Fin de période |
|-----------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| 2027      | 42 500 000 000              | 2 762 500 000         | -                     | 2 762 500 000         | 42 500 000 000            |
| 2028      | 42 500 000 000              | 2 762 500 000         | -                     | 2 762 500 000         | 42 500 000 000            |
| 2029      | 42 500 000 000              | 2 762 500 000         | -                     | 2 762 500 000         | 42 500 000 000            |
| 2030      | 42 500 000 000              | 2 762 500 000         | 42 500 000 000        | 45 262 500 000        | -                         |
|           |                             | <b>11 050 000 000</b> | <b>42 500 000 000</b> | <b>53 550 000 000</b> |                           |

## 6. Participation des investisseurs

Pour les investisseurs locaux, il leur est proposé un mécanisme de rachat partiel de leurs créances commerciales qu'ils détiennent sur l'Etat Gabonais moyennant une injection de la liquidité dans l'opération selon un ratio **cash/créances de 1 : 1 (sauf dérogation explicite accordée à certains investisseurs par l'Etat Gabonais)**.

Le mécanisme de rachat partiel de créances consiste pour un investisseur détenteur d'une créance commerciale sur l'Etat Gabonais, ayant fait l'objet d'une validation préalable par un comité Ad hoc créé pour la circonstance, de pouvoir éteindre sa créance en contrepartie d'une attribution d'obligations de l'emprunt obligataire « EOG 2026 à tranches multiples » d'un montant égal. Par ailleurs, l'investisseur injectera du cash dans l'emprunt obligataire « EOG 2026 à tranches multiples » selon un ratio cash/créances de 1 : 1.

Ainsi, à l'issue de cette opération, l'investisseur deviendra détenteur d'obligations (reçues en contrepartie de l'extinction de ses créances commerciales sur l'Etat Gabonais, d'une part, et d'autre part, acquises en cash) dont le remboursement se fera conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire ci-dessus.

## 7. Agents placeurs

Les souscriptions seront reçues aux guichets des banques ou sociétés de bourse, agréés par la COSUMAF et membres du syndicat de placement, dont la liste figure infra :

Tableau 3: Liste des Agents Placeurs

| Etablissements Agents Placeurs                                                                         | Adresses Téléphoniques   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>ESS BOURSE</b>                                                                                      |                          |
| Rue Victoria // Immeuble Victoria // 3 <sup>e</sup> étage // Bonanjo // B.P. 5540, Douala // Cameroun  | <b>+237 678 43 70 68</b> |
| <b>CCA BOURSE</b>                                                                                      |                          |
| Boulevard de la Liberté, Immeuble CCA Bank // B.P. 30308 // Bonanjo // Douala                          | <b>+237 621 79 80 20</b> |
| <b>CBC BOURSE</b>                                                                                      |                          |
| 148 avenue de gaulle // B.P. 40004 // Douala-Bonanjo // Cameroun                                       | <b>+237 233 433 800</b>  |
| <b>HORUS INVESTMENT CAPITAL</b>                                                                        |                          |
| Rue Tokoto // B.P. 13201 // Bonapriso // Douala // Cameroun                                            | <b>+237 233 42 59 63</b> |
| <b>ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA</b>                                                         |                          |
| 2 <sup>e</sup> étage immeuble ICON Résidence & Offices // Bastos // Yaoundé // Cameroun                | <b>+237 655 10 80 09</b> |
| <b>BGFI BOURSE</b>                                                                                     |                          |
| Boulevard de l'indépendance, 3 <sup>e</sup> étage Immeuble ODYSSEE // B.B. 2253 // Libreville // Gabon | <b>+241 01 79 13 02</b>  |

## 8. Modalités de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Agents Placeurs. La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de démarrage des souscriptions, l'assurance que la provision correspondante est constituée auprès de l'Agent Placeur.

## 9. Authentification des bulletins de souscription

Chaque Agent Placeur est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs auxquels il fait souscrire les titres. Chaque bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur et visé par un employé habilité de l'Agent Placeur.

Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité.

## 10. Centralisation

Les ordres d'achat collectés seront conservés par le Chef de file ESS BOURSE, en sa qualité de centralisateur jusqu'à la clôture des souscriptions.

Un compte rendu régulier des souscriptions sera également fait à l'Emetteur et à la COSUMAF durant la période de placement.

## 11. Règles d'allocation des titres

### 11.1. Cas de sous-souscription

Les souscripteurs « Personnes Physiques » seront prioritaires dans le cadre de l'allocation des titres ne faisant pas l'objet de la Prise Ferme.

Dans le cas où, à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis serait inférieure à 85 milliards de FCFA, l'Etat du Gabon pourrait proroger la période de souscription après autorisation de la COSUMAF.

Dans le cas contraire, le montant final de l'émission serait alors égal au montant de la prise ferme auquel s'ajoutera le montant du placement définitivement collecté. Le constat de la sous-souscription est effectué le jour de la fin de la période de souscription.

### 11.2. Cas de sursouscription

Dans le cas où la somme totale des souscriptions collectées à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 85 milliards de FCFA, l'Etat gabonais se réserve le choix :

- de demander à la COSUMAF l'autorisation d'accepter totalement ou partiellement les souscriptions additionnelles ;
- de procéder avec l'Arrangeur-chef de file à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés et suivant les objectifs de paiement recherchés par l'Etat gabonais.

## 12. Règlement et livraison des titres

Le règlement des souscriptions se traduira par la livraison des titres sous forme d'inscription en compte et le cas échéant, d'attribution aux souscripteurs d'un numéro de compte-titres par le Chef de file, à travers les teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.



Des attestations d'obligataires seront obligatoirement délivrées, ainsi que des relevés de solde titres à la demande. Le règlement - livraison intervient à la suite de la clôture de l'opération et correspond à la date de jouissance.

### 13. Déclaration des résultats de l'émission

Dans un délai de huit (08) jours calendaires à compter de la date de clôture de la période de souscription et un rapport de clôture sera transmis à la COSUMAF.

### 14. Coût de l'opération

L'Émetteur s'acquittera d'un coupon au taux annuel de :

- 6,00% net pour la tranche A ;
- 6,50% net pour la tranche B.

Et versera au Consortium Arrangeur et Chef de file, ainsi qu'aux membres des syndicats de prise ferme et de placement, des commissions conformément à la grille indiquée dans le contrat de marché et en adéquation avec la tarification applicable aux opérations du marché financier de l'Afrique Centrale.

L'Émetteur prendra par ailleurs en charge, sur la base de justificatifs, les dépenses relatives à la communication et à la promotion de l'opération, Road Show. Il en sera de même des frais de conseil juridique et autres débours liés à l'opération.

### 15. Cotation en bourse

L'émetteur a l'intention de demander l'admission en bourse de ses obligations. L'émetteur s'engage à formuler ses demandes de codification et de cotation de la valeur respectivement auprès du Dépositaire Central et de la BVMAC par le Chef de file dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de clôture de l'opération.

Le volume total des titres inscrits à la BVMAC correspondra à la totalité des souscriptions définitivement allouées aux Agents Placeurs. L'admission de la valeur à la cote de la bourse permettra d'en assurer la liquidité.

### 16. Masse des obligataires

Conformément aux instructions de la COSUMAF et à l'article 785 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêts Economiques, les porteurs d'obligations de la présente émission pourraient se regrouper en une masse jouissant de la personnalité morale. Dans cette hypothèse, une Assemblée Générale Ordinaire des obligataires serait tenue au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

### 17. Service financier de l'emprunt

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital à chaque date d'échéance seront assurés par la Direction Nationale de la BEAC, par virement du compte séquestre de l'Etat gabonais, créé à cet effet, ouvert dans ses livres vers le compte de règlement à partir duquel les souscripteurs seront payés via leurs différents teneurs de comptes.

### 18. Tribunaux compétents

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution de l'opération d'APE « EOG 2026 à tranches multiples » sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable, à la COSUMAF et le cas échéant :

- Pour les personnes physiques, à la compétence exclusive des tribunaux de droit commun territorialement et matériellement compétent du domicile légal de l'investisseur ;
- Pour les personnes morales, à la compétence exclusive des tribunaux de droit commun de l'un des pays membres de la CEMAC.



## 19. Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risque à considérer dans le cadre de cette opération sont les suivants :

- Le risque de taux d'intérêt : la cession par un investisseur d'une obligation avant l'échéance pourra entraîner un gain ou une perte de capital ;
- Le risque de liquidité : risque pour l'investisseur de ne pouvoir revendre ses obligations faute d'acheteurs sur le marché ;
- Le risque de contrepartie : le risque pour l'investisseur que l'Emetteur fasse défaut. Cependant, le présent emprunt obligataire bénéficie d'un mécanisme de sûreté décrit ci-dessus, réduisant de manière significative le risque de non-paiement des intérêts et du remboursement du capital aux dates d'échéance par l'Emetteur.



# **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR**

## 1. Informations générales sur l'émetteur

### 1.1. Situation géographique

Situé en Afrique centrale, à hauteur de l'équateur, le Gabon, avec sa superficie de 267 667 km<sup>2</sup>, est frontalier au nord-nord-ouest de la Guinée Equatoriale, avec laquelle il partage une frontière de 350 kilomètres et au nord du Cameroun, avec une frontière de 298 kilomètres. Sa plus longue frontière est celle de 1 903 kilomètres avec la République du Congo, à l'est et au sud.

À l'ouest, le pays est entièrement baigné par l'océan Atlantique, au sud du golfe de Guinée avec une plaine littorale, large de 20 à 300 kilomètres. Elle est parsemée de mangroves représentatives de l'écorégion des mangroves d'Afrique Centrale.

Le plus grand fleuve du pays, l'Ogooué, forme, à hauteur de Lambaréné, un delta intérieur délimitant une zone de lacs. Au-delà, l'embouchure du fleuve qui correspond à un delta maritime de très grande taille, marécageux et difficile d'accès, entoure la presqu'île sur laquelle se situe Port-Gentil.



La surface du pays est essentiellement couverte par les collines et plateaux ; le massif le plus important se trouve au nord-est dans les provinces du Woleu-Ntem et d'Ogooué-Ivindo. C'est dans ce vaste ensemble qu'on trouve le point culminant du Gabon, le mont Bengoué, 1 070 mètres, dans la province de l'Ogooué-Ivindo.

### 1.2. Situation démographique

Le Gabon a une population estimée à 2 408 272 habitants à la date actuelle. La répartition de la population entre femmes et hommes est équilibrée avec respectivement 49,8% et 51,2% de la population totale. Le pays présente un ratio de la population inactive à la population active de 67% en 2022 avec une espérance de vie moyenne de 52,5 ans, tout sexe confondu.

Le niveau d'urbanisation du Gabon est l'un des plus élevés d'Afrique, avec plus de 80% de sa population résidant dans des zones urbaines. Les deux principales villes, Libreville et Port-Gentil, abritent près de 59% des habitants. La jeunesse est un trait distinctif de sa démographie : la moitié de la population a moins de 20 ans, et alors que le taux de fécondité en milieu urbain est de quatre enfants par femme, il grimpe à six en zone rurale.

### 1.3. Ressources naturelles

Doté d'énormes ressources naturelles, le Gabon est l'un des pays les plus riches d'Afrique dont l'économie dépend encore trop fortement de son pétrole, moteur clé de son développement. En effet, le pétrole est la principale source de revenus et de croissance du pays. Membre de l'OPEP, quatrième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, le Gabon abrite le sixième plus grand gisement d'or noir prouvé du continent africain (environ 3,68 milliards de barils).

En outre, le Gabon possède également d'énormes gisements de gaz naturel estimés à plus de 28,3 milliards de m<sup>3</sup>, ainsi que sa principale ressource minière qui est le manganèse. Environ 6,1 mégatonnes de manganèse ont été exportées en 2019 par le Gabon, qui a la capacité de se hisser au premier rang mondial des pays exportateurs de ce minéral.

Enfin, situé au cœur du deuxième poumon de la planète après la forêt amazonienne, le bassin du Congo, le Gabon dispose également d'un riche écosystème comptant 22 millions d'hectares de forêt (88 % du territoire) et d'une façade maritime de plus de 800 kilomètres aux ressources halieutiques abondantes.

Si le secteur du bois est le deuxième poste d'exportation du pays avec 11 % des exportations totales, le pays est considéré par l'ONU comme un modèle de préservation de l'environnement.

## 2. Forme du gouvernement

### 2.1. Forme de l'Etat

Conformément à l'article 37 de la Charte de la Transition, le mandat du Président de la Transition prend fin après l'investiture du Président de la République issu de l'élection présidentielle du 12 avril 2025. L'élection présidentielle met fin donc à la Transition et au CTRI, ainsi que le retour des militaires dans les casernes. Une nouvelle constitution issue du référendum a été adoptée le 19 décembre 2024 (loi référendaire n°002-R/2024 du 19 décembre 2024 portant Constitution de la République Gabonaise).

Aux termes de l'article 171 de ladite Constitution, les deux Chambres du Parlement de la Transition, la Cour Constitutionnelle de la Transition, le Conseil Économique, Social et Environnemental de la Transition et les Délégations Spéciales de la Transition restent en place jusqu'à leur renouvellement dans les conditions de la loi fondamentale. Le 3 mai, a eu lieu l'investiture du Président élu, Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, devenu Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

### 2.2. Le Pouvoir exécutif

Le 05 mai, les services de la Présidence de la République ont été structurés autour des entités suivantes :

- La Vice-Présidence de la République ;
- La Vice-Présidence du Gouvernement ;
- Le Secrétariat Général de la Présidence ;
- Le Cabinet du Président de la République ;
- L'État-major particulier du Président de la République ;
- Le Conseil National de Sécurité ;
- Le Secrétariat Général du Gouvernement.

Quant au nouveau Gouvernement qui a été formé, il est désormais composé de 30 membres, dont le Ministre d'État de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la lutte contre la vie chère.

### 2.3. Le Pouvoir législatif

#### 2.3.1. L'Assemblée Nationale de la Transition

L'Assemblée Nationale de la Transition est composée quatre-vingt-dix-huit (98) parmi lesquels soixante-sept (67) issus des partis politiques légalement reconnus, vingt-cinq (25) de la société civile et six (06) membres issus des Forces de Défense et de Sécurité.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres de l'Assemblée Nationale de la Transition.

#### 2.3.2. Le Sénat de la Transition

Le Sénat de la Transition compte soixante-dix (70) membres, dont trente-sept (37) membres issus des partis politiques, vingt-sept (27) membres représentant la société civile et six (06) membres issus des Forces de Défense et de Sécurité.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres du Sénat de la Transition.

#### 2.3.3. Le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition

Il s'agit d'une assemblée consultative composée de soixante (60) membres parmi lesquels vingt (20) membres choisis parmi les personnalités qualifiées qui ont honoré les services de l'État, onze (11) membres représentant les associations légalement constituées, six (6) membres représentant les organisations patronales, six (6)

membres représentant les organisations syndicales, six (6) membres désignés par les confessions religieuses et onze (11) membres désignés par les organismes traditionnels.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition.

## 2.4. Le Pouvoir judiciaire

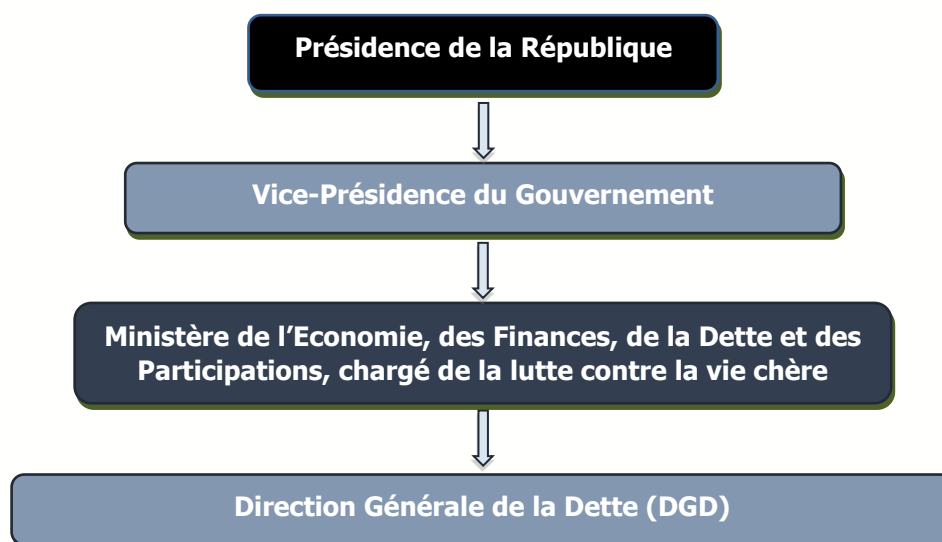
La justice est rendue au nom du peuple Gabonais par la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'Appel, les Tribunaux, la Haute Cour de Justice et les autres juridictions d'exception.

La justice est une autorité indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

## 3. Présentation de l'émetteur

### 3.1. Présentation de la Direction Générale de la Dette

L'Emetteur est l'Etat Gabonais représenté par le Ministre d'Etat, Économie, Finances, Dette et Participations, chargé de la lutte contre la vie chère agissant par le biais de la Direction Générale de Dette (DGD). Cette dernière est chargée de la conduite de l'émission de cet emprunt obligataire et de suivre son service financier pour le compte de l'Etat.



Organigramme de l'Emetteur faisant apparaître la place de la DGD

### 3.2. Mission de la Direction Générale de la Dette

La Direction Générale de la Dette assure la mise en œuvre de la politique d'endettement et la gestion active de la dette. Elle est notamment chargée :

- de l'administration, de l'analyse et de l'élaboration des prévisions budgétaires de la dette publique ;
- de la conduite des négociations de la dette publique ;
- de l'encadrement à toute initiative ou à tout projet d'endettement de l'Etat ;
- de l'examen de toute demande d'octroi de l'aval de l'Etat ;
- de l'examen des déclarations d'emprunts et de la délivrance d'autorisations relatives à la passation ou à l'exécution de toute commande, convention ou de tout marché auprès des fournisseurs étrangers bénéficiant

d'assurance à l'exportation ;

- de la proposition de stratégies en relation avec la politique d'endettement de l'Etat ;
- du contrôle des opérations d'émission d'emprunts publics ;
- de l'élaboration de la stratégie d'émission des titres publics ;
- de la programmation et de la gestion opérationnelle des émissions de titres publics ;
- de l'évaluation des risques liés aux opérations de dette ;
- de l'examen de toute demande de cession de créances détenues sur l'Etat ;
- de la gestion opérationnelle de la dette publique ;
- de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons accordés à l'Etat ;
- de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons et à la dette, extérieure des autres agents économiques résidents ;
- de la comptabilisation de la dette ;
- de l'examen et de l'évaluation de tout passif ou toute dette des entreprises, établissements et collectivités publics ou de toute autre entité prise en charge par l'Etat ;
- du contrôle de l'exécution des marchés publics financés sur emprunts ;
- de l'évaluation et du suivi des passifs conditionnels ;
- de la gestion de la base de données relative à l'endettement ;
- de toutes les autres missions et prérogatives que le Gouvernement pourrait lui confier en relation avec les questions d'endettement.

### 3.3. Organisation de la Direction Générale de la Dette

La Direction Générale de la Dette (DGD) est placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté d'un (1) Directeur Général Adjoint et de six (6) chargés d'études.

La DGD est un service central qui comprend quatre (4) directions couvrant les différentes fonctions des bureaux de gestion de la dette, à savoir : la direction de la stratégie de la dette (middle office), la direction de la négociation et du suivi des mobilisations (front office), la direction des opérations (back office) et la direction de l'audit et du contrôle (fonction de contrôle).

Elle dispose, par ailleurs, de deux (2) directions d'appui en charge pour l'une, de la gestion des ressources humaines et des moyens matériels, et pour l'autre, des applications spécialisées et de l'informatique.

Chaque direction est placée sous l'autorité d'un directeur assisté d'un directeur adjoint.





# **INFORMATIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES**

1. Production nationale et comptes extérieurs

1.1. Le Produit intérieur brut (PIB) en 2025

Le contexte économique national en 2025 est marqué par le changement constitutionnel intervenu avec l’entrée du pays dans la Vème République, la tenue des élections (présidentielle, législatives et locales) et l’élaboration du nouveau projet de développement inspiré du projet de société du Chef de l’Etat, Chef du Gouvernement dénommé « Bâtissons l’Edifice Nouveau ».

Ce projet de société de Monsieur le Président de la République est basé sur les six (6) piliers suivants :

- Electricité, eau et réforme du secteur qui vise à répondre et à construire l’avenir énergétique ;
- Entrepreneuriat et employabilité dont l’objectif est d’inciter à l’entrepreneuriat et soutenir l’employabilité ;
- Logement, infrastructures et numérique afin de faciliter l’accès au logement et au numérique pour les populations ;
- Capital humain et justice sociale sur les secteurs sociaux ;
- Economie et développement durable pour renforcer la résilience de l’économie gabonaise ;
- Gouvernance et Institutions.

La mise en œuvre des premières actions issues de ce projet devrait permettre d’enregistrer une croissance de l’activité économique nationale de l’ordre de de 3,2% en 2025, soutenue à la fois par les secteurs non-pétrolier (+3,3%) et dans une moindre mesure le secteur pétrolier (+1,9%). Les moteurs de la croissance en 2025, côté offre, seraient l’Agriculture, les BTP, l’Energie et les Services. En termes d’emploi, la croissance prévue en 2025 serait soutenue à la fois par la demande intérieure et la demande extérieure.

Tableau 4: Evolution du taux de croissance du PIB (en %)

|              | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--------------|------|------|------|------|
| PIB Total    | 3,0  | 2,4  | 3,4  | 3,2  |
| Pétrole      | 3,3  | 7,6  | 3,1  | 1,9  |
| Hors Pétrole | 3,0  | 1,9  | 3,4  | 3,3  |

Source : DGEPPF

1.1.1. Le PIB par secteur d’activité (offre)

En 2025, la croissance du PIB est tirée par tous les secteurs d’activité : primaire (+1,6%), secondaire (+3,5%) et tertiaire (+2,3%).

La **relance du secteur primaire** (+1,6% contre +0,6% en 2024) provient de l’Agriculture, élevage et pêche (+3,1%), du Pétrole (+1,9%), de l’Exploitation forestière (+1,4%) et du Gaz naturel (+5,0%), en dépit des contreperformances des Mines (-3,1%).

L’Agriculture, élevage et pêche bénéficierait du relèvement de l’activité de l’Agriculture (+3,3% contre +0,7%) et de la bonne tenue de l’activité pêche (3,2% contre 2,0%), en lien avec (i) une légère reprise de l’agriculture de rente (+1,4% contre -7,3% en 2024), (ii) le renforcement de la production vivrière (+3,8% contre 3,3%) et (iii) la bonne tenue de l’activité de pêche (+3,2% contre 2,0%). En effet, en 2025, la production d’huile de palme devrait progresser de 3,7% à 141 916 tonnes, grâce à l’amélioration des rendements des palmeraies d’Awala et de Mouila sous l’effet de conditions météorologiques favorables et d’une meilleure gestion du conflit homme-faune.

La branche pétrolière maintiendrait une trajectoire de croissance de la production (+1,9%), grâce aux travaux de reconditionnement des puits existants chez tous les opérateurs, au développement complémentaire chez

certaines opérateurs et à la mise en production de nouveaux champs. La branche de production de gaz naturel profiterait de la demande croissante des opérateurs.

Le dynamisme attendu dans le secteur secondaire, avec une croissance de +3,5%, serait soutenu par la performance des agro-industries, des autres industries, du secteur énergétique et des bâtiments et travaux publics.

La production agro-industrielle devrait afficher une croissance de +5,2%. Cette évolution serait induite par l'augmentation attendue des performances des industries alimentaires (brassicoles, meunières, sucrières, huile raffinée) et de la production d'eau minérale, en lien avec la fermeté de la demande locale.

La bonne tenue des autres industries (+6,8%) proviendrait du raffermissement dans la production des matériaux de construction et des gaz industriels en lien avec la forte demande (accélération des travaux dans les BTP, mise en fonctionnement de nouveaux Centres Hospitaliers Régionaux, particulier, etc.).

La croissance de la branche Electricité et Eau s'accélérait, passant +2,3% en 2024 à 5,3% en 2025. En ce qui concerne l'eau, la hausse résulterait de l'élargissement des capacités de production et de distribution (station de pompage d'eau du PK5 avec PIEPAL, château d'eau à Ntoun centre, renouvellement de conduites d'eau...).

Concernant l'Electricité, les progrès attendus sont basés sur le renforcement des capacités de production (travaux de réparation du groupe de 14 MW de la centrale Alénakiri, installation de centrales thermiques flottantes de Karpowership, mise en service de trois (3) générateurs de 2,225 KVA à Lambaréné, Mouila et Tchibanga) et la sécurisation de la distribution d'électricité (remplacement du câble 90 kV de la ligne Owendo – Bisségoué, ...).

Les activités des BTP devraient augmenter de +7,7%, à la faveur de l'exécution des chantiers de construction d'infrastructures routières (aménagement et bitumage du Boulevard de la Transition, le bitumage de la route Ovan-Makokou, la route Ntoun-Cocobeach, l'aménagement de l'échangeur du Camp de Gaulle, la réhabilitation des voiries urbaines...). Les travaux portent également sur les constructions immobilières (cité administrative Emeraude, Tour M, cité de la démocratie, Ministère des Affaires Etrangères, nouveau siège de Gabon 24. Certains chantiers sont portés par les investisseurs privés, notamment la construction et réhabilitation d'hôtels (Gamba, Re-NDAMA...), des immeubles de bureaux et habitations sur le front de mer.

En revanche, l'industrie du bois se replierait de 2,0%, du fait du fléchissement de la demande internationale. De même, l'industrie minière enregistrerait un léger recul (-0,8%), malgré l'amélioration progressive de la demande mondiale.

Le secteur tertiaire devrait s'accroître de +2,3% contre -0,1% en 2024. Ce rebond prévisionnel serait principalement dû au dynamisme de la quasi-totalité de ses branches et aux performances attendues des autres secteurs.

La croissance de la branche transports et télécommunications s'établirait à +0,5% en 2025. Cette évolution serait expliquée par le déploiement de services numériques à l'intérieur du pays. La branche commerce enregistrerait une hausse de ses activités de +3,5% grâce à la hausse de la demande des ménages, suite à une augmentation des revenus distribués (créations d'emplois publics et surtout dans les entreprises). L'augmentation des services (+3,4%), serait lié au dynamisme des activités du secteur hors-pétrole.

### **1.1.2. Le PIB par la demande (emploi)**

Suivant l'optique demande, l'accroissement de l'activité attendu en 2025 découlerait aussi bien de la demande intérieure (+6,6%) qu'extérieure (+1,1%).

En effet, la hausse de la demande intérieure résulterait de la poursuite des projets d'investissement, tant privés que publics :

- sur le plan public, l'investissement augmenterait de 14,6% à la faveur de l'exécution des projets prioritaires (construction d'infrastructures sanitaires et scolaires, l'aménagement des bassins-versants...) et la poursuite des travaux routiers ;
- sur le plan privé, l'effort d'investissement devrait croître de 11,4%, et vise la mise en œuvre des projets dans les secteurs agricole, pêche, gaz, pétrole, mines, énergie, hôtelier.

A cela, s'ajoute le dynamisme de la consommation finale (+4,5%) tirée par l'amélioration de la consommation des ménages (+3,6%), consécutivement à la hausse des revenus distribués, suite aux recrutements enregistrés dans le secteur moderne.

L'accroissement de la demande extérieure proviendrait de l'augmentation des exportations de biens, notamment, de l'agriculture de rente (+1,3%) et des mines (+1,1%), en dépit du recul des ventes des produits du bois (-2,0%).

### **1.2. L'emploi, les salaires et les prix**

#### **1.2.1. L'emploi**

Après une hausse de 4,0% du nombre de travailleurs dans le secteur moderne en 2024 dont +2,4% pour les sociétés, le marché de l'emploi devrait connaître une nouvelle augmentation de l'offre en 2025, en raison d'une part, de la bonne tenue de l'activité économique, notamment dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme les BTP, l'agriculture, l'industrie manufacturière et les transports, et de la hausse des effectifs dans le secteur public d'autre part.

#### **1.2.2. Les salaires**

En 2025, les composantes de la masse salariale du secteur moderne (secteur public et privé) poursuivraient une trajectoire ascendante après une hausse de 4,6% en 2024. En effet, la masse salariale dans le secteur public devrait connaître une augmentation justifiée par les recrutements et la poursuite des régularisations des situations administratives des agents civils et militaires (paiement des accessoires de solde, titularisations, glissement catégoriels, avancements).

Quant au secteur privé, la croissance prévue de la masse salariale serait consécutive à la forte mobilisation du personnel dans les branches d'activité dynamiques en 2025 (BTP, Agro-industrie, autres industries...).

#### **1.2.3. Les prix**

L'inflation en 2025 est projetée à 1,6%, en deçà de la norme communautaire. Cette évolution résulterait du maintien de la subvention sur les prix de carburant à la pompe ainsi que des mesures de lutte contre la vie chère (suspension pour une durée de 6 mois, des droits et taxes à l'importation sur les produits alimentaires de première nécessité au bénéfice des opérateurs détenteurs de l'Agrément Vie chère, suspension de la TVA sur les opérations de production et de vente de certains matériaux de construction).

### **1.3. L'exécution des dépenses budgétaires**

Au 31 juillet 2025, les dépenses du budget général se situent à 1127,90 milliards FCFA, contre une prévision annuelle 2025 de 2562,79 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 44,01%. Ce niveau fait abstraction de certaines dépenses payées sans ordonnancement préalable par les services du Trésor (remboursement de TVA, soutien au prix des produits pétroliers et Projets financés sur ressources extérieures).

Le détail de cette exécution est décliné par titre, dans le tableau ci-après :

Tableau 5: Présentation des dépenses par titre en 2025

| <i>Titres et catégories</i>               | <b>LF 2025</b>           | <b>Exécution au 31 juillet 2025</b> | <b>Ecart</b>             | <b>Taux</b>   |
|-------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---------------|
| Titre 1 : Charges financières de la dette | 349 463 194 202          | 262 583 216 735                     | 86 879 977 467           | 75,10%        |
| Titre 2 : Dépenses de personnel           | 825 301 000 000          | 409 249 557 653                     | 416 021 442 347          | 49,60%        |
| Titre 3 : Dépenses de biens et services   | 378 598 859 955          | 164 158 006 768                     | 214 440 853 187          | 43,40%        |
| Titre 4 : Dépenses de transfert           | 350 957 255 192          | 163 628 571 678                     | 187 328 683 514          | 46,60%        |
| Titre 5 : Dépenses d'investissement       | 592 621 921 348          | 119 802 065 933                     | 472 819 855 415          | 20,20%        |
| Titre 6 : Autres dépenses                 | 65 850 000 000           | 8 481 709 498                       | 57 368 290 502           | 12,90%        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>2 562 792 230 697</b> | <b>1 127 903 128 265</b>            | <b>1 434 889 102 432</b> | <b>44,00%</b> |

Source : DGBFiP, août 2025

### Les charges financières de la dette

Projetées à 349,46 milliards FCFA en loi de finances, les charges financières de la dette ont été exécutées à 262,58 milliards FCFA au 31 juillet 2025, soit un taux d'exécution de 75,14%.

### Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnels ont été prévues à 825,30 milliards FCFA en LF 2025, pour une exécution hors solde permanente de 51,79 milliards FCFA. En intégrant les niveaux liquidés de la solde permanente, les dépenses de personnel se situent à 409,25 milliards FCFA, soit un taux de 49,59%.

### Les dépenses de biens et services

Prévues en LF 2025 à 378,60 milliards FCFA, les dépenses de biens et services ont été ordonnancées à hauteur de 164,17 milliards FCFA pour un taux d'exécution de 43,36%.

### Les dépenses de transfert

Ordonnancées à fin juillet 2025 à 163,63 milliards FCFA contre une prévision annuelle de 350,96 milliards FCFA, les dépenses de transfert présentent un taux d'exécution de 46,62%.

### Les dépenses d'investissement

Les ordonnances émises sur le poste dépenses d'investissement ne concernent que les ressources propres et s'établissent à 119,80 milliards FCFA à fin juillet 2025 contre une programmation annuelle de 592,62 milliards FCFA.

### Les autres dépenses

Les autres dépenses ont été mandatées à 8,48 milliards FCFA pour une projection en LF 2025 de 65,85 milliards FCFA.

### Les comptes spéciaux (CS)

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et le compte de commerce. Ces comptes spéciaux, regroupés en 12 missions, ont été programmés en loi de finances en recettes et en dépenses à 231,75 milliards FCFA et présentent une exécution de 66,58 milliards FCFA. Ce niveau est dû à la remontée de l'information de l'exécution des CAS « Pensions » et « Prestations familiales » en trésorerie qui feront l'objet de régularisation en fin d'exercice.

Cette exécution se décline ainsi qu'il suit.

Tableau 6: Comptes spéciaux en 2025

| <i>Titres et catégories</i>    | LF 2025                | Exécution au 31 juillet 2025 | Ecart                  | Taux        |
|--------------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|-------------|
| Comptes d'affectation spéciale | 228 362 135 529        | 66 460 203 232               | 161 901 932 297        | 29,1%       |
| Compte de Commerce             | 3 388 700 000          | 116 611 160                  | 3 272 088 840          | 3,4%        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>231 750 835 529</b> | <b>66 576 814 392</b>        | <b>165 174 021 137</b> | <b>28,7</b> |

Source : DGBFiP, août 2025

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières en lien direct avec les dépenses concernées. Aussi, à fin juillet 2025, l'exécution des CAS est-elle de 66,46 milliards FCFA contre une prévision annuelle de 228,36 milliards FCFA.

A fin juillet 2025, le compte de commerce « développement durable de la pêche et de l'aquaculture » ayant pour objet, l'industrialisation de la filière thon, a été exécuté à concurrence de 116,61 millions FCFA contre une dotation de 3,39 milliards FCFA dans la loi de finances 2025.

## 1.4. La balance des paiements

En 2025, **le solde de la balance des paiements** redeviendrait excédentaire, atteignant 154,5 milliards de FCFA, contre un déficit de 391,8 milliards de FCFA observé en 2024. Cette amélioration serait principalement attribuable à une meilleure tenue du compte des capitaux, qui afficherait un excédent après avoir été déficitaire en 2024, et ce, malgré une détérioration du compte des transactions courantes.

### La balance des transactions courantes

Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 22,6 milliards de FCFA, contrastant avec l'excédent de 971,1 milliards de FCFA réalisé l'année précédente. Ce recul proviendrait essentiellement de la diminution de l'excédent commercial (-26,4 %) et de l'aggravation du déficit des services (+12,1%) et un retour au déficit des transferts.

### La balance commerciale

Pour 2025, la balance commerciale afficherait un solde positif de 2 562,5 milliards de FCFA, en diminution de 26,4% par rapport aux 3 480,9 milliards de FCFA relevés en 2024. Cette évolution proviendrait d'une contraction des exportations (-12,3%), en particulier celles de pétrole (-21,6%) et de manganèse (-0,3%) d'une part, ainsi qu'une hausse des importations (+9,1%) liée aux achats du secteur pétrolier (+13,0%) et aux autres importations (+2,0%) d'autre part.

### La balance des services

Le déficit de la balance des services se creuserait de nouveau en 2025, atteignant 1 527,0 milliards de FCFA contre un déficit de 1 361,9 milliards de FCFA en 2024.

### La balance des revenus et des transferts

Le déficit des revenus primaires s'atténuerait en 2025, se situant à 1 057,2 milliards de FCFA contre 1 187,6 milliards de FCFA l'année précédente. Ce recul résulterait d'une baisse des versements relatifs aux revenus des investissements (-11,0%). Le solde des transferts, quant à lui, connaîtrait une détérioration de 102,1% en 2025, pour atteindre un déficit de 0,8 milliard de FCFA, en raison d'une diminution des transferts publics combinée à une hausse du déficit des transferts privés.

### La balance des capitaux

En 2025, la balance des capitaux afficherait un excédent de 177,0 milliards de FCFA, contrastant avec le déficit de 1 393,7 milliards de FCFA enregistré en 2024. Cette progression s'expliquerait en grande partie par une



amélioration de 112,6% du compte financier, notamment les autres investissements en lien avec une forte hausse des opérations à court terme (+231,5%).

Tableau 7: Balance des paiements

| (En milliards FCFA)                                          | 2023*         | 2024*          | 2025**       | Var 25/24      |
|--------------------------------------------------------------|---------------|----------------|--------------|----------------|
| <b>1- Transactions courantes</b>                             | <b>847,5</b>  | <b>971,1</b>   | <b>-22,6</b> | <b>-102,3%</b> |
| - Balance commerciale                                        | 3370,8        | 3480,9         | 2562,5       | -26,4%         |
| - Balance des services                                       | -1281,4       | -1361,9        | -1527,0      | 12,1%          |
| - Balance des revenus                                        | -1244,1       | -1187,6        | -1057,2      | -11,0%         |
| - Balance des transferts                                     | 2,2           | 39,7           | -0,8         | -102,1%        |
| <b>2- Balance des capitaux et des opérations financières</b> | <b>-803,4</b> | <b>-1393,7</b> | <b>177</b>   | <b>112,7%</b>  |
| Compte de capital                                            | 0,0           | 1,0            | 0,8          | -17,8%         |
| Compte Financier                                             | -803,4        | 1394,7         | 176,2        | 112,6%         |
| Investissements directs                                      | 335,7         | 332,4          | 315,7        | -5,0%          |
| <i>dont secteur pétrolier</i>                                | <i>1025,9</i> | <i>1007,8</i>  | <i>934,2</i> | <i>-7,3%</i>   |
| Investissements de portefeuille (nets)                       | -342,2        | -372,4         | -490,6       | 31,7%          |
| <i>Opérations à moins d'un an (CT)</i>                       | <i>512,9</i>  | <i>648,7</i>   | <i>652,2</i> | <i>26,5%</i>   |
| Autres investissements                                       | -796,9        | -1354,7        | 351,1        | 125,9%         |
| <i>Opérations à plus d'un an (MLT)</i>                       | <i>127,8</i>  | <i>-793,7</i>  | <i>-22,9</i> | <i>102,9</i>   |
| <i>Opérations à moins d'un an (CT)</i>                       | <i>-669,1</i> | <i>-561,0</i>  | <i>328,2</i> | <i>158,5</i>   |
| Erreurs et omissions                                         | 5,7           | 30,8           | 0,0          | -              |
| <b>BALANCE GLOBALE</b>                                       | <b>49,7</b>   | <b>-391,8</b>  | <b>154,5</b> | <b>139,4%</b>  |

Source : BEAC, \*Estimations, \*\*Projections, août 2025.

### 1.5. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire

Le cadrage macro-budgétaire de la loi de finances 2025 fait ressortir, pour la période 2024– 2026 que le Gabon respecterait deux (2) critères de surveillance multilatérale sur les quatre (4).

L'état de la convergence se présenterait donc comme suit :

Tableau 8: Critères de surveillance multilatérale

|                                                                                | Norme                | 2023         | 2024         | Projections  |        |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------|
|                                                                                |                      |              |              | 2025         | 2026   |
| Solde budgétaire de référence (%PIB)                                           | ≥ -1,5%              | -4,10%       | -5,00%       | 0,50%        | 14,60% |
| Taux d'inflation                                                               | ≤ 3 %                | 3,60%        | 1,20%        | 1,60%        | 2,70%  |
| Le taux d'endettement public (sur la base de la dette conventionnée de la DGD) | ≤ 70%                | 60,20%       | 58,50%       | 66,30%       | 68,20% |
| Non accumulation d'arriérés :                                                  | Arriérés < 120 jours | Non respecté | Non respecté | Non respecté | 0      |

Source : Cellule Technique-CICMB

**Le solde budgétaire de référence** rapporté au PIB serait de nouveau négatif et en baisse par rapport à 2024, pour se situer à -5,0% du PIB. Ainsi, le critère ne serait pas respecté en 2025. En 2026, le solde serait de +14,6% en raison de la forte mobilisation des recettes, notamment dans le secteur hors pétrole.

**Le taux d’inflation** se retrouverait en deçà de la norme communautaire (3%) dès 2024 à 1,2% à la faveur de la détente des prix des produits alimentaires et de l’énergie et des mesures de lutte contre la vie chère. Sur la période 2024 – 2026, le taux d’inflation serait de 1,8% en moyenne.

**Le taux d’endettement** est arrêté à 58,5% du PIB en 2024 en deçà du seuil communautaire ( $\leq 70\%$ ), mais en dépassement du seuil gouvernemental ( $\leq 35\%$  du PIB). Sur la période 2024-2026, l’endettement serait sur une trajectoire haussière, pour s’établir à 64,3% du PIB en moyenne. Cette hausse proviendrait principalement du maintien d’une politique budgétaire expansionniste au profit de la mise à niveau des infrastructures économiques et sociales engagée depuis fin 2023.

Au regard du cadrage macro-budgétaire, le Gabon devrait en perspectives de ne pas accumuler des **arriérés de paiement** qu’à partir de 2026.

2. Marchés financiers

2.1. Notation souveraine

2.1.1. Evolution de notation souveraine

Dans la perspective des émissions internationales qu’il a effectuées depuis 2007, l’Etat Gabonais a fait l’objet d’une notation de sa dette à long terme en monnaie locale par les agences Standard & Poor’s, Fitch Ratings et Moody’s qui progresse comme suit :

Tableau 9: Notations de l’Etat Gabonais - Dette à Long Terme en Monnaie Locale

| Année | S&P  |             | Fitch Ratings |             | Moody’s |             |
|-------|------|-------------|---------------|-------------|---------|-------------|
|       | Note | Perspective | Note          | Perspective | Note    | Perspective |
| 2007  |      |             | BB-           | Stable      |         |             |
| 2012  | BB-  | Stable      | BB-           | Positive    |         |             |
| 2013  |      |             | BB-           | Stable      |         |             |
| 2014  |      |             | BB-           | Négative    | Ba3     | Stable      |
| 2015  |      |             | B+            | Stable      |         |             |
| 2016  | B    | Stable      | B+            | Négative    | B1      | Négative    |
| 2017  |      |             | B             | Négative    | B3      | Négative    |
| 2018  |      |             | B             | Stable      | Caa1    | Stable      |
| 2019  |      |             |               |             | Caa1    | Positive    |
| 2020  |      |             | CCC           |             |         |             |
| 2021  |      |             | B-            | Stable      |         |             |
| 2022  | B-   |             | B-            | Positive    | B3      | Positive    |
| 2023  |      |             | B-            | Négative    | Caa1    | Négative    |
| 2024  |      |             | B-            | Stable      | Caa1    | Négative    |
| 2025  |      |             | CCC           | Négative    | CCC     | Stable      |

Au mois de décembre 2025, l’agence de notation Fitchratings a baissé la note souveraine du Gabon de CCC à CCC-. Cette situation est consécutive à la persistance des arriérés de paiement envers les créanciers extérieurs officiels du pays, mais également envers les fournisseurs intérieurs. Cette situation érode la confiance des principaux créanciers du Gabon et limite les capacités de mobilisation des emprunts pour faire face au déficit

budgétaire. La tendance expansionniste de la politique budgétaire qui privilégie les dépenses, notamment d'infrastructure participe également à la baisse de la note souveraine.

### 2.1.2. Stratégie de gestion de la notation souveraine

Dans un contexte macro-économique difficile et en vue d'améliorer la notation souveraine du Gabon auprès des trois agences internationales de rating à savoir, S&P, Fitch et Moody's, les autorités gabonaises se sont engagées à améliorer leur communication financière. En effet, les autorités ont mis en place des sites internet interactifs et exhaustifs permettant l'accès à l'information financière du pays, notamment, les publications de Lois des finances, les rapports d'exécution des budgets et la mise en œuvre des réformes économiques. De même, des tournées d'information ont été organisées auprès des principaux investisseurs et détenteurs de titres gabonais à l'international et dans la sous-région. Enfin, les revues de finances publiques ont été menées par le FMI (Article 4), la Banque Mondiale ainsi que les agences de notation.

A cela s'ajoute la consolidation des résultats du PRE, l'apurement des arriérés qui doit être engagé fermement en 2026 et très spécifiquement la mise en œuvre du programme de développement, à travers le renforcement des recettes budgétaires et du programme d'investissements publics issus de restructuration des activités des secteurs économiques clés. Toutes ces actions retenues par le gouvernement devraient permettre d'engager un redressement de la Notation du Gabon, en phase avec les améliorations enregistrées en 2023.

Le rapprochement avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour la conclusion d'un programme d'assistance au premier trimestre 2026 devrait aider à l'amélioration de la note souveraine.

L'objectif à terme des Autorités gabonaises est de retrouver d'ici mi 2027 le haut de la notation B.

## 2.2. Emissions à l'international

### 2.2.1. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic 8,2% Notes Due 2017"

Cet emprunt a été émis en fin 2007, pour un montant de 1 milliard USD, et a été assorti d'un taux d'intérêt de 8,2%, payable semestriellement. Il est remboursable « in fine » avec une maturité de 10 ans (2017). Cet emprunt est coté auprès du London Stock Exchange. L'Etat Gabonais a, au 31 décembre 2012, procédé à plusieurs rachats de titres pour un montant cumulé de 172 382 120 USD à partir d'un compte séquestre ouvert dans les livres de la Banque Mondiale. Lors de l'émission obligataire internationale du 05 décembre 2013, une partie du produit de cet emprunt a servi à un nouveau rachat de ces titres, pour une valeur totale de 609 488 880 USD. Un autre rachat de titres a été effectué en février 2015, pour un montant de 56 890 000 USD. Ainsi, ces opérations effectuées de façon globale, légèrement au-dessus du pair, ont permis d'amortir par anticipation l'emprunt obligataire international de 2007 à hauteur de 838 761 000 USD.

### 2.2.2. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,500,000,000 6,375% Amortizing Notes Due 2024"

Cet Eurobonds, émis en décembre 2013 pour un montant de 1,5 milliards USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,375%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 500 000 000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2022, 2023 et 2024. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 107,7% au 30 septembre 2014. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 609 488 880 USD, des obligations internationales émises en 2007. Les ressources restantes après déduction des frais d'émission, soit 887 911 120 USD, ont été affectées à la mise en œuvre du Schéma Directeur National des Infrastructures (SDNI).

### 2.2.3. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 500,000,000 6,95% Notes Due 2025"

Dix-huit (18) mois après la dernière émission de 2013, le Gabon réussit en juin 2015 une nouvelle émission Eurobonds de 500 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité de 10 ans, émis au pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission a suscité l'intérêt de plus de 200 investisseurs internationaux enregistrant un taux de sursouscription de plus de 5,5 fois pour un volume d'ordres recueillis de plus d'USD 2,75 milliards. Cette Emission s'est vue attribuée un rating de B+ par Standard & Poors, B par Fitch et Ba3 par Moody's.

Les ressources de l'émission sont destinées à financer essentiellement les infrastructures énergétiques, routières et de distribution d'eau potable.

### **2.2.4. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 200,000,000 6, 95% Notes Due 2025"**

Après un peu plus de deux (2) ans d'absence sur le marché international de la dette, le Gabon a réussi en août 2017 une nouvelle émission Eurobonds de 200 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité d'un peu moins de 8 ans, émis au prix de 100,587% du pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission Eurobonds a été consolidée avec celle de 2015 et toutes deux ne forment qu'une seule émission de 700 millions d'USD au taux de 6,95% et ayant pour date de maturité le 16 juin 2025.

### **2.2.5. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,000,000,000 6,625% Amortizing Notes Due 6 February 2031"**

Cet Eurobonds, émis en février 2020 pour un montant de 1,0 milliard USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,625%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 333 333 333 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 102,0% au 30 décembre 2020. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 750 000 000 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 184 425 000 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2020.

### **2.2.6. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 800,000,000 7,00% Amortizing Notes Due 24 November 2031"**

Cet Eurobond, effectué en novembre 2021 pour un montant de 800,00 millions USD et d'une maturité de 9 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 7,00%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 266,000,000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de London Stock Exchange (LSE), avoisinait les 100,0% au 24 novembre 2021. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 662 674 236 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 137 325 764 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2022.

Au total sur un encours d'Eurobonds de 5,000 milliards USD émis par le Gabon depuis 2007, un montant total de 2,913 milliards USD a été remboursé, notamment avec le rachat de 0,5 milliard de USD effectué en août 2023 avec le produit d'un Blue loan du même montant. L'encours restant dû au 31 décembre 2023 se chiffre donc à 2,029 milliards USD. Par ailleurs, aucun incident de paiement n'est enregistré à ce jour sur ces opérations.

### **2.2.7. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 579,000,000 9,50% Amortizing Notes Due 19 February 2029"**

Cet Eurobond, effectué en février 2025 pour un montant de 570,00 millions USD et d'une maturité de 3,5 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 9,50%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 285,000,000 de USD, sur les deux (2) dernières années, à savoir 2028 et 2029. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de London Stock Exchange (LSE), avoisinait les 100,0% au 24 novembre 2021. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 315,000,000 USD, des obligations internationales émises en 2015. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 191,300,800 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2022.

L'Eurobond de 700,00 milliards USD émis par le Gabon en deux (2) tranches 500,00 USD en 2015 et 200,00 USD en 2017 a été complètement amorti.

## 2.3. Emissions locales

### 2.3.1. Par Appel Public à l'Épargne et Placement Privé

#### *a. Emprunt Obligataire de 2007*

En fin 2007, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt net de 5,5% par an. Sur un montant sollicité de 100,0 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 81,54 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (73,9%) ;
- Compagnies d'assurance (12,0%) ;
- Entreprises (9,1%) ;
- Particuliers (5,0%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (40,7%) ;
- Congo (24,6%) ;
- Guinée Equatoriale (18,4%) ;
- Cameroun (13,8%) ;
- Tchad (1,2%) ;
- République Centrafricaine (1,2%).

Cet emprunt a été entièrement remboursé en 2013.

#### *b. Emprunt Obligataire de 2015*

En Septembre 2015, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 80,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 84,62 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (82,64%) ;
- Compagnies d'assurance (7,17%) ;
- Entreprises (7,63%) ;
- Particuliers (2,56%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (61.28%) ;
- Congo (29,65%) ;
- Cameroun (6,33%) ;
- Guinée Equatoriale (2.48%) ;
- Autres : 0,26%.

Comme pour l'emprunt précédent, ce dernier a été entièrement éteint sans incident en 2020.

#### *c. Emprunt obligataire de 2016*

En Juillet 2016, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 98,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 134,94 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (88,93%) ;



- Entreprises (5,50%) ;
- Compagnies d'assurance (3,13%) ;
- Particuliers (2,44%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Cameroun (40,69%) ;
- Gabon (31,02%) ;
- Congo (15,34%) ;
- Guinée Equatoriale (6,71%) ;
- République Centrafricaine (3,71%) ;
- Autres : 2,53%.

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

### ***d. Emprunt obligataire de 2017***

En Décembre 2017, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 131,39 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Entreprises (63,33%) ;
- Banques (24,78%) ;
- Compagnies d'assurance (4,18%) ;
- Institutionnels (6,67%) ;
- Particuliers (0,27%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (94,41%) ;
- Cameroun (5,51%) ;
- Togo (0,08%) ;

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

### ***e. Emprunt obligataire de 2019***

En octobre 2019, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 126,34 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (92,8%) ;
- Entreprises (4,6%) ;
- Compagnies d'assurance (0,8%) ;
- Particuliers (1,8%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Cameroun (60,1%) ;
- Gabon (29,4%) ;
- Congo (4,8%) ;
- Guinée Equatoriale (1,6%) ;



- République Centrafricaine (2,5%) ;
- Autres : 1,6%.

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 558,83 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2020, l'encours de ces émissions se chiffre à 225,77 milliards de FCFA. Cela correspond à des remboursements effectifs s'élevant à 333,06 milliards de FCFA, les emprunts émis en 2007 et 2015 ayant été entièrement soldés. Pour ces opérations également, aucun incident de paiement n'a été relevé.

#### ***f. Emprunt obligataire de 2021***

En juin 2021, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 175,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 188,8 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (90,48%) ;
- Compagnies d'assurance (3,91%) ;
- Autres (5,61%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (71,0%) ;
- Cameroun (28,9%)
- Congo (0,1%).

La première échéance de cet emprunt a eu lieu en juin 2022.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 747,63 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces émissions se chiffre à 316,43 milliards de FCFA. Cela correspond à des remboursements effectifs s'élevant à 431,20 milliards de FCFA, les emprunts émis en 2007, 2015 et 2016 ayant été entièrement soldés. Pour ces opérations également, aucun incident de paiement n'a été relevé.

#### ***g. Emprunt obligataire de 2022***

En octobre 2022, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 175,00 milliards de FCFA a été entièrement levé. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (75,15%) ;
- Compagnies d'assurance (11,59%) ;
- Autres (13,27%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (53,22%) ;
- Cameroun (42,87%)
- Tchad (2,87%).

La première échéance de cet emprunt a eu lieu en novembre 2023.

#### ***h. Emprunts obligataires de 2023***

En 2023, l'Etat Gabonais a émis deux (2) emprunts obligataires pour un montant global de 289,6 milliards de FCFA. Ces derniers se présentent ainsi qu'il suit :

Emprunt obligataire par placement privé d'un montant de 135,0 milliards de FCFA, pour une maturité quatre (4) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Cet emprunt dont les souscriptions se sont faites sous la forme

de titrisation des créances a été affecté en totalité à l'apurement partiel de la dette intérieure moratoire et bancaire. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (56,59%) ;
- Entreprises (43,41%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (100,00%).

La première échéance de remboursement de cet emprunt a eu lieu en février 2025.

Emprunt obligataire par APE d'un montant de 154,6 milliards de FCFA pour une maturité de cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Le montant sollicité a été entièrement levé et les fonds destinés à l'amortissement du moratoire intérieur et des instances de l'Etat. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (60,80%) ;
- Compagnies d'assurance (4,99%) ;
- Sociétés (33,55%) ;
- Autres (0,66%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (85,72%) ;
- Cameroun (13,70%) ;
- Autres Pays (0,58%).

La première échéance de remboursement du capital de cet emprunt est prévue en juillet 2025.

### ***i. Emprunts obligataires de 2024***

En 2024, l'Etat Gabonais a émis trois (3) emprunts obligataires pour un montant global de 229,11 milliards de FCFA. Ces derniers ont concentré deux (2) émissions par appel public à l'épargne (APE) et une (1) émission par placement privé (PP).

Ces emprunts ont été mobilisé sur trois (3) tranches. Une tranche de 3 ans amortissable à 6,00% pour un montant de 129,89 milliards de FCFA, une seconde tranche de 5 ans amortissable avec deux (2) années de grâce à 6,5% pour une mobilisation de 48,27 milliards de FCFA et enfin, une troisième tranche de 7 ans amortissable avec deux (2) années de grâce à 7,5% pour un montant levé de 50,95 milliards de FCFA.

La répartition de ces souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (69,82%) ;
- Compagnies d'assurance (3,14%) ;
- Sociétés (20,35%) ;
- Fonds d'investissement (3,17%) ;
- Autres (3,52%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (54,05%) ;
- Cameroun (43,40%) ;
- Congo (2,27%) ;
- Autres Pays (0,28%).

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 1 441,35 milliards de FCFA par APE et PP. Au 31 décembre 2024, l'encours de ces émissions se chiffre à 727,57 milliards de FCFA.

#### **j. Emprunts obligataires de 2025**

Au terme du troisième trimestre 2025, l'Etat Gabonais a émis trois (2) emprunts obligataires par appel public à l'épargne d'un montant global de 200 milliards de FCFA.

La première opération s'est déroulée en avril pour une mobilisation de 80,1 milliards de FCFA sur trois (3) tranches. Une tranche de 2 ans amortissable à 6,60% pour un montant de 66,2 milliards de FCFA, une seconde tranche de 3 ans amortissable avec une (1) année de grâce à 6,75% pour une mobilisation de 0,37 milliards de FCFA et enfin, une troisième tranche de 5 ans amortissable avec deux (3) années de grâce à 7,5% pour un montant levé de 13,5 milliards de FCFA.

Concernant la deuxième opération d'un montant de 119,9 milliards de FCFA ayant eu lieu en juillet, la mobilisation s'est effectuée sur deux (2) tranches. Une tranche de 2 ans amortissable à 5,6% pour un montant de 63,3 milliards de FCFA et une seconde tranche de 3 ans amortissable avec une (1) année de grâce à 6,00% pour une mobilisation de 56,60.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 1 641,35 milliards de FCFA par APE et PP.

### **2.3.2. Par adjudication**

#### **a. Emissions de Bons du Trésor Assimilables (BTA)**

De 2013 à fin septembre 2025, le Gabon a procédé pour les besoins de gestion de sa trésorerie à 561 émissions de BTA totalisant un montant de 5 297 milliards de FCFA. Les BTA à 13 semaines se chiffrent à 2 123 milliards de FCFA, soit 40,2% du montant émis. Les BTA à 26 semaines avec un encours de 2 373 milliards de FCFA représentent 44,8% du montant émis et les BTA à 52 semaines dont les émissions globales s'élèvent à 801 milliards de FCFA totalisent 15,0% des émissions. A fin septembre 2025, le Gabon réalisé pour 465 milliards d'émission sur le marché monétaire.

**Tableau 10:** Emissions de Bons du Trésor Assimilables de 2013 à 2025 (En milliards de Fcfa)

| Instruments            | 2013-16    | 2017       | 2018       | 2019       | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | 2024       | 09/2025    | Total        |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|
| <b>BTA 13 Semaines</b> | 234        | 140        | 379        | 435        | 311        | 147        | 147        | 149        | 93         | 88         | 2 123        |
| <b>BTA 26 Semaines</b> | 232        | 228        | 240        | 159        | 272        | 318        | 257        | 226        | 257        | 184        | 2 373        |
| <b>BTA 52 Semaines</b> | 172        | 12         | 15         | 64         | 45         | 72         | 83         | 80         | 65         | 193        | 801          |
| <b>Total</b>           | <b>638</b> | <b>380</b> | <b>634</b> | <b>658</b> | <b>628</b> | <b>538</b> | <b>487</b> | <b>455</b> | <b>415</b> | <b>465</b> | <b>5 297</b> |

Source : BEAC – DGCPT

En 2024, le Gabon a réalisé 56 émissions de BTA sur le marché monétaire totalisant un montant levé de 415 milliards de F CFA. Les remboursements sur la période s'établissent à 416 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de -1 milliards de FCFA, ce qui maintien l'encours des BTA quasiment inchangé à fin décembre 2024 à 227 milliards de FCFA.

Le taux de couverture moyen enregistre une très légère hausse en 2024 passant de 82,0% en 2023 à 82,9%.

Les émissions de BTA ont été essentiellement concentrées sur les courtes maturités. En effet, au titre de l'année 2023, sur 56 adjudications, le Trésor Public a réalisé 11 adjudications de BTA à 13 semaines pour un volume de 93 milliards de FCFA, 38 adjudications de BTA à 26 semaines pour un volume de 257 milliards de FCFA et 7 adjudications de BTA à 52 semaines pour un volume de 65 milliards de FCFA.

A l'instar des années précédentes, les SVT ont affiché leur appétence pour les instruments à très court terme.

Sur l'exercice 2024, on observe globalement un relèvement des taux moyens pondérés (TMP) sur le compartiment des BTA. En effet, les BTA à 13 semaines se sont échangés dans une fourchette de prix allant de 6,0% à 6,4%, ceux à 26 semaines dans un intervalle de 5,9% à 6,5%, et enfin ceux à 52 semaines dans une fourchette allant de 6,4% à 6,7%.

Les intérêts payés pour les émissions de BTA en 2023 s'élèvent à 13 milliards de Francs CFA, contre 14 milliards de Francs CFA en 2023, consécutivement à la baisse du volume servi par rapport à 2023 de 40 milliards de FCFA. Cette baisse a été contrecarré par la hausse des taux d'intérêt sur l'année 2024.

A fin septembre 2025, le Gabon a réalisé 67 émissions de BTA sur le marché monétaire totalisant un montant levé de 465 milliards de F CFA. Les remboursements sur la période s'établissent à 346 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de +119 milliards de FCFA.

## **b. Emissions d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA)**

Au terme du troisième trimestre 2025, afin de financer ses besoins de financement à moyen terme, l'Etat gabonais a enregistré 105 émissions d'OTA dont 77 nouvelles lignes et 28 abondements de lignes pour des maturités allant de 2 à 10 ans, contre 44 émissions réalisées en 2024 dont 6 nouvelles lignes.

**Tableau 11:** Emissions d'Obligations du Trésor Assimilables de 2013 à 2025 (En milliards de Fcfa)

|               | 2013-16    | 2017     | 2018       | 2019       | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | 2024       | 09/2025      | Total        |
|---------------|------------|----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| <b>2 ANS</b>  | 37         | 8        | 87         | 36         | 107        | 110        | -          | 112        | 43         | 295          | 835          |
| <b>3 ANS</b>  | 63         |          | 14         | 78         | 124        | 247        | 152        | 206        | 167        | 265          | 1 316        |
| <b>4 ANS</b>  |            |          |            |            | 34         |            | 56         | 90         | 136        | 257          | 573          |
| <b>5 ANS</b>  |            |          | 10         | 32         | 79         | 96         | 84         | 45         | 129        | 216          | 691          |
| <b>6 ANS</b>  |            |          |            |            |            |            | -          |            |            | 164          | 164          |
| <b>7 ANS</b>  |            |          |            |            | 40         | 13         | -          | 22         | 29         | 183          | 287          |
| <b>8 ANS</b>  |            |          |            |            |            |            | 7          |            |            | 71           | 78           |
| <b>9 ANS</b>  |            |          |            |            |            |            | -          |            |            | 48           | 48           |
| <b>10 ANS</b> |            |          |            |            |            | 8          |            | 10         | 5          |              | 23           |
| <b>Total</b>  | <b>100</b> | <b>8</b> | <b>111</b> | <b>146</b> | <b>384</b> | <b>474</b> | <b>299</b> | <b>485</b> | <b>509</b> | <b>1 499</b> | <b>4 015</b> |

Source : BEAC – DGCPT

En dépit de l'absence d'une pondération zéro pour les OTA, l'Etat gabonais a enregistré en 2024 un volume d'émissions d'OTA d'un montant global de 509 milliards de Francs CFA. Ce montant est en hausse par rapport à l'exercice précédent qui affichait 485 milliards de Francs CFA, soit une augmentation de 24 milliards de Francs CFA. L'Etat gabonais a honoré la totalité des engagements échus sur la période sous revue pour un montant de 309 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de 200 milliards de FCFA, ce qui porte l'encours à fin décembre 2024 à 1 494 milliards de FCFA.

Malgré cette évolution, le marché demeure confronté à certaines contraintes sur les longues maturités, notamment le faible taux de participation des SVT sur les instruments excédant 5 ans. Ainsi, en termes de volume servis, on relève une forte concentration sur les lignes de maturité restante comprise entre 2 et 3 ans.

Au cours de l'année 2024, l'Etat gabonais a eu un recours accentué à des émissions de titres publics par syndication domestique pour des maturités allant de 2 à 7 ans. Ces opérations ont permis de lever globalement un montant de 309 milliards de FCFA, soit 61% du volume mobilisé en OTA.

A fin septembre 2025, les opérations ont permis de lever globalement un montant de 1 499 milliards de FCFA. Sur cette période, l'Etat gabonais a eu recours à des titrisations de créances dans le cadre de l'opération MOUELE à hauteur de 725 milliards de FCFA soit 48% des émissions de titres publics.

Les OTA se sont vendues pour l'essentiel en dessous du pair, à un prix moyen pondéré sur l'année de 96,0% pour un volume total servi de 1 462 milliards de FCFA, contre 92,0% pour un volume total servi de 472 milliards de FCFA en 2024. Les prix ont oscillé dans une fourchette moyenne de prix de 89% à 100%.



# **POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ACTUELLES**



## 1. Perspectives économiques

La croissance de l'économie mondiale, après un taux de 3,0% enregistré en 2025, s'accélérerait légèrement à 3,1% en 2026 et ce, en dépit de la persistance des conflits géopolitiques. Les pays avancés et ceux dits émergents et en voie de développement contribueraient à cette évolution.

Par ailleurs, l'expansion mondiale s'effectuerait dans un contexte d'atonie des prix de l'or noir sur les marchés, de baisse généralisée des prix et du maintien à des seuils relativement bas des principaux taux directeurs par les banques centrales.

### 1.1. La conjoncture dans les principaux pays avancés

En 2026, la croissance annuelle des économies des pays avancés, s'établirait à 1,6% contre 1,5% en 2025. L'ensemble des économies profiterait de la flexion des tarifs douaniers et de l'assouplissement des conditions monétaires.

Aux Etats-Unis, la croissance passerait de 1,9% en 2025 à 2,0% en 2026, portée par une reprise de la consommation.

A l'opposé, au Japon, l'expansion économique ralentirait à 0,5% contre 0,7% en 2025. Cette situation s'expliquerait, entre autres, par la diminution de ses exportations en direction des économies des Etats-Unis et de la Chine, ses principaux partenaires commerciaux.

Dans la zone euro, le PIB poursuivrait son expansion. En effet, il s'établirait à 1,2% contre 1,0% l'année précédente. Ce résultat s'expliquerait par une bonne tenue de la consommation des ménages et un frémissement de la demande extérieure

Pour 2026, la croissance allemande progresserait de 0,9% après une quasi-stabilité (+0,1%) observée l'année précédente. Une baisse de la facture énergétique relancerait le secteur automobile. Parallèlement en France, l'expansion serait de 1,0%, en lien avec une amélioration de la consommation des ménages.

En Espagne, le dynamisme de l'activité observé en 2025 (+2,5%) s'atténuerait en 2026. En effet, le PIB s'établirait à 1,8%, impacté par la baisse des services. En Italie, le PIB atteindrait +0,8% contre +0,5% un an plus tôt.

### 1.2. La conjoncture dans les pays émergents et en développement

En 2026, les pays émergents et en développement enregistreraient une croissance de +4,0%, en retrait par rapport à celle de 2025 (+4,1%).

Les pays émergents et les pays en développement d'Europe amélioreraient leurs performances, et le PIB passerait de 1,8% en 2025 à 2,2% en 2026.

Les pays émergents d'Asie, quoiqu'en repli, enregistreraient un taux de croissance à 4,7% contre 5,1% en 2025, sous l'impulsion des économies chinoise et indienne. En effet, le PIB de la Chine serait estimé à 4,2% après 4,8% en 2025, en raison de la grande crise immobilière et de la diminution des investissements publics. En revanche, celui de l'Inde évoluerait de +6,4% comme l'année précédente.

En liaison avec l'amélioration des cours de certains produits de base, l'activité économique au sein des pays de l'Amérique latine progresserait de 2,4% contre 2,2% en 2025.

Le maintien des cours du pétrole à des niveaux relativement rémunérateurs permettrait aux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord d'engranger d'importantes recettes pétrolières. Dans ce contexte, leur croissance économique se situerait à 3,5% après 3,4% en 2025.

Parallèlement, l'Afrique subsaharienne atteindrait une croissance de 4,3% contre 4,0% en 2025. Dans cet ensemble, la croissance du PIB du Nigéria et de l'Afrique du Sud est prévue à 3,2% et 1,3%, respectivement.

## 1.3. La conjoncture dans les pays de la CEMAC

Dans la zone CEMAC, les Etats entendent poursuivre leur ambition de diversification de leurs appareils productifs, notamment dans les mines, la céramique, le ciment, l'agroalimentaire, la logistique, les mines, l'énergie, la pêche et la transformation du bois.

Dans ce contexte, la croissance du PIB réel devrait se stabiliser autour de 3,6% en 2026, tandis que l'inflation resterait sous la norme communautaire, soit 2,3% en 2026 contre 2,8% en 2025. Le taux de couverture extérieure de la monnaie et les réserves de change en mois d'importations des biens et services se situeraient en moyenne respectivement à 77,4% et 4,9.

Les autres comptes macroéconomiques seraient caractérisés par :

- un déficit budgétaire, base engagements, hors dons, qui ressortirait en moyenne annuelle autour de 1,2 % du PIB sur la période 2026-2028, comme en 2025 ;
- un creusement du déficit extérieur courant, dons inclus, en pourcentage du PIB, à 3,2% en 2026, en relation essentiellement avec le recul de la production de pétrole brut, non compensé par les évolutions favorables des cours des autres produits d'exportation ;
- une hausse en moyenne annuelle, entre 2026 et 2028, de la masse monétaire (+8,4%), des avoirs extérieurs nets (+26,6%) et des crédits à l'économie (+8,5%).

## 1.4. L'évolution des cours des produits de base

### 1.4.1. Le pétrole

Les cours moyens se situeraient à 66,4 dollars contre 69,8 dollars projetés en 2025, en dépit des anticipations de l'OPEP sur le relèvement de la demande mondiale de pétrole de 1,4 million de barils/jour (Mbj) à 106,6 Mbj. Pour autant, une offre surabondante devrait entraîner un rééquilibrage progressif des marchés, se traduisant par une contraction du prix du Brent.

### 1.4.2. Les oléagineux

Pour la campagne 2025/2026, le marché des oléagineux devrait connaître une croissance positive, mais à un rythme plus lent que par le passé. Les échanges mondiaux d'huiles végétales devraient rester stables, avec une part de 42% de la production mondiale exportée, atteignant 91 millions de tonnes.

S'agissant de l'huile de palme, les prix seraient en retrait, malgré une demande soutenue par divers secteurs tels que l'alimentation, les cosmétiques et les biocarburants. La relation mécanique avec le prix du pétrole aurait un effet baissier. En conséquence, le prix de l'huile de palme se situerait en moyenne à 995,7 dollars la tonne, en légère baisse de 0,4%.

### 1.4.3. Le caoutchouc

Les prix du caoutchouc naturel gagneraient 1,8% à 105,3 cents le kilogramme en 2026. Selon l'Association des pays producteurs de caoutchouc naturel (ANRPC), la production mondiale de caoutchouc naturel serait stable en 2026. Du côté de la demande par contre, on enregistrerait une bonne tenue des achats, tirés par l'industrie automobile, en dépit des défis auxquels sont confrontés certains pays producteurs.

### 1.4.4. Le café

En 2026, le marché du café devrait connaître une certaine atonie après plusieurs années de fortes hausses des prix, dues à des conditions climatiques difficiles et à des tensions logistiques. Une production plus importante, notamment au Brésil, est attendue, ce qui pourrait peser fortement sur les cours. Ainsi, le Robusta chuterait de 30,4% à 140,8 cents la livre en moyenne. S'agissant de l'Arabica, son prix baisserait de 12,5% pour se situer à 309,0 cents la livre.

### 1.4.5. Le cacao

Selon l'Organisation internationale du cacao (Icco), pour le compte de la campagne 2025/2026, le marché mondial du cacao devrait continuer de croître. Ainsi, la production mondiale devrait s'améliorer, entraînant

potentiellement une baisse des prix après une hausse en 2025. En conséquence, le prix du cacao baisserait de 8,6% à 7 980 dollars en moyenne la tonne.

#### 1.4.6. Le sucre

La production mondiale de sucre devrait augmenter, avec une croissance estimée à 1,7% pour atteindre 210 millions de tonnes en 2026. En face, on aurait une demande relativement stable. En conséquence, les cours mondiaux du sucre s'établiraient à 36,4 cents la livre, en recul de 1,0% sur un an.

#### 1.4.7. L'or

En 2026, le marché de l'or devrait poursuivre sa tendance haussière, notamment dans un contexte d'incertitude économique et géopolitique. La guerre commerciale déclenchée par les USA devrait conforter son rôle de valeur refuge.

Dans ce contexte, le prix de l'once d'or se situerait autour de 3 472 dollars américains en moyenne, en hausse de 7,9% par rapport à 2025.

## 2. Situation économique nationale<sup>1</sup>

### 2.1. Les principaux secteurs d'exportation

#### 2.1.1. Le secteur pétrolier

En 2026, la production pétrolière nationale devrait se replier de 3,0% à 11,374 millions de tonnes métriques contre 11,726 millions de tonnes en 2025. Cette déprime s'expliquerait par le déclin naturel des champs matures. Les prix se situeraient à 65,2 \$US pour le panier de brut gabonais et 66,4 \$US pour le Brent.

#### 2.1.2. Le secteur des mines

Pour l'année 2026, il est envisagé une contraction de 3,3% de la production nationale de manganèse à 8,855 millions de tonnes, en liaison avec la faiblesse de la demande mondiale, notamment asiatique. Parallèlement, les exportations se contracteraient pour se situer à de 8,145 millions de tonnes.

La production de l'or devrait rester marginale et se maintiendrait à 0,4 tonne.

#### 2.1.3. Les industries du bois

Les industries de transformation du bois enregistreraient une amélioration de leurs performances en 2026. Ainsi, la production des bois débités gagnerait 3,2% à 1,501 million de mètres cubes contre 1,454 million de mètres cubes en 2025. Cette évolution procèderait d'une reprise de la demande mondiale et au niveau national.

La hausse de la demande nationale résulterait de l'exécution des nombreux chantiers de construction immobilière, notamment les logements sociaux, et la mise en œuvre d'une politique visant à encourager l'achat des produits locaux pour équiper les édifices publics.

### 2.2. Les autres secteurs d'activité

#### 2.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur agricole enregistrerait des bonnes performances. En effet, la production de l'huile de palme brute est attendue à 146 882 tonnes en 2026, en hausse de 3,5%. Ce bon rendement résulterait des performances appréciables des plantations d'Olam Palm et du fonctionnement sans incident des unités de traitement installées.

Au niveau du caoutchouc naturel par contre, il est attendu une reprise du fonctionnement de l'usine de Mitzic, après une année 2025 caractérisée par un arrêt, suite à la récurrence des problèmes rencontrés par ABG (ex SIAT). Ainsi, la production de caoutchouc usiné avoisinerait les 2 458 tonnes en 2026.

<sup>1</sup> Rapport économique, social et financier accompagnant la Loi de finances 2024

### 2.2.2. Les agro-industries

La branche de l'agro-industrie consoliderait son activité en 2026, portée par la mise en production de l'industrie du thon et des abattoirs, ainsi que la création des industries laitières au sein des fermes agropastorales et des ranchs. En conséquence, les agro-industries se consolideraient de 6,1%.

### 2.2.3. Les autres industries

En 2026, les performances de la branche des autres industries de transformation s'affermiraient (+21,8%), grâce à la chimie (peintures), aux matériaux de construction et à la transformation de l'aluminium. Cette embellie résulterait de la fermeté des commandes des principaux clients (BTP, bois, mines, etc.).

### 2.2.4. Les BTPs

L'activité des BTP enregistrerait une forte progression de 78,5%, en lien avec les nombreux projets de construction d'immeubles de bureaux et d'habitation, la poursuite des travaux du barrage de Kingulé aval, la construction et la réhabilitation d'hôtels, la poursuite des travaux du centre de conférences de la Démocratie, la poursuite des travaux de réhabilitation du chemin de fer, l'aménagement de nombreux tronçons routiers (Ntoun Coco beach, voies de contournement de Libreville, Alembé-Mikouyi, Ovan-Makokou, Makokou-Okondja, Bifoun-Ndjolé, Bifoun-Lambaréné...), la poursuite de l'aménagement des voiries urbaines à Libreville et dans d'autres localités, le renforcement des infrastructures scolaires et universitaires, etc.

### 2.2.5. L'eau et l'électricité

Le segment énergie consoliderait son réseau de production et de distribution d'eau et d'électricité en 2026. Ainsi, la production d'électricité augmenterait, en lien avec la livraison en mai de la Phase 1 de 30 kV (Tchibanga-Mayumba), le raccordement des nouveaux générateurs dans de nombreuses localités et la mise à contribution de la centrale solaire d'Ayémé. La production d'eau suivrait la même tendance haussière. Au total, le segment augmenterait de 7,5%.

### 2.2.6. Le commerce

L'activité de la branche du commerce général progresserait de 5,6%, en raison de la consolidation de la commande publique et privée. L'augmentation de la commande publique serait en lien avec les dépenses des biens et services visant une amélioration du fonctionnement des administrations. Elle serait également impactée par les achats visant l'équipement des services publics, notamment ceux en charge de la réalisation des travaux comme l'entretien routier (engins, matériels, etc.).

Le relèvement de la demande privée résulterait des achats des entreprises et des ménages. Les achats des entreprises seront motivés par la nécessité de renforcer leur capacité, à faire face à la forte hausse des nouvelles commandes, notamment en lien avec l'investissement public.

La hausse de la demande des ménages résulterait de l'amélioration de la situation administrative des agents publics et de la distribution de revenus additionnels au profit des nouveaux effectifs recrutés dans les entreprises privées.

### 2.2.7. Les autres services

L'activité des autres services se raffermirait de 5,9%, portée par l'ensemble de ses composantes. Cette branche tirerait profit du regain des services immobiliers, de l'affermissement des services aux particuliers, de la bonne tenue du portefeuille des services aux entreprises et de réparation mécanique.

### 2.2.8. Le transport et auxiliaires

Le secteur des transports et auxiliaires de transport consoliderait ses performances, en lien avec l'amélioration du transport aérien et maritime et les résultats progressifs de la poursuite du programme de remise à niveau du chemin de fer et de l'amélioration du réseau routier national. Au total, le volume global de marchandises acheminées par rails et manipulées dans les différents ports, rades et Beach (Owendo et Port-Gentil) se relèverait de 2,3%.

### 2.2.9. L'hôtellerie

Le secteur de l'hôtellerie, restauration, tourisme et loisirs maintiendrait la dynamique impulsée depuis la sortie de la crise Covid. Ainsi, l'activité de ce secteur devrait tirer profit de l'amélioration de l'offre touristique et d'une meilleure fréquentation de la destination Gabon, y compris par les résidents.

## 2.3. Les principales hypothèses macroéconomiques

En 2026, les perspectives économiques nationales s'inscrivent dans un contexte international plus stable qu'en 2025 et un cadre des échanges avec moins de tensions. En effet, la croissance mondiale devrait remonter à 3,1% en 2026 contre 3,0 % en 2025 sous l'effet d'une atténuation des incertitudes sur les politiques économiques, après l'aboutissement des négociations commerciales, qui permettrait de désamorcer les tensions causées par la mise en œuvre de la nouvelle politique tarifaire des Etats-Unis.

Sur le plan national, l'année 2026 marque le début de la mise en œuvre du projet de société du Président de la République, Gabon Nouvel Edifice. Il est décliné suivant six (6) piliers avec des orientations stratégiques, des programmes et des actions fortes dans la revalorisation des potentiels de richesse.

Ce plan sera mis en œuvre à travers des investissements stratégiques dans tous les secteurs de l'économie, notamment : les mines, l'énergie, l'agriculture, les infrastructures routières et numériques et les transports (routes, chemin de fer, ports, aéroport, etc.).

Ainsi, l'activité interne s'accélérait à 7,9% en 2026, essentiellement soutenue par le dynamisme des activités du secteur hors-pétrole (+9,1%), en dépit de la contreperformance du secteur pétrolier (-3,0%).

Ces perspectives seraient soutenues par la relance des activités des branches exportatrices (mines, bois et agriculture de rente), les BTP, les autres industries, l'agriculture vivrière, l'élevage, la pêche, le commerce et les services, d'une part, et par la demande intérieure tirée par l'investissement public et privé ainsi que la consommation, d'autre part.

Toutefois, l'activité nationale reste exposée à différents risques susceptibles d'affecter les prévisions économiques à court terme. Ces risques peuvent être internes ou externes. Sur le plan international, le retournement conjoncturel des cours du pétrole, la persistance de l'inflation et la poursuite ou maintien du durcissement des conditions de financement sur le marché régional constituent un risque majeur pour notre économie.

Au niveau interne, les risques suivants sont identifiés :

- (i) une baisse plus accentuée du niveau de la production de pétrole initialement prévu ;
- (ii) le retard dans l'exécution des nombreux projets d'investissement publics ;
- (iii) la couverture des besoins de financement public et ;
- (iv) les tensions sociales au sein des branches motrices de la croissance.

Sur la base de ce contexte, les hypothèses macroéconomiques de la loi de finances 2026, sont projetées comme suit :

- une production pétrolière en baisse de 3,0% à 11,374 millions de tonnes métriques en 2026 et qui s'établirait à 10,868 millions en moyenne sur 2027-2028 ;
- un prix du baril de pétrole gabonais qui augmenterait de 5,0% à 65,1 USD en 2026 et à 64 USD en moyenne sur la période 2027-2028 ;
- une production de manganèse à 8 855,4 milliers de tonnes, en diminution de 3,3% en 2026 par rapport à 2025 et s'établirait à 8 428,1 milliers de tonnes en moyenne sur la période 2027-2028 ;
- un prix de vente du manganèse qui devrait se situer à 168,2 dollars la tonne en moyenne entre 2026 et 2028 ;
- une production de bois débité qui devrait progresser de 3,2% à 1,501 millions de m3 et à 1,623 millions de



m3 sur la période 2027-2028 ;

- la prise en compte de la production du minerai de fer reste conditionnée par la détermination des modalités pratiques d'évacuation vers la zone portuaire. Toutefois, il a été déjà identifié une capacité de production de l'ordre de 3 millions de tonnes de fer pour les deux premières années ;
- une dépréciation du taux de change du dollar américain de 2,6% à 570,9 FCFA en 2026, et à 571,7 FCFA sur la période 2027-2028.

**Tableau 12:** Hypothèses du cadrage macroéconomique 2026

|                                                                   | 2024     | 2025<br>(1) | 2026     |         | 2027     | 2028     |
|-------------------------------------------------------------------|----------|-------------|----------|---------|----------|----------|
|                                                                   |          |             | PLFI (2) | (2)/(1) |          |          |
| Production pétrolière (en millions de tonnes)                     | 11,508   | 11,726      | 11,374   | -3,0%   | 11,033   | 10,702   |
| Production pétrolière (en millions de barils)                     | 84,007   | 85,601      | 83,033   | -3,0%   | 80,542   | 78,126   |
| Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US/tonnes)                | 79,025   | 62,100      | 65,200   | 5,0%    | 64,000   | 64,000   |
| Production de Manganèse (en milliers de tonnes)                   | 9442,776 | 9154,060    | 8855,379 | -3,3%   | 8567,166 | 8289,039 |
| Exportations de Manganèse (en milliers de tonnes)                 | 8328,644 | 8421,735    | 8146,949 | -3,3%   | 7881,793 | 7625,916 |
| Prix de vente du manganèse (en \$US/tonnes)                       | 166,200  | 168,194     | 168,194  | 0,0%    | 168,194  | 168,194  |
| Production de Bois débité (en milliers de m3)                     | 1483,635 | 1454,281    | 1501,130 | 3,2%    | 1618,540 | 1749,989 |
| Prix du bois débité (\$/m3)                                       | 696,542  | 713,603     | 692,776  | -2,9%   | 692,776  | 692,776  |
| Production d'huile de palme brut (en tonnes)                      | 136,852  | 141,916     | 146,883  | 3,5%    | 152,024  | 157,345  |
| Prix d'huile de palme brut (\$/tonne)                             | 923,906  | 979,006     | 610,496  | -37,6%  | 610,496  | 610,496  |
| Production et Transformation du manganèse (en milliers de tonnes) | 28,981   | 28,739      | 28,861   | 0,4%    | 31,344   | 44,798   |
| Production du fer (en millions de tonnes)                         | -        | -           | -        | -       | 3,000    | 3,000    |
| Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)            | 3,072    | 0,000       | 2,458    | -       | 2,470    | 2,482    |
| Prix du caoutchouc usiné (en Ct\$/lb)                             | 105,068  | 101,624     | 76,578   | -24,6%  | 76,578   | 76,578   |
| Production de l'or (en Kg)                                        | 1462,500 | 400,000     | 400,000  | 0,0%    | 1400,000 | 1400,000 |
| Prix de vente de l'Or (\$US/Once)                                 | 2387,207 | 3253,459    | 3472,500 | 7,9%    | 2049,525 | 2049,525 |
| Taux de change (en FCFA/USD)                                      | 606,374  | 585,906     | 570,919  | -2,6%   | 571,128  | 571,716  |

Source : DGEPPF, août 2025.

## 2.4. Les résultats de la projection

### 2.4.1. L'équilibre des biens et services

Au niveau interne, l'activité économique devrait ainsi bénéficier au titre de l'année 2026, de la première année de mise en œuvre de la nouvelle vision du développement assise sur un rééquilibrage progressif vers des moteurs de croissance plus variés et à forte valeur ajoutée, en vue d'améliorer la résilience économique de notre pays à moyen terme.



La croissance économique devrait s'accélérer à +7,9% en 2026. Cette dynamique serait soutenue par les activités du secteur hors-pétrole (+9,1%), à la faveur de la mise en œuvre de projets d'investissements structurants et de l'élargissement de la base productive.

Ainsi, **côté offre**, les moteurs de la croissance seraient constitués essentiellement de l'agriculture, de la pêche, des BTP, des autres industries, des services et du commerce. Côté demande, le moteur de la croissance serait principalement la demande intérieure, tirée par l'investissement et la consommation.

Tableau 13: Evolution du taux de croissance du PIB

| En %         | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--------------|------|------|------|------|
| PIB total    | 2,4  | 3,4  | 3,2  | 7,9  |
| Pétrole      | 7,6  | 3,3  | 1,9  | -3,0 |
| Hors pétrole | 1,9  | 3,4  | 3,3  | 9,1  |

Source : DGEPP

La dynamique de création de valeur au sein des secteurs économiques se renforcerait en 2026 à raison de +0,5% pour le secteur primaire, +25,9% pour le secteur secondaire et +5,0% pour le secteur tertiaire.

Dans le détail, la croissance du **secteur primaire** s'expliquerait principalement par la dynamique attendue dans les segments agricole, minier et gazier. En effet, la filière agricole, incluant l'élevage et la pêche, devrait croître de 5,9%, dans un contexte marqué par des efforts d'investissements accrus, axés sur la diversification de l'offre et la réduction de la dépendance alimentaire.

L'agriculture (+5,6% contre 3,3% en 2025) serait impulsée par l'intensification de la production dans les zones identifiées telles que la zone agricole de Kango, avec l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA), destiné à catalyser les investissements dans l'agriculture, créer des emplois durables et structurer de nouvelles chaînes de valeur. En 2026, la production d'huile de palme devrait croître de 3,5% à 146 883 tonnes, soutenue par de meilleurs rendements des plantations d'Awala et de Mouila.

Dans la logique d'autonomisation économique, la mesure gouvernementale visant l'arrêt des importations de poulet de chair en janvier 2027 conduirait à un accroissement de la production locale de poulet de chair d'ici à fin 2026. Le Gouvernement prévoit d'encourager l'installation de nouvelles fermes et d'accompagner les éleveurs déjà en activité afin de doper la production. De même, il est prévu d'accompagner les producteurs d'aliments bétail et la mise en place d'abattoirs modernes.

Ainsi, la production de l'activité de l'élevage progresserait de +11,2% en 2026 (contre 0,6% en 2025). Cette montée en puissance viserait à redonner toute sa place à la production avicole nationale, à stimuler l'investissement agricole, à réduire progressivement la dépendance aux importations et à renforcer la balance commerciale.

S'agissant de la branche de la pêche, suite à la révision de l'accord de pêche signée avec l'Union Européenne, elle tirerait profit d'une meilleure structuration de cette filière avec le développement d'infrastructures dédiées et du démarrage de la production industrielle de thon. Par ailleurs, cette filière serait accompagnée par un Fonds Stratégique pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (FDPA) qui sera mis en place en 2026. Ainsi, la pêche enregistrerait une croissance de 6,1% en 2026 contre 3,2% en 2025.

La branche gazière (+9,9%), maintiendrait une trajectoire de croissance à la hausse, en réponse à une demande accrue en énergie ainsi qu'à la poursuite des investissements dans les infrastructures énergétiques (l'IPP Owendo).

La bonne tenue de l'Exploitation forestière (+3,8%) résulterait d'un meilleur rendement des surfaces forestières et de la reprise de la demande en grumes des industries locales.

Les contreperformances de l'extraction pétrolière sont en lien avec le déclin des champs matures. Le secteur minier connaîtrait une régression en 2026, en raison de la baisse de la production du manganèse brut. La production de l'or se maintiendrait à 0,4 tonnes en attendant la mise en production du gisement d'or d'Etéké prévue en 2027.

La croissance du **secteur secondaire** atteindrait un niveau appréciable de 24,8% qui proviendrait de la quasi-totalité de ses composantes. En effet, l'industrie agro-alimentaire (+6,1%) et les autres industries (+21,8%), bénéficieraient respectivement de l'opérationnalisation de l'industrie de transformation du thon et de la forte activité des BTP.

La branche industrie du bois repartirait à la hausse de 3,2% en lien avec le renforcement de la transformation du bois, la hausse de la commande publique et la reprise de la demande au niveau mondial et national. La hausse de la demande interne serait induite par la volonté du Gouvernement d'encourager davantage le recours à l'offre locale dans les projets d'équipement des édifices publics en matière de mobilier. Cette politique vise à accompagner notre industrie du bois naissante et favoriser ainsi la création de richesse et d'emplois sur le territoire national.

L'accélération de la branche de la production et de distribution d'eau et d'électricité (+7,5%) s'expliquerait par la mise en service des nouveaux générateurs, l'apport de la station solaire d'Ayémé, la poursuite des investissements visant un renforcement de la distribution d'électricité, les effets attendus du partenariat avec Suez sur l'optimisation de la distribution d'eau, ainsi que par le renforcement des capacités sous l'effet du Projet PIEPAL.

Le regain de l'activité des BTP (+78,4%) repose sur la mise en œuvre du portefeuille des projets d'investissement avec une part de plus de 3 000 milliards de projets d'investissement publics. Ces projets couvrent la réhabilitation du réseau routier et la réalisation de grands chantiers d'infrastructures, notamment ceux liés à la modernisation des infrastructures routières urbaines et périurbaines, la construction de logements, la construction d'infrastructures scolaires. Les autres industries (+21,8%) profiteraient de l'accélération de l'activité des BTP avec notamment la hausse des matériaux de construction, de la production en gaz industriels.

Sous l'impulsion de la trajectoire des activités du secteur secondaire, le **secteur tertiaire** enregistrait une croissance de 5,0% soutenue par l'ensemble de ses branches. Le redressement progressif des transports et communications (+3,4%) serait favorisé par les investissements dans le développement des infrastructures ferroviaires, terrestres et aéroportuaires, ainsi qu'au déploiement des infrastructures numériques.

Parallèlement, les activités commerciales se renforceraient (+5,6% contre 3,5% en 2025), tirées par la demande des ménages et des entreprises. Le commerce devrait également profiter de la mise en place d'une centrale d'achat au niveau national, qui permettra de garantir l'approvisionnement du marché en produits de grande consommation avec une meilleure maîtrise des prix à l'importation. Les services (+5,9%) bénéficieraient de la bonne tenue des autres secteurs et de la réalisation des investissements dans les secteurs miniers, les infrastructures de transport et l'énergie.

**En termes de demande**, la croissance du PIB projetée serait conjointement soutenue par la demande intérieure (+34,4%) et extérieure (+25,2%).

**La demande intérieure** contribuerait positivement à la croissance en 2026, en raison de l'explosion et de la priorisation de l'effort l'investissement public (+416,0%), ainsi que la hausse de l'investissement privé hors-pétrole (+20,2%). De même, la progression de la consommation publique (+12,2%) et privée (+5,0%) suite au relèvement des revenus des ménages, influencerait aussi la hausse de la demande intérieure.

**La demande extérieure**, pour sa part, tirerait profit de la relance de la demande mondiale pour les principaux produits d'exportation, en particulier les produits de rentes (+7,8%) et sylvicoles (+3,4%). Les importations progresseraient de 41,1% suite au rebond des importations en biens d'équipement (+69,1%) et des biens intermédiaires (+52,8%).

### 3. Politique budgétaire du Gouvernement

Depuis l'avènement de la Vème République, le Gouvernement s'est engagé à poser les fondements de « l'Edifice Nouveau » reflétant l'ambition de bâtir un nouveau modèle de croissance productif, inclusif et durable, créateur d'emplois et porté par la transformation locale, la compétitivité et la confiance.

A cet effet, la politique du Gouvernement serait axée sur :

- la restauration de la stabilité macroéconomique et budgétaire ;
- l'assainissement des finances publiques ;
- le lancement des réformes structurelles ;
- le renforcement de la gouvernance et de la transparence ;
- la mobilisation des citoyens et des partenaires autour d'une vision partagée.

Autrement dit, le Gouvernement envisage redonner au Gabon une nouvelle image par la réalisation des projets dans le domaine du développement des Infrastructures, de l'accès à l'Eau et l'Energie, du Logement et Habitat, de l'Education et Formation, de la Santé et Affaires Sociales, de l'Industrialisation et Entrepreneuriat et de l'Agriculture.

La mise en œuvre de la politique du Gouvernement repose sur deux principaux leviers : la politique budgétaire et la politique sectorielle.

### **3.1. Politique budgétaire**

Pour l'exercice 2026, la politique budgétaire sera axée sur l'optimisation de la mobilisation des recettes et l'amélioration de la gestion des finances publiques.

#### **3.1.1. L'optimisation de la mobilisation des recettes**

Le Gouvernement demeure fermement engagé dans une stratégie globale visant à renforcer la sécurisation et la mobilisation des recettes publiques. La finalité de cet engagement est d'assurer une meilleure efficacité des politiques fiscales et une utilisation optimale des ressources de l'État. A cet effet, les principales actions à mener pour y parvenir s'articulent autour des points suivants :

##### **En matière de fiscalité intérieure**

Dans le but de mobiliser davantage des ressources financières internes pour financer les secteurs prioritaires du Gouvernement, l'Administration des Impôts prévoit de mettre en œuvre un ensemble de réformes structurantes pour s'aligner aux prescriptions de la lettre de cadrage Gouvernemental. Ces réformes concernent notamment :

- l'élargissement de l'assiette fiscale et la promotion du civisme fiscal ;
- la modernisation de l'administration fiscale par la mise en place des télé-procédures et l'introduction de la facturation électronique ;
- le renforcement des contrôles fiscaux et l'amélioration du rendement et de l'action en recouvrement.

##### **L'élargissement de l'assiette fiscale et promotion du civisme fiscal**

L'élargissement de l'assiette fiscale vise à identifier des nouvelles niches fiscales et à formaliser le secteur informel. En effet, certains contribuables ne sont pas encore imposés, soit en raison d'un déficit de contrôle, soit à cause de dispositions légales inappropriées ou inexistantes. L'identification de ces niches fiscales s'opère à travers la prise en compte des nouveaux contribuables et des activités dont les sources de revenus ne sont pas ou peu imposées.

Il s'agira, notamment :

- de poursuivre l'opérationnalisation de la TVA aux activités de commerce électronique qui devrait permettre à l'Etat d'enregistrer des recettes supplémentaires ;
- d'instaurer une contribution en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations, à travers la construction des voiries et réseaux divers et des activités de ramassages d'ordures ;
- de rendre opérationnelle la collecte de la Contribution Foncière Unique (CFU) en procédant à un découpage par zone et par valeur du bien.

La mise en œuvre d'une stratégie de rationalisation des dépenses fiscales permettra également à l'Etat de collecter des recettes additionnelles. Cette rationalisation consiste non seulement à évaluer le coût de l'ensemble des avantages fiscaux octroyés par l'Etat, mais également à analyser leur efficacité. Pour y parvenir, des audits de vérification des contreparties seront effectués auprès des bénéficiaires, pour juger de l'opportunité ou non de les maintenir.

### **Modernisation de l'Administration des Impôts**

Elle s'articule autour de deux projets majeurs revêtant une importance stratégique pour l'Administration des Impôts :

- la poursuite du projet de digitalisation, dénommé DIGITAX qui vient répondre aux faiblesses enregistrées non seulement au niveau de la dématérialisation du contrôle fiscal et de l'action en recouvrement, mais aussi au niveau des services annexes au Dossier Fiscal Unique. Il permet l'implémentation d'un outil intégré à même de gérer, dans un même environnement, les opérations relatives à la gestion des impôts et taxes et celles relatives aux télé déclarations et télépaiements. Une contribution particulière de ce projet concerne le dépôt des états financiers en ligne. Ce qui permettra de disposer de statistiques complètes et fiables pour effectuer des analyses des risques et améliorer ainsi le contrôle fiscal.

Par ailleurs, cet outil intègre le volet MOBITAX qui permettra aux petits contribuables de payer leurs impôts via le mobile money ;

- l'instauration de la facture normalisée pour une meilleure traçabilité de l'ensemble des transactions des contribuables et une amélioration du rendement de la TVA en luttant efficacement contre la fraude.

### **Le renforcement des contrôles fiscaux et l'amélioration du rendement et de l'action en recouvrement**

L'amélioration des contrôles est d'une importance capitale pour l'accroissement des ressources de l'Etat. Elle s'appuie sur l'amplification des contrôles fiscaux externes des grandes entreprises afin de lutter contre les pratiques d'évasion fiscale, la révision du fichier des contribuables et l'accentuation des campagnes d'immatriculation de nouveaux contribuables.

L'action en recouvrement passe par la réalisation des travaux de suivi et de catégorisation des créances sur le fichier des avis de mise en recouvrement (AMR), la mise en œuvre des actions de recouvrement forcé à l'endroit des contribuables reliquataires.

#### **3.1.2. La fiscalité de porte**

Pour l'exercice 2026, le Gouvernement entend optimiser les recettes douanières par la mise en œuvre de plusieurs mesures, à savoir :

- réviser les taux de droits de sortie à l'exportation des produits du bois en considération de leur niveau de transformation, visant à promouvoir la transformation locale de ces produits et à poursuivre l'industrialisation de la filière par un supplément de valeur ajoutée ;
- pour les produits de la 1<sup>re</sup> transformation : taux de droits de sortie de 15% de leur valeur mercuriale ;
- pour les produits de la 2<sup>e</sup> transformation : taux de droits de sortie de 10% de leur valeur mercuriale ;
- pour tous les produits, révision des valeurs mercuriales afin d'asseoir leur détermination sur leur valeur marchande réelle et mise à jour.

Le gain potentiel attendu s'élèverait à environ quinze (15) milliards de francs CFA :

- taxer la production de lingots d'or à concurrence de 1% de droits de sortie afin de générer des ressources et d'assurer le suivi, la formalisation et la traçabilité des activités exercées dans le secteur minier aurifère. Les recettes potentiellement générées s'élèveraient à environ cent (100) millions de francs CFA par an ;
- soumettre progressivement les produits obtenus dans les zones économiques et mis à la consommation sur le marché national à un taux de droits de douane réduit de dix (10) % de leur valeur, sans excéder le plafond de 25% de la production totale, tel que prévu par la loi. Les recettes potentielles attendues seraient d'un

(01) milliard de francs CFA ; - assujettir les importations des produits de première nécessité à un taux réduit de droits d'importation de cinq (05) % de leur valeur en douane, afin de réduire les pertes de recettes occasionnées par les mesures de lutte contre la vie chère et de générer des ressources susceptibles d'être affectées à la promotion de la production agricole nationale. Les résultats attendus pourraient se situer à cinq (05) milliards de francs CFA ;

- exclure du champ des exonérations de droits et taxes, à l'importation, les recettes affectées aux organisations internationales et communautaires (Union Africaine, OHADA, CEMAC, CEEAC), ainsi qu'à certains services publics (assurance maladie) ou perçues en contrepartie d'un service rendu effectif. Les résultats attendus pourraient s'élever à dix (10) milliards de F.CFA ;
- soumettre aux modalités de dédouanement, quel que soit leur moyen d'entrée au Gabon, les logiciels, redevances, droits d'usage, licences et mises à jour. Sont concernés par ladite mesure :
- les logiciels importés contenus dans un support ;
- les logiciels importés à travers les machines automatiques de traitement de l'information et des unités de mémoire des positions tarifaires 84 714 100 000 à 847 100 000 ;
- les logiciels acquis par téléchargement qui relèvent de la position tarifaire 85 238 000 100 ;
- les redevances, licences, mises à jour et droits d'usage lorsqu'ils constituent une condition de la vente des marchandises importées ou à importer.

### 3.1.3. La fiscalité de pétrolière

Dans le cadre de la sécurisation et du renforcement des recettes pétrolières et gazières, le Gouvernement entend poursuivre, en 2026, les actions suivantes :

- la rédaction des textes d'application relatifs au code des hydrocarbures en vigueur ;
- l'élaboration d'un code gazier, dont l'objectif est de réglementer les activités gazières en République Gabonaise et de fixer le cadre fiscal y relatif ;
- la lutte contre le déclin de la production nationale de pétrole brut en investissant dans les opérations d'entretien des puits, des forages de développement et de production ;
- le renouvellement des réserves pétrolières par l'attribution des contrats d'exploration et de partage de production ;
- l'augmentation des capacités de stockage et la fourniture des produits pétroliers avec la mise en service du dépôt de produits pétroliers blancs (essence, gasoil, pétrole lampant et Jet A1), prévue au plus tard pour la fin décembre 2025. L'année 2026 verra la mise en œuvre d'un schéma logistique optimisé, avec notamment la réhabilitation du dépôt de Lambaréné.

S'agissant du gaz butane, un effort particulier sera porté sur la mise aux normes des équipements de stockage, à travers :

- la requalification de la sphère existante et des réservoirs de type « cigare » ;
- la construction d'un nouveau centre de stockage à Libreville, comprenant deux sphères de 4 000 tonnes chacune et un centre emplisseur.

Ces actions permettront de faire passer l'autonomie nationale en gaz butane de 9 jours à 23 jours. Par ailleurs, des projets de construction et de réhabilitation de centres emplisseurs sont en cours à l'intérieur du pays, notamment à Port-Gentil et à Moanda, dans le but d'améliorer la distribution du gaz butane sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne l'amélioration des approvisionnements en produits blancs, huit (8) nouvelles stations-services destinées à la distribution des carburants conventionnels sont actuellement en construction, dont trois (3) à Libreville et cinq (5) dans les provinces.



## 3.2. Amélioration de la gestion des finances publique

En matière de gestion de finances publiques, plusieurs mesures sont envisagées.

### 3.2.1. La gestion des financements

Le Gouvernement prévoit l'élaboration d'un plan d'optimisation des financements extérieurs. Ce plan intégrera un volet de formation de haut niveau, afin de diffuser les procédures de travail et d'améliorer la gestion des financements contractés par l'État.

### 3.2.2. Le suivi des recettes affectées

Le Gouvernement vise, à l'instar de l'instruction sur les recettes affectées intervenue en 2021, la gestion rigoureuse et transparente de l'utilisation faite des recettes affectées. Ceci se matérialisera par :

- la poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire ;
- l'exécution des dépenses liées aux recettes affectées dans le système d'information ;
- l'implémentation de ce système dans les établissements gestionnaires des recettes affectées.

### 3.2.3. La poursuite de la réforme budgétaire

Les efforts seront orientés sur :

#### La réforme du Compte Unique du Trésor (CUT)

Le CUT se définit comme une structure unifiée des comptes bancaires de l'Etat, qui donne une vue d'ensemble de ses liquidités. Fondé sur le principe de l'unité de la trésorerie, il se compose généralement d'un compte ou d'une série de comptes liés à partir desquels l'Etat effectue la totalité de ses encaissements et décaissements.

En perspective pour 2026, l'Administration du Trésor mènera les actions suivantes :

- clôturer les comptes des administrations publiques ouverts dans les livres de la CDC qui tarde d'exécuter les instructions du Gouvernement en gardant ces comptes actifs. Certains fonds contractuels pétroliers continuent à être reversés dans ces comptes ;
- rendre étanche la gestion des sous comptes du CUT ;
- prendre le décret portant délimitation du champ du Compte Unique du Trésor (CUT) car ni les textes communautaires ni la loi organique n°020/2014 et le décret n°0094/PR/MBCP ne délimitent le champ du CUT.

#### Le respect des engagements internationaux

Dans le sillage du nouveau cap défini par les plus Hautes Autorités, le Gabon s'engage fermement dans un processus de restauration de l'État et de repositionnement stratégique sur la scène internationale. Cette dynamique se traduit par la volonté affirmée de respecter ses engagements internationaux, de régulariser les contributions dues, et de renforcer la crédibilité du pays au sein des organisations multilatérales.

Dans cette optique, une réforme de la gestion des cotisations internationales est envisagée, avec pour objectifs :

- d'assurer une vision claire et actualisée des engagements du Gabon à travers les conventions internationales ;
- d'évaluer la pertinence, le coût et les avantages réels de chaque convention ;
- de mettre fin aux cotisations non justifiées ou inopportunes.

#### La rationalisation des baux administratifs

Le Gouvernement entend mettre en œuvre une réforme structurelle visant à rationaliser la gestion des baux administratifs. Cette réforme s'inscrit dans une logique de réduction des charges locatives, de meilleure allocation des ressources, et de valorisation du parc immobilier public.

Cette réforme poursuit les objectifs spécifiques suivants :



- recenser l'ensemble des baux administratifs en cours ;
- mettre fin aux baux excessivement coûteux, notamment lorsque des alternatives immobilières publiques existent ;
- renforcer le contrôle et la contractualisation des baux administratifs ;
- favoriser l'occupation prioritaire des bâtiments appartenant à l'État ;
- élaborer un cadre réglementaire définissant les conditions d'engagement ou de renouvellement des baux administratifs, assorti de plafonds budgétaires et de critères de justification ;
- poursuivre la mise en œuvre d'un programme de construction et de réhabilitation des édifices publics et des logements administratifs dans la perspective de réduire les charges locatives de l'Etat.

### **La rationalisation de la masse salariale**

Dans la perspective d'amoindrir la dépense des traitements et salaires et d'accorder une plus grande marge du budget de l'Etat à l'investissement, le Gouvernement envisage de mener les actions ci-après en 2026 :

- instaurer des conférences de planification des recrutements dans la Fonction Publique ;
- restaurer et renforcer les prérogatives de la commission interministérielle dédiée par toutes les décisions de mise en stage (nombre de personnes en stage, par catégorie) ;
- faire évoluer les fonctionnalités et mettre à jour certains référentiels du FUR (intégrer les codes d'établissement et département ministériel aux fins d'améliorer la prévision de la masse salariale) ;
- faire un état de lieu de la dépense de vacations payée en Titre 2 estimées à 15 000 000 000 FCFA ;
- plafonner la gestion et le coût des autorisations d'emplois des agents publics au sein de chaque mission.

### **La réduction des dépenses de consommation d'électricité, d'eau et de téléphone**

Le Gouvernement entend également parvenir à la maîtrise des dépenses liés à la consommation d'électricités, d'eau et de téléphone au sein du patrimoine de l'Etat (bâiments administratifs) en procédant aux actions ci-après :

- revisiter la convention avec la SEEG ;
- recenser et auditer tous les compteurs d'eau et d'électricité de l'Etat ;
- mettre en place des horloges, détecteur de mouvement, campagne de communication (des gestes qui économisent...) ;
- fixer un plafond pour la prise en charge des dépenses d'eau, d'électricité et de la téléphonie.

### **3.2.4. La gestion des investissements publics (GIP)**

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des investissements publics, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes sur le processus de Gestion des Investissements Publics (GIP). Ces réformes permettront de corriger les insuffisances constatées tant sur le cadre juridique, que sur le processus de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation.

Ainsi, le renforcement du cadre juridique de la GIP permettra de définir les rôles et les responsabilités des acteurs ainsi que les critères de sélection des projets. Il s'agira, entre autres, pour le Gouvernement :

- d'adopter le texte fixant le cadre de gestion des investissements publics ;
- d'adopter le texte portant création, attribution et fonctionnement du Fonds d'Etudes Sectorielles (FES).

L'optimisation de la fonction de planification des investissements repose sur la capacité de toute l'Administration publique à participer à l'élaboration de la stratégie d'investissement de manière collégiale. A ce titre, sur l'exercice 2026, le Gouvernement s'attèlera à :

- élaborer des stratégies sectorielles en cohérence avec le Plan National de Croissance et de Développement ;
- renforcer le Fonds d'Etudes Sectorielles (FES) pour encourager le financement des études ;

- mettre en place une Banque Nationale des Projets Matures pour une meilleure planification et promotion des investissements publics.

Pour mieux évaluer la soutenabilité des projets, il sera instauré la gestion en Autorisation d'Engagement (AE)/Crédit de Paiement (CP), pour :

- améliorer la budgétisation des dépenses d'investissement ;
- améliorer l'allocation des enveloppes budgétaires des dépenses d'investissement ;
- assurer le report des crédits d'investissement des projets en cours ;
- assurer la bonne exécution des projets, en rendant efficace leur suivi-évaluation ;
- élaborer le rapport annuel d'exécution des investissements publics accompagnant le projet de loi de règlement ;
- améliorer l'élaboration des rapports trimestriels d'exécution des projets ;
- réaliser des évaluations ex post de chaque projet ;
- créer un mécanisme de gouvernance des projets au sein de chaque administration.

### **Une planification cohérente et coordonnée**

L'optimisation de la fonction de planification des investissements repose sur la capacité de l'administration publique à participer à l'élaboration de la stratégie d'investissement de manière collégiale. En effet, le renforcement de la GIP nécessite également un développement des capacités des acteurs pour améliorer la structuration la planification, repositionner les acteurs à leurs niveaux de compétences et assurer leur coordination tout au long du cycle de la GIP.

A ce titre, le Gouvernement envisage :

- d'élaborer des stratégies sectorielles en cohérence avec la stratégie nationale ;
- de renforcer le Fonds d'Etudes Sectorielles (FES) ;
- de mettre en place une Banque nationale des projets matures ;
- de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la GIP.

### **Une programmation crédible**

La réforme du processus de programmation met un accent primordial sur la maturité des projets à inscrire dans le PIP. Ainsi, pour une programmation crédible, il est primordial :

- de définir des critères de sélection des projets à intégrer dans le Programme d'Investissement Public (PIP) ;
- d'élaborer les plans d'engagement des projets d'investissement inscrits dans le PIP.

### **Une budgétisation soutenable**

La soutenabilité budgétaire des projets d'investissement s'apprécie à partir des contraintes budgétaires et des priorités du Gouvernement. Pour mieux évaluer cette soutenabilité sur toute la durée d'un projet, les mesures suivantes sont nécessaires :

- améliorer la budgétisation en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) des dépenses d'investissement ;
- définir et mieux sécuriser les allocations budgétaires des dépenses d'investissement ;
- sécuriser les fonds de contrepartie des projets cofinancés ;
- assurer le report des crédits d'investissement des projets en cours.

**Un suivi-évaluation efficace**

Pour s'assurer de la bonne exécution des projets, il est important de rendre efficace la fonction de suivi-évaluation des projets du portefeuille de l'Etat. Ceci passera par :

- la mise en place des mécanismes et des outils de suivi de l'exécution des projets ;
- l'élaboration des rapports trimestriels et annuel d'exécution des investissements publics qui accompagne le projet loi de règlement ;
- la réalisation des évaluations ex post de chaque projet ;
- la création d'un mécanisme de gouvernance des projets au sein de chaque administration.

**Contrôles budgétaire, interne et de gestion**

L'achèvement de la déconcentration de la fonction d'ordonnateur doit s'accompagner de la mise en place des contrôles exigés par la réglementation communautaire en vigueur (Directives CEMAC), la LOLFEB et le Règlement Général de la Comptabilité Publique en République gabonaise. Cette exigence amène le contrôleur budgétaire à étendre ses missions traditionnelles de veille à la conformité et à la régularité vers celles visant notamment à :

- s'assurer de la sincérité des prévisions budgétaires ;
- s'assurer de la soutenabilité de la dépense publique ;
- contrôler la performance des programmes de politiques publiques ;
- contribuer à la régulation de l'exécution budgétaire ;
- accompagner l'ordonnateur auprès duquel il est affecté à asseoir son dispositif de contrôle interne et de gestion.

**3.2.5. La surveillance des établissements publics**

Dans l'optique de la mise en œuvre harmonieuse des politiques concédées aux établissements sous tutelles, et d'éviter des pertitions de recettes, un accent sera mis sur le niveau de subvention alloués à ces derniers. Ceci permettra d'examiner les états financiers certifiés par des commissaires aux comptes, afin d'apprécier le véritable besoin de financement. Pour y parvenir les actions ci-après pourrait être mener :

- réduire la subvention aux prix des produits pétroliers ;
- libéraliser progressive ou totale (liste des mesures du CNPPP avec les montants à relever par type de carburant) ;
- liquider la SOGATRA accompagné d'un plan social pour la prise en charge ; - supprimer la mesure de gratuité des transports ;
- rationaliser le nombre d'établissements publics personnalisés (hors universités, hôpitaux, et transport) en évaluant l'opportunité de leur existence (fusion/suppression) ;
- redéfinir le périmètre d'action, des agences publiques, et rendre leurs missions plus pertinentes et plus efficaces ;
- auditer la gestion financière des structures sanitaires (hôpitaux) en vue d'optimiser l'usage des fonds reçus et assurer une meilleure prise en charge, par eux, de certaines dépenses actuellement assumées par l'Etat (électricité, eau, etc.) ;
- plafonner les dépenses de souveraineté ;
- auditer les bourses d'étude au supérieur (évaluation du coût des boursiers à l'étranger) ;
- évaluer la pertinence des cotisations internationales dans certains organismes (conventions, taux, etc.).

**3.2.6. La surveillance des Services Publics Personnalisés (SPP)**

Le cadre juridique de la supervision et de la gouvernance des SPP présenterait de grandes faiblesses du fait de la déstructuration progressive des règles qui leur sont applicables.

Pour améliorer cette situation, le Gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes :

- renforcer le cadre juridique de surveillance financière des établissements publics ;
- élaborer les instruments de pilotage opérationnel des EP (reporting, bulletins d'informations périodiques/sectorielles, analyses quantitatives et qualitatives, etc.) ;
- définir un profil type d'Administrateur d'entreprise publique ;
- formuler un plan de formation et de renforcement des compétences des administrateurs d'entreprise publique.

### **3.2.7. Le renforcement de la transparence**

En 2026, les perspectives portent sur l'actualisation du cadre juridique à travers la réalisation d'études thématiques, la production régulière des rapports d'avancement et des rapports sur les couts pétroliers ainsi que la préparation de la validation de l'ITIE prévue en 2027. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique de renforcement durable des revenus extractifs.

## **3.3. Politique sectorielle**

Les performances sectorielles enregistrées sur la période 2023-2025 ont été impulsées par l'effort d'investissement réalisé pendant la période de la transition et la mise en place des mesures urgentes initiées dans les cents (100) jours du premier Gouvernement de la Ve République. La mise en œuvre des politiques publiques est tributaire de la mobilisation des ressources et de l'exécution de la dépense réelle. Ce postulat pose le fondement de la poursuite des différentes réformes envisagées, dont les principales sont présentées selon les pôles de politique publique suivants :

- Affaires économiques ;
- Développement des infrastructures ;
- Diversification et opportunités de croissance ;
- Développement humain et social ;
- Services généraux, ordre et sécurité publics.

### **3.3.1. Les affaires économiques**

#### **Stratégie économique**

En 2026, le Gouvernement envisage de diversifier l'économie gabonaise en renforçant le développement des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, le bois, les mines, le tourisme, les PME nationales et les services.

Cette politique qui a pour objectif de booster "le secteur hors-pétrole" d'ici à 2032, ambitionne de réduire la dépendance aux hydrocarbures et d'améliorer l'autonomie du pays dans certaines filières, notamment la production alimentaire. L'opérationnalisation de cette stratégie sera menée à travers :

- l'optimisation des recettes ;
- la soutenabilité de la dette ;
- le renforcement de la promotion d'une croissance économique inclusive et durable ;
- la diversification du potentiel économique national ;
- le renforcement de l'environnement des affaires ;
- l'amélioration du climat des investissements ;
- le financement de l'économie nationale, notamment avec le concours des partenaires locaux et des institutions financières locales et internationales ;
- la lutte contre la vie chère (centrale d'achat pour les produits de première nécessité).

## Planification et Prospective

En vue d'atteindre ses objectifs en matière de planification, au cours de l'exercice 2026, le Gouvernement envisage de :

- renforcer le cadre législatif, institutionnel et organisationnel
- renforcer les capacités humaines, matérielles et financières ;
- développer la production statistique et l'analyse des données ;
- développer la diffusion et l'utilisation des données ;
- concevoir et actualiser les Plans de développement provinciaux et départementaux et assurer le transfert de compétences par la planification décentralisée et participative au sein des provinces.

Dans cette perspective, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) qui vise à améliorer significativement les conditions de vie des populations et réduire les inégalités sociales au niveau local, en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la réalisation des projets ci-après :

- Recensement Général de la population et des Logements (RGPL) ;
- Travaux de rebasage du PIB ;
- Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) ;
- Etude Nationale Prospective (ENP) Gabon 2063.

### 3.3.2. Le développement des infrastructures

En 2026, le Gouvernement intensifiera ses efforts dans le domaine du développement des infrastructures qui ont porté notamment sur :

- l'aménagement et le bitumage du Boulevard de la Transition long de 3 km ;
- la réalisation de 1.960 kilomètres de routes à travers le pays ;
- la construction de 196 salles de classe et réhabilitation des structures hospitalières ;
- la construction et la livraison de 1.300 étals pour les marchés de Libreville et de l'intérieur du pays ;
- la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- la construction de la Cité Emeraude au niveau de la vallée Sainte-Marie et celle de la Cité de la Démocratie ;
- l'aménagement de l'axe Makokou-Okondja long de 260 Km ;
- la réhabilitation du tronçons Bifoun-Lambaréné long de 70 km ;
- la poursuite des travaux de construction du nouveau pont d'Ebel-Abanga dans le département de l'Abanga-Bigné ;
- la poursuite des travaux d'aménagement de l'axe Lébamba-Mbigou-Malinga-Molo (frontière avec le Congo) long de 208 km ;
- la reprise des travaux sur le segment qui s'étend du pk 24 au pk 105 par la société AFCONS ;
- l'accélération des travaux sur l'axe Ntoun-Cocobeach, long de 79 km ;
- la poursuite des travaux d'aménagement d'un axe deux fois deux voies sur le trajet 9 provinces Malibe 2-plage du nord long de 12,5 Km.

Au cours de l'année 2026, le secteur des infrastructures sera tiré par la poursuite du programme de réhabilitation du réseau routier national, le renforcement de l'adduction en eau potable et en électricité soutenu par le Fonds National pour les Infrastructures (FNI).

Par ailleurs, le secteur sera impulsé à moyen terme par le démarrage des études sur le projet de construction d'une nouvelle voie ferrée longue de 900 km sur l'axe Belinga-Booué -Mayumba, d'un port en eau profonde à Mayumba, de la centrale hydroélectrique de Booué et du nouvel aéroport d'Andem.

### 3.3.3. La diversification et les opportunités de croissance

#### Agriculture

Actuellement, le Gabon fait face à deux défis majeurs : garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population et perpétuer sa politique de lutte contre le changement climatique. Pour y remédier, l'orientation stratégique nationale du programme agriculture est aligné aux politiques et stratégies de l'agenda 2030 des Nations Unies.

Ces politiques et stratégies auront besoin de financements nécessaires pour la mise en place de systèmes alimentaires durables et résilients face aux effets du changement climatique et du conflit homme-faune.

Le Gouvernement compte mettre en œuvre, au cours de l'exercice 2026, les actions suivantes :

- poursuivre la caractérisation et la sécurisation des zones agricoles ;
- développer des systèmes alimentaires adaptés, plus productifs, plus nutritifs et plus résilients ;
- construire trois Centre de Multiplication des Semences (CMS) dans le Moyen Ogooué, l'Ogooué Maritime et l'Estuaire ;
- assurer l'introduction, la production, la certification et la diffusion des semences du CMS ;
- améliorer, transformer et commercialiser des produits agricoles locaux ;
- mettre en place un Système d'Information sur les Marchés (SIM) ;
- renforcer le dispositif de formation Agricole (Construction/Réhabilitation du Lycée Agricole de Bongo ville et Construction/Réhabilitation de l'ENDR) ;
- encourager l'installation de filières structurées pour renforcer les sources d'approvisionnement en privilégiant la production gabonaise ;
- mettre en place cinq pôles agricoles, doté de lycées techniques pour former la nouvelle génération d'agriculteurs technologiques et écoresponsables, afin de stabiliser les prix du panier de la ménagère ;
- mettre en place un crédit à taux avantageux pour soutenir les cultivateurs et assurer l'autosuffisance alimentaire ;
- créer le Fonds Stratégique Agricole (FSA), destiné à catalyser les investissements dans l'agriculture.

#### Elevage

Pour 2026, le Gouvernement envisage ;

- améliorer la santé animale (vaccination contre la PPR, rage, etc.) ;
- surveiller et lutter contre la grippe aviaire dans les fermes avicoles et marchés à volaille ;
- former et encadrer les éleveurs dans le domaine de l'élevage ;
- encadrer les activités des industries animales ;
- intensifier les élevages à cycle court (volaille, porc, etc.). Concernant la volaille, l'objectif officiel de garantir pour 2027 l'autonomie du pays en matière de production de poulet de chair ;
- développer et améliorer la production bovine, ovine et caprine ;
- moderniser les infrastructures d'élevage (abattoir, centre de transformation, centre d'appui technique, etc.) ;
- renforcer les chaînes de valeurs notamment pour la création des provenderies sur tout le territoire ;
- soutenir la création des industries de viande et laitières dans les fermes agropastorales et les ranchs ;
- mettre en place un fonds de soutien aux éleveurs ;



- mettre en œuvre un projet d'équipements du Réseau d'Epidémiologie surveillance des maladies animales de lutte contre la Grippe Aviaire : réception des travaux de réhabilitation du laboratoire vétérinaire et des véhicules 4x4 ;
- mettre en place le projet PRODICVA (Maïs, Soja, Riz et Viande de volaille) ;
- réaliser l'étude du projet "aviculture familiale au Gabon" ;
- réaliser l'étude du projet "amélioration de la production porcine par insémination artificielle et valorisation de la race locale".

### En matière de **pêche et d'aquaculture**

Le Gouvernement entend mettre en œuvre un outil de structuration des filières halieutiques et de promotion de la souveraineté alimentaire par la création du Fonds Stratégique pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (FDPA).

### **Secteur hydraulique et énergétique**

Concernant le secteur hydraulique et énergétique, le Gouvernement entend renforcer ses efforts visant à augmenter la capacité énergétique et hydrique dans le Grand Libreville par la mise en place du Fonds National pour l'Énergie et l'Eau (FNEE) au cours de l'exercice 2026.

En matière d'électricité, des actions seront menées à travers :

- la réponse immédiatement à l'urgence énergétique en :
- réduisant les coupures d'électricité ;
- sécurisant les fournitures d'énergie dans les capitales provinciales ;
- le renforcement et la modernisation des équipements électriques.

Le déploiement de générateurs en vue de soulager les concitoyens, victimes de multiples délestages qui paralysent l'activité économique et la vie quotidienne.

Au-delà des mesures d'urgence, Libreville et Port-Gentil seront équipées de générateurs de forte puissance capables de couvrir les pics de consommation, en complément d'un plan de maintenance rigoureux visant à renforcer la fiabilité et la résilience du réseau électrique.

En matière de distribution d'eau, le Gouvernement entend mener les actions suivantes :

- la restructuration de la SEEG, en vue d'une meilleure efficacité opérationnelle ;
- la réparation des fuites d'eau sur les conduites, appuyée par un audit du réseau principal et la mise en œuvre d'un plan immédiat de traitement des fuites massives ;
- la remise en service des réservoirs stratégiques, notamment celui de la Cité de la Caisse, essentiel pour améliorer la distribution en eau à Libreville ;
- la finalisation du projet Mbomo, afin de répondre aux besoins croissants d'une population urbaine en pleine expansion ;
- la construction d'un deuxième pipeline à gaz Libreville-Port-Gentil long de 300 km ;
- la construction des lignes de transport phase 2 de 90 kV pour une longueur de 100km portant sur l'axe Mayumba- Tchibanga-Mouila ;
- la construction de la ligne de transport phase 2 de 90 kV pour une longueur de 90km portant sur l'axe Ntoum – Cocobeach –Cogo ;
- le renforcement des forages de Ntoum, avec une mobilisation accrue de moyens techniques et financiers pour optimiser leur rendement tout en préservant la ressource ;
- la planification à long terme de l'offre en eau, fondée sur l'anticipation des besoins démographiques et industriels, à travers des partenariats public-privé structurants ;

- la construction de nouvelles stations de traitement, telles que celle prévue à Ntoun 7, pour sortir d'une logique d'urgence et répondre durablement aux besoins des zones à forte croissance.

### Pétrole

En 2026, le Gouvernement poursuivra et renforcera sa politique de valorisation du secteur pétrolier et gazier à travers plusieurs actions stratégiques :

- l'établissement d'un Accord d'Évaluation Technique (AET) permettant à un opérateur de réaliser des études techniques sur un bloc afin d'évaluer sa prospective en hydrocarbures. La durée de ce contrat sera fixée à dix-huit mois, avec une exclusivité pour l'opérateur ;
- l'établissement de Contrat d'Exploration et de Partage de Production (CEPP) sur une période maximale de huit ans, divisée en plusieurs phases. L'opérateur s'engagera à mener à ses risques des opérations de recherche d'hydrocarbures sur le permis sollicité. En cas de découverte, il pourra engager la phase de production ;
- la construction d'une Carothèque Nationale des Hydrocarbures qui centralisera tous les délais de forage issus des activités pétrolières du pays, renforçant ainsi la souveraineté nationale dans la gestion de ces activités longtemps dominées par des opérateurs étrangers ;
- la gestion stratégique des dépôts et constitution de stocks de sécurité, à travers des équipements de stockage modernes permettant à l'Etat de disposer des réserves en produits pétroliers pour une autonomie énergétique du pays qui devrait passer de 10 à 90 jours ;
- la relance et la pérennisation de Pizolub afin d'accroître la production locale de lubrifiants à 6 000 tonnes, et de réduire significativement l'importation actuelle, qui représente environ 95 % de la consommation ;
- la réduction des importations de gasoil (objectif de 50) et de gaz butane (objectif de 80), afin de renforcer la sécurité énergétique nationale et atteindre une autosuffisance en la matière.

### Mines

Le pays poursuivra les efforts d'investissement d'exploration et d'évaluation d'autres minerais.

En effet, l'exploitation de la potasse au Gabon est en phase de préparation. Les études de faisabilité techniques seront conduites en 2026 avant le lancement effectif des travaux de développement ainsi que la construction des infrastructures industrielles et logistiques nécessaires à l'exploitation.

### Industrie

Le Gouvernement prévoit d'intensifier le développement industriel du pays avec la mise en œuvre des projets visant la transformation sur place des matières premières, afin de maximiser la création de valeur ajoutée, d'emplois et de compétences. Dans ce cadre, il est prévu la finalisation des travaux d'aménagement du site de Doussiéoussou dans la Nyanga qui regroupera toutes les étapes du processus de transformation minière : extraction du marbre, traitement et transformation, puis distribution du produit fini. Cette maîtrise complète de la chaîne de valeur permettra une production efficace, compétitive et respectueuse des normes environnementales.

### Tourisme

En 2026, le Gouvernement envisage d'acquérir, en collaboration avec Africa United, deux appareils de type CRJ 200 de 50 places et le Beach 1900C de 19 places pour desservir les principaux sites touristiques du Gabon.

### Logement et Habitat

Le Gouvernement poursuivra, en 2026, les efforts en matière d'accès à la propriété et de développement de l'offre de logements sociaux.

A cet effet, il s'agira entre autres de :

- optimiser l'accès à la propriété et développer l'offre de logements sociaux : la mise en œuvre d'une nouvelle politique nationale du logement accompagnée de la réforme de la SNI en vue de l'élargissement de l'accès

à l'habitat ;

- réformer la politique foncière : la sécurisation foncière passe par une réforme profonde du cadre juridique et administratif réglementant l'accès à la propriété. Il s'agira de simplifier les procédures d'acquisition des titres fonciers, de renforcer la transparence des procédures et de lutter contre la spéculation immobilière ;
- aménager des réserves foncières : le développement harmonieux des villes nécessite une gestion stratégique des réserves foncières. Il s'agira d'identifier et de viabiliser des terrains pour la construction de logements sociaux et d'établir un plan directeur d'urbanisme favorisant un équilibre entre les logements, les équipements publics, les espaces verts et les autres fonctions essentielles à l'habitat ;
- créer le Fonds Gabonais pour l'Habitat et le Logement (FGHL) : mécanisme public de régulation, de financement et d'appui aux opérateurs du secteur du logement ;
- développer un programme de logements pour tous : il est envisagé de mettre en place un programme national de logements sociaux destiné aux ménages à revenus faibles et intermédiaires. Ce programme reposera sur des partenariats public-privé (PPP), l'incitation à l'investissement immobilier et la promotion de matériaux de construction locaux pour la réduction de coûts.

### **Commerce, PME et PMI**

Les principales réformes de l'année 2026 permettront les réalisations majeures suivantes :

- organisation des Commissions Nationales d'Agrément PME ;
- organisation des caravanes de sensibilisation, de vulgarisation du cadre juridique des PME ;
- organisation des masters class avec les PME agréées sur les questions fiscales, sociales, et douanières ;
- organisation des sessions de formations à l'entrepreneuriat ;
- accompagnement des jeunes à travers le programme CAP sur l'autonomisation des jeunes ;
- signature de conventions avec les structures de financement (FINAM et la Banque pour le Commerce et l'Entrepreneuriat du Gabon) pour le financement des PME ;
- organisation de mission de partage d'expérience sur la stratégie de formalisation ;
- révision de la réglementation sur les métiers réservés aux nationaux ;
- interdiction aux opérateurs étrangers d'exercer certaines activités de petite envergure (commerce de proximité, envoi d'argent non agréé, réparation des téléphones et petits appareils, etc.).

L'action gouvernementale, en 2026, consistera à favoriser l'entrepreneuriat en passant par un soutien accru aux entreprises locales via des allègements fiscaux, un accompagnement aux financements et la simplification des procédures administratives.

Dans cette optique, les défis et les priorités porteront sur :

- l'accompagnement des startups afin de libérer le potentiel entrepreneurial des jeunes gabonais ;
- l'émergence d'un cadre des affaires performant ;
- la réduction des obstacles à l'accès au financement en renforçant les missions et les capacités de garantie des institutions étatiques dédiées ;
- l'encouragement des banques à développer des produits financiers adaptés ;
- le renforcement du recours au guichet unique numérique au sein de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI), permettant aux entrepreneurs d'accomplir toutes leurs démarches en ligne ;
- la réduction des délais et coûts de création d'entreprise et simplifier les procédures fiscales pour faciliter le paiement des impôts, notamment grâce à la digitalisation des services administratifs, rendant l'environnement entrepreneurial plus accessible aux jeunes, transparent et propice à l'innovation ;
- le renforcement de la compétitivité des entreprises en offrant des programmes de formation pour les entrepreneurs afin d'améliorer leurs compétences en stratégie d'entreprise et encourager l'innovation ;

- la mise en place d'un système d'informations statistiques fiable sur les PME ;
- le développement des structures d'incubation pour jeunes entrepreneurs sur l'ensemble du territoire ;
- l'élaboration d'une stratégie simplifiée de formalisation.

### 3.3.4. Le développement humain et social

#### Santé

Pour l'année 2026, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en matière d'optimisation de l'offre de santé. Dans cette perspective, les principales initiatives permettront notamment :

- de réduire les inégalités territoriales en matière de soins ;
- de diminuer les coûts d'évacuation sanitaire à l'étranger ;
- de développer une expertise nationale dans les spécialités critiques ;
- d'améliorer la qualité des soins primaires ;
- d'assurer l'approvisionnement continu en médicaments ;
- de restaurer la confiance dans les hôpitaux publics.

Ces initiatives permettront :

- de réformer le système de santé national par la décentralisation et l'autonomisation des structures de santé, ainsi que la numérisation des services de santé ;
- de moderniser les structures et les équipements de santé ;
- d'augmenter le nombre de professionnels qualifiés ;
- de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et de prévention ;
- de construire les pôles spécialisés de santé : un pôle spécialisé en cardio-neuro-vasculaire à ANDEM, un pôle multidisciplinaire et éducatif dédié aux enfants en situation de handicap à Port-Gentil, un hôpital militaire spécialisé en traumatologie à Ndjolé, un pôle spécialisé en urologie, néphrologie et transplantation rénale à Franceville et un centre polyvalent d'ophtalmologie à Oyem.

#### Éducation Nationale

Le Secteur de l'Éducation bénéficiera d'un panel de mesures en faveur des apprenants et des enseignants. Il s'agira notamment des constructions et des réhabilitations des établissements ainsi que la refonte du système éducatif.

Pour endiguer le phénomène des effectifs pléthoriques dans les salles de classe au Gabon, les établissements du Grand Libreville et de Port-Gentil s'enrichiront bientôt de nouvelles salles de classe.

Le Gouvernement envisage de mettre en œuvre une politique axée sur la refonte du système éducatif national incluant notamment la rénovation des écoles, l'amélioration des curricula, la formation des enseignants ainsi que l'accès équitable à l'éducation. Elle visera les objectifs suivants : -

- moderniser l'environnement d'apprentissage ;
- assurer une formation de qualité et adaptée ;
- réduire les inégalités d'accès à l'éducation sur le territoire ;
- réhabiliter et équiper les établissements scolaires ;
- mettre à jour les programmes pédagogiques.

#### Enseignement supérieur et Recherche Scientifique

En matière de réalisation, en 2026, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre les actions suivantes :

- optimiser la qualité des services aux usagers, en améliorant la visibilité des Etablissements d'Enseignement

Supérieur (EES) à travers la digitalisation ;

- mettre en place un outil numérique d'aide à la décision, solution intelligence artificielle (IA) permettant aux usagers d'accéder à l'environnement pédagogique des Etablissements d'Enseignement Supérieur public et privé au Gabon ;
- organiser des forums EES-Entreprise, des journées portes ouvertes dans les EES et participation aux Salons de l'Orientation de l'Etudiant ;
- développer des stratégies d'internationalisation de l'enseignement supérieur, tout en renforçant et diversifiant les partenariats interuniversitaires ainsi que les collaborations avec le secteur privé, tant au niveau national qu'international ;
- renforcer l'implémentation de l'assurance qualité dans les EES et organiser des sessions d'évaluation interne et externe ;
- améliorer les capacités d'accueil des EES ;
- renforcer les capacités des personnels et des étudiants aux TICs ;
- renforcer les capacités des EES en espaces numériques ouverts (ENO) ;
- équiper et renforcer les plateaux techniques, des laboratoires en matériel et outils pédagogiques et de recherche des EES existantes et nouvelles (Koulamoutou, Akanda, Oyem, Mouila et Port-Gentil) ;
- renforcer les capacités des EES en espaces documentaires (physique et/ ou numérique) mis en place dans les EES ;
- assainir les campus universitaires par l'organisation des campagnes de sensibilisation sur les méfaits de l'alcool et de la toxicomanie, des violences et harcèlements en milieu universitaire ;
- assurer le fonctionnement optimal des organes de gouvernance et de pilotage des EES ;
- renforcer les capacités managériales des personnels administratifs des EES ;
- améliorer et accroître les dialogues de gestion entre les EES et la tutelle ;
- accroître le nombre de conseils scientifiques et pédagogiques ;
- élaborer la Stratégie Nationale de la Recherche Scientifique au Gabon ;
- proposer la loi de la Stratégie Nationale de la Recherche Scientifique au Gabon.

### **Culture et Arts**

L'exercice 2026 sera marqué par l'ambition du Gouvernement de promouvoir la Culture et valoriser le patrimoine culturel gabonais. Dans cette vision, il envisage de :

- créer des cadres d'expression et d'épanouissement pour les jeunes ;
- lutter contre l'oisiveté et les dérives sociales ;
- construire et réhabiliter les infrastructures culturelles ;
- protéger et valoriser notre patrimoine en sauvegardant les pratiques traditionnelles en perdition, en organisant des événements pour célébrer cette richesse.

### **Protection sociale**

Le Gouvernement s'engage, en 2026, à reformer le système de prévoyance et de protection sociale, afin de garantir un accès universel à la couverture sociale. Dans cette perspective, les actions à mener viseront à :

- assurer la viabilité financière et opérationnelle des caisses sociales ;
- étendre la couverture sociale aux populations non salariées et vulnérables ;
- restaurer la confiance des citoyens dans les institutions sociales.



Cette réforme consiste à mettre en œuvre des actions visant à restructurer les trois principales caisses de protection sociale :

- s'agissant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) : les actions viseront l'efficacité administrative et la transparence dans la gestion des fonds en intégrant des technologies numériques. Ainsi, la CNSS pourra offrir des services plus rapides et plus accessibles permettant d'améliorer la satisfaction des usagers ;
- concernant la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'État (CPPF) : les actions viseront à garantir son équilibre financier afin de l'arrimer aux défis d'une population de retraités de plus en plus croissante. A ce titre, elle devra disposer de réserves prudentielles conséquentes pour faire face aux différents aléas de l'économie ;
- pour ce qui est de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) : les actions auront pour objectifs de garantir une couverture santé universelle pour tous les gabonais. Aussi, il serait envisagé de nettoyer le fichier des ayants droits, de garantir la disponibilité des financements, de digitaliser le suivi de l'assuré et d'optimiser les partenariats avec les prestataires de soins.

### Travail

En matière de travail et de la lutte contre le chômage, le Gouvernement entend mettre en œuvre des actions visant à réorganiser le corpus juridique pour l'amélioration de la politique publique en matière de travail, notamment la refonte du code de travail et l'application stricte des nouvelles orientations.

Dès 2026, il envisage :

- de réviser les dispositions législatives et réglementaires en vue de la limitation du recours à la main-d'œuvre étrangère (quotas, carences, homologues, etc.) ;
- de mettre en place une commission en charge de la refonte du code du travail ;
- d'élaborer un projet de décret fixant les modalités de contrôle en matière de conditions de travail et de rémunération dans les entreprises en République Gabonaise ;
- de mener des contrôles au sein des entreprises, en vue de s'assurer de la conformité des dispositions en matière de législation du travail.

### 3.3.5. Les services généraux, l'ordre et la sécurité publique

#### Défense

Au cours de l'exercice 2026, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre de son plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants, navigants et volants, afin de poursuivre sa mission de protection de l'intégrité du territoire national.

L'ambition du Gouvernement est d'instaurer une approche intégrée qui combine modernisation des équipements, nouvelles stratégies de prévention et promotion d'une culture de la paix.

L'amélioration de l'efficacité des Forces de Défense et de Sécurité reposerait sur plusieurs actions clés. Il s'agira notamment :

- de définir une doctrine claire d'emploi des forces, à travers l'élaboration d'un cadre opérationnel structuré, garantissant la cohérence et l'efficacité des interventions sur l'ensemble du territoire ;
- de renforcer les capacités matérielles et technologiques, par la modernisation des équipements et infrastructures des Forces, en vue d'optimiser leur réactivité et leur capacité de protection des populations ;
- d'instaurer une formation continue, axée sur le développement des compétences dans des domaines sensibles tels que la cybersécurité, la lutte contre le terrorisme et la gestion des menaces hybrides ;
- d'assurer un maillage territorial renforcé, afin d'intensifier la surveillance et les opérations de lutte contre les trafics transfrontaliers, l'insécurité rurale et le crime organisé ;
- d'organiser régulièrement des entraînements et manœuvres inter forces, interarmées et interarmes, pour renforcer la coordination, la préparation au combat et l'interopérabilité des unités engagées.



**Fonction Publique**

En 2026, le Gouvernement envisage poursuivre ses efforts en vue :

- de moderniser et de rendre efficace l'appareil administratif ;
- d'améliorer la qualité des services publics ;
- de réduire les délais et les coûts administratifs pour les citoyens ;
- de digitaliser les procédures administratives.

## **4. L'équilibre financier**

### **4.1. Les opérations budgétaires**

Le budget de l'État, composé des recettes et des dépenses, regroupe le budget général, les budgets annexes ainsi que les comptes spéciaux.

En 2026, les opérations budgétaires sont estimées à 3 854, 5 milliards FCFA en recettes et 5 887,9 milliards FCFA en dépenses, soit un solde budgétaire global déficitaire de 2 033,4 milliards FCFA. Ce déficit, en hausse de 460%, nécessite un besoin de financement pour la couverture des dépenses d'investissement.

Toutefois, il apparaît que les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux se chiffrent respectivement à 5 633,8 milliards FCFA et à 254,1 milliards FCFA.

Les recettes (nettes de prélèvements) quant à elles, s'élèveraient à 3 600,4 milliards FCFA pour le budget général.

**Tableau 14:** Situation des opérations du budget de l'État (En millions de FCFA)

| RECETTES                                                                       | LF 2025                  | PLF 2026                | DEPENSES                                 | LF 2025         | PLF 2026          | SOLDES 2026           |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| <b>BUDGET GENERAL</b>                                                          |                          |                         |                                          |                 |                   | <b>-2 033 388 761</b> |
| Titre 1. Recettes fiscales                                                     | 1 762 215 562 825        | 2 297 317 550 737       | Titre 1. Charges financières de la dette | 349 463 194 202 | 419 843 613 137   |                       |
| Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours                                      | 29 690 674 764           | 16 414 194 700          | Titre 2. Dépenses de personnel           | 825 301 000 000 | 959 710 096 452   |                       |
| Titre 3. Cotisations sociales                                                  | 10 779 970 150           | 10 779 970 150          | Titre 3. Dépenses de biens et services   | 378 598 859 955 | 412 330 022 018   |                       |
| Titre 4. Autres recettes                                                       | 1 052 952 174 077        | 1 845 469 944 037       | Titre 4. Dépenses de transfert           | 350 957 255 192 | 441 451 919 836   |                       |
| <b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES</b>                                              | <b>2 861 638 381 816</b> | <b>4 169 981 659</b>    | Titre 5. Dépenses d'investissement       | 592 621 921 348 | 3 321 535 024 645 |                       |
| <b>PRELEVEMENTS</b>                                                            | <b>-214 230 411 084</b>  | <b>-569 579 080 976</b> | Titre 6. Autres dépenses                 | 65 850 000 000  | 78 920 664 439    |                       |
| Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales               | -29 058 048 393          | -52 709 003 203         |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales       | -16 916 481 533          | -24 633 687 607         |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement au profit de la part patronale des pensions                        | -78 880 264 572          | -78 880 264 572         |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement au profit des prestations familiales                               | -18 000 000 000          | -18 000 000 000         |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement du Budget Général au profit du CAS Pensions                        | 0                        | 0                       |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement de la CSS (GEF)                                                    | -40 938 752 015          | -50 541 559 809         |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics | -10 779 970 150          | -10 779 970 150         |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement sur les participations au profit de la SEM                         | -5 030 357 674           | -4 654 483 334          |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)                                            | -221 565 471             | -248 840 912            |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement Agence d'exécution de la filière forêt bois                        | -4 599 471 862           | -6 323 300 818          |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement Recettes ferroviaires ARTF                                         | -2 352 000 000           | -2 352 000 000          |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement Marchés publics                                                    | -1 728 656 016           | -1 728 656 016          |                                          |                 |                   |                       |
| Ristourne sur Amendes et divers ANUTTC                                         | -1 091 349 000           | -1 091 349 000          |                                          |                 |                   |                       |
| Prélèvement Lutte contre l'enrichissement illicite                             | -512 786 960             | -512 786 960            |                                          |                 |                   |                       |

## FINANCEZ LE DÉVELOPPEMENT, RÉCOLTEZ LA CROISSANCE

|                                                                                                                                    |                       |                       |                                                                                 |                       |                       |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| Amendes, entrées touristiques, redevance Airtel, Beurre de Moabi, Frais de gestion des projets, Concession exploitation EPC (ANPN) | -420 955 438          | -420 955 438          |                                                                                 |                       |                       |                    |
| Autres Prélèvements                                                                                                                | 0                     | -313 002 471 158      |                                                                                 |                       |                       |                    |
| <b>RECETTES</b>                                                                                                                    | <b>LF 2025</b>        | <b>PLF 2026</b>       | <b>DEPENSES</b>                                                                 | <b>LF 2025</b>        | <b>PLF 2026</b>       | <b>SOLDES 2026</b> |
| Frais de formations (ENEF)                                                                                                         | -150 000 000          | -150 000 000          |                                                                                 |                       |                       |                    |
| Développement infrastructures aéroportuaires (GSEZ GABON)                                                                          | 0                     | 0                     |                                                                                 |                       |                       |                    |
| Redevance de Navigation Intérieure (CNNII)                                                                                         | 0                     | 0                     |                                                                                 |                       |                       |                    |
| Produit engagement décennal                                                                                                        | -124 803 000          | -124 803 000          |                                                                                 |                       |                       |                    |
| Redevance pour la Protection des Données Personnelles et de la Vie Privée (APDPVP)                                                 | -2 924 949 000        | -2 924 949 000        |                                                                                 |                       |                       |                    |
| Produit de participation au concours d'entrée et frais diverses formations (IUSO)                                                  | -500 000 000          | -500 000 000          |                                                                                 |                       |                       |                    |
| <b>Dont Evaluation des ADP</b>                                                                                                     | <b>24 909 254 769</b> | <b>25 292 269 817</b> | <b>Dont Crédits relatifs aux Fonds de concours et ADP</b>                       | <b>24 909 254 769</b> | <b>25 292 269 817</b> |                    |
| Lutte contre le tabagisme                                                                                                          | 228 940 622           | 346 246 444           | Lutte contre le tabagisme                                                       | 228 940 622           | 346 246 444           |                    |
| Redevances Examens et Concours                                                                                                     | 1 047 532 000         | 1 047 532 000         | Redevances Examens et Concours                                                  | 1 047 532 000         | 1 047 532 000         |                    |
| Ristournes DG Marine Marchande                                                                                                     | 1 013 204 452         | 1 013 204 452         | Ristournes DG Marine Marchande                                                  | 1 013 204 452         | 1 013 204 452         |                    |
| Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre                                                              | 186 538 140           | 186 538 140           | Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre           | 186 538 140           | 186 538 140           |                    |
| Licences, médailles et diplômes sur travail                                                                                        | 857 549 082           | 857 549 082           | Licences, médailles et diplômes sur travail                                     | 857 549 082           | 857 549 082           |                    |
| Revenus du patrimoine immobilier                                                                                                   | 0                     | 0                     | Revenus du patrimoine immobilier                                                | 0                     | 0                     |                    |
| Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières                                                                    | 2 100 000             | 2 100 000             | Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières                 | 2 100 000             | 2 100 000             |                    |
| Produits des redevances d'agrément technique industriel                                                                            | 73 255 280            | 73 255 280            | Produits des redevances d'agrément technique industriel                         | 73 255 280            | 73 255 280            |                    |
| Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants                                                    | 483 484 848           | 483 484 848           | Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants | 483 484 848           | 483 484 848           |                    |
| Participations dans les autres sociétés                                                                                            | 4 562 851 056         | 3 045 601 357         | Participations dans les autres sociétés                                         | 4 562 851 056         | 3 045 601 357         |                    |
| Produits des procédures judiciaires                                                                                                | 921 882 510           | 921 882 510           | Produits des procédures judiciaires                                             | 921 882 510           | 921 882 510           |                    |
| Ristournes DGCC                                                                                                                    | 432 415 453           | 432 415 453           | Ristournes DGCC                                                                 | 432 415 453           | 432 415 453           |                    |
| Zone instables ferroviaires                                                                                                        | 4 123 365 306         | 4 123 365 306         | Zone instables ferroviaires                                                     | 4 123 365 306         | 4 123 365 306         |                    |
| Agrément PME                                                                                                                       | 36 000 000            | 36 000 000            | Agrément PME                                                                    | 36 000 000            | 36 000 000            |                    |

## FINANCEZ LE DÉVELOPPEMENT, RÉCOLTEZ LA CROISSANCE

|                                                                |                          |                          |                                                                |                          |                          |                    |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)       | 4 014 546 179            | 4 014 546 179            | ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)       | 4 014 546 179            | 4 014 546 179            |                    |
| ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF) | 6 822 750 732            | 6 822 750 732            | ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF) | 6 822 750 732            | 6 822 750 732            |                    |
| ADP engagement décennal (Min Intérieur)                        | 35 658 000               | 35 658 000               | ADP engagement décennal (Min Intérieur)                        | 35 658 000               | 35 658 000               |                    |
| ADP Prévention et sécurité routière                            | 67 181 109               | 67 181 109               | ADP Prévention et sécurité routière                            | 67 181 109               | 67 181 109               |                    |
| Autres ADP                                                     | 0                        | 1 782 958 924            | Autres ADP                                                     | 0                        | 1 782 958 924            |                    |
| <b>RECETTES</b>                                                | <b>LF 2025</b>           | <b>PLF 2026</b>          | <b>DEPENSES</b>                                                | <b>LF 2025</b>           | <b>PLF 2026</b>          | <b>SOLDES 2026</b> |
| <b>TOTAL DES RECETTES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL</b>        | <b>2 647 407 970 732</b> | <b>3 600 402 578 647</b> | <b>TOTAL DEPENSES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL</b>            | <b>2 562 792 230 698</b> | <b>5 633 791 340 527</b> |                    |
| <b>COMPTES SPECIAUX</b>                                        |                          |                          |                                                                |                          |                          |                    |
| <b>COMPTES DE COMMERCE</b>                                     |                          |                          |                                                                |                          |                          |                    |
| <b>DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ET DE L'ACQUACULTURE</b>  | <b>3 388 700 000</b>     | <b>0</b>                 | <b>DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ET DE L'ACQUACULTURE</b>  | <b>3 388 700 000</b>     | <b>0</b>                 |                    |
| Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours                      | 659 900 000              | 0                        | Titre 3. Dépenses de biens et services                         | 338 870 000              | 0                        |                    |
| Appui aux politiques sectorielles de la pêche-FDC UE           | 656 900 000              | 0                        | Titre 5. Dépenses d'investissement                             | 3 049 830 000            | 0                        |                    |
| Titre 4 : Autres recettes                                      | 2 731 800 000            | 0                        |                                                                |                          |                          |                    |
| Recettes issues prélèvement des ressources halieutiques CE     | 2 731 800 000            | 0                        |                                                                |                          |                          |                    |
| <b>COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)</b>                    |                          |                          |                                                                |                          |                          |                    |
| <b>PENSIONS</b>                                                | <b>106 437 581 382</b>   | <b>106 437 581 382</b>   | <b>PENSIONS</b>                                                | <b>106 437 581 382</b>   | <b>106 437 581 382</b>   |                    |
| Titre 3. Cotisations sociales                                  | 106 437 581 382          | 106 437 581 382          | Titre 4. Dépenses de transfert                                 | 106 437 581 382          | 106 437 581 382          |                    |
| Part salariale (y compris agents en détachement)               | 27 048 350 406           | 27 048 350 406           | Pensions civiles et militaires                                 |                          |                          |                    |
| Part Salariale CNSS                                            | 472 966 404              | 472 966 404              |                                                                |                          |                          |                    |
| Part patronale de l'Etat                                       | 74 972 497 512           | 74 972 497 512           | Pensions spéciales                                             |                          |                          |                    |
| Part patronale de l'Etat CNSS                                  | 3 907 767 061            | 3 907 767 061            |                                                                |                          |                          |                    |
| <b>Versement du budget général</b>                             |                          |                          | Titre 6. Autres dépenses                                       |                          |                          |                    |
|                                                                |                          |                          | Rappel pensions                                                |                          |                          |                    |
| <b>PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES</b>                      | <b>18 000 000 000</b>    | <b>18 000 000 000</b>    | <b>PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES</b>                      | <b>18 000 000 000</b>    | <b>18 000 000 000</b>    |                    |
| Titre 3. Cotisations sociales                                  | 18 000 000 000           | 18 000 000 000           | Titre 4. Dépenses de transfert                                 | 18 000 000 000           | 18 000 000 000           |                    |
| Allocations familiales                                         | 18 000 000 000           | 18 000 000 000           | Prestations familiales                                         | 18 000 000 000           | 18 000 000 000           |                    |
| <b>PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE</b>            | <b>1 827 282 979</b>     | <b>1 317 831 929</b>     | <b>PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE</b>            | <b>1 827 282 979</b>     | <b>1 317 831 929</b>     |                    |

## FINANCEZ LE DÉVELOPPEMENT, RÉCOLTEZ LA CROISSANCE

|                                                                                         |                       |                       |                                                                                         |                       |                       |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| Titre 1. Recettes fiscales                                                              | 1 827 282 979         | 1 317 831 929         | Titre 3. Dépenses de biens et services                                                  | 609 094 326           | 439 277 310           |                    |
| Redevance audiovisuelle                                                                 | 1 827 282 979         | 1 317 831 929         | Titre 5. Dépenses d'investissement                                                      | 1 218 188 652         | 878 554 620           |                    |
| Titre 4. Autres recettes                                                                | 0                     | 0                     |                                                                                         |                       |                       |                    |
| <b>PROMOTION DU SPORT</b>                                                               | <b>8 761 434 983</b>  | <b>13 035 037 313</b> | <b>PROMOTION DU SPORT</b>                                                               | <b>8 761 434 983</b>  | <b>13 035 037 313</b> |                    |
| Titre 1. Recettes fiscales                                                              | 8 761 434 983         | 13 035 037 313        | Titre 3. Dépenses de biens et services                                                  | 4 380 717 491         | 6 517 518 657         |                    |
| Taxe sur les jeux de hasard                                                             | 553 913 678           | 622 102 280           | Titre 5. Dépenses d'investissement                                                      | 4 380 717 491         | 6 517 518 657         |                    |
| Droits d'accises                                                                        | 8 207 521 305         | 12 412 935 033        |                                                                                         |                       |                       |                    |
| <b>FORMATION POUR L'EMPLOI</b>                                                          | <b>2 763 711 630</b>  | <b>3 869 011 878</b>  | <b>FORMATION POUR L'EMPLOI</b>                                                          | <b>2 763 711 630</b>  | <b>3 869 011 878</b>  |                    |
| Titre 1. Recettes fiscales                                                              | 2 763 711 630         | 3 869 011 878         | Titre 3. Dépenses de biens et services                                                  | 921 237 210           | 2 829 341 252         |                    |
| Taxe de formation professionnelle                                                       | 2 763 711 630         | 3 869 011 878         | Titre 5. Dépenses d'investissement                                                      | 1 842 474 420         | 1 039 670 626         |                    |
| <b>RECETTES</b>                                                                         | <b>LF 2025</b>        | <b>PLF 2026</b>       | <b>DEPENSES</b>                                                                         | <b>LF 2025</b>        | <b>PLF 2026</b>       | <b>SOLDES 2026</b> |
| <b>SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES</b>                               | <b>3 807 666 114</b>  | <b>3 807 666 114</b>  | <b>SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES</b>                               | <b>3 807 666 114</b>  | <b>3 807 666 114</b>  |                    |
| Titre 1. Recettes fiscales                                                              | 3 305 847 842         | 3 305 847 842         | Titre 3. Dépenses de biens et services                                                  | 380 766 611           | 380 766 611           |                    |
| Redevance Universelle                                                                   | 2 453 004 000         | 2 453 004 000         | Titre 5. Dépenses d'investissement                                                      | 3 426 899 503         | 3 426 899 503         |                    |
| Redevance de gestion du spectre des fréquences radioélectriques                         | 852 843 842           | 852 843 842           |                                                                                         |                       |                       |                    |
| Titre 4. Autres recettes                                                                | 501 818 272           | 501 818 272           |                                                                                         |                       |                       |                    |
| Recettes diverses ARCEP (licences, pénalités, etc.)                                     | 501 818 272           | 501 818 272           |                                                                                         |                       |                       |                    |
| <b>VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT</b>                                             | <b>27 190 454 350</b> | <b>26 708 184 469</b> | <b>VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT</b>                                             | <b>27 190 454 350</b> | <b>26 708 184 469</b> |                    |
| Titre 1. Recettes fiscales                                                              | 26 152 454 350        | 25 670 184 469        | Titre 3. Dépenses de biens et services                                                  | 3 196 509 150         | 4 293 320 346         |                    |
| Redevance d'Usure de la Route (10%)                                                     | 2 080 766 625         | 3 037 771 831         | Titre 5. Dépenses d'investissement                                                      | 23 993 945 200        | 22 414 864 123        |                    |
| Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)                                         | 815 005 523           | 1 606 751 190         |                                                                                         |                       |                       |                    |
| Redevance de Navigation Intérieure (RNI)                                                | 1 716 159 800         | 1 716 159 800         |                                                                                         |                       |                       |                    |
| Redevance informatique                                                                  | 1 983 946 542         | 2 889 012 070         |                                                                                         |                       |                       |                    |
| Redevance passager                                                                      | 19 556 575 861        | 16 420 489 578        |                                                                                         |                       |                       |                    |
| Titre 4. Autres recettes                                                                | 1 038 000 000         | 1 038 000 000         |                                                                                         |                       |                       |                    |
| Revenus du patrimoine immobilier                                                        | 1 038 000 000         | 1 038 000 000         |                                                                                         |                       |                       |                    |
| <b>FINANCEMENT DE L'HABITAT</b>                                                         | <b>10 457 119 751</b> | <b>14 856 015 814</b> | <b>FINANCEMENT DE L'HABITAT</b>                                                         | <b>10 457 119 751</b> | <b>14 856 015 814</b> |                    |
| Titre 4. Autres recettes                                                                | 10 457 119 751        | 14 856 015 814        | Titre 3. Dépenses de biens et services                                                  | 2 091 423 950         | 2 971 203 163         |                    |
| Fonds National de l'habitat                                                             | 10 457 119 751        | 14 856 015 814        | Titre 5. Dépenses d'investissement                                                      | 8 365 695 801         | 11 884 812 651        |                    |
| <b>GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES</b> | <b>8 013 719 250</b>  | <b>8 013 719 250</b>  | <b>GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES</b> | <b>8 013 719 250</b>  | <b>8 013 719 250</b>  |                    |
| Titre 1. Recettes fiscales                                                              | 8 013 719 250         | 8 013 719 250         | Titre 3. Dépenses de biens et services                                                  | 2 404 115 775         | 2 404 115 775         |                    |

## FINANCEZ LE DÉVELOPPEMENT, RÉCOLTEZ LA CROISSANCE

|                                                  |                          |                        |                                                  |                          |                          |                       |
|--------------------------------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Redevance de l'eau                               | 1 058 415 750            | 1 058 415 750          | Titre 5. Dépenses d'investissement               | 5 609 603 475            | 5 609 603 475            |                       |
| Redevance de l'électricité                       | 6 955 303 500            | 6 955 303 500          |                                                  |                          |                          |                       |
| <b>SALUBRITE PUBLIQUE</b>                        | <b>5 741 812 919</b>     | <b>6 460 541 346</b>   | <b>SALUBRITE PUBLIQUE</b>                        | <b>5 741 812 919</b>     | <b>6 460 541 346</b>     |                       |
| Titre 4. Autres recettes                         | 5 741 812 919            | 6 460 541 346          | Titre 3. Dépenses de biens et services           | 1 170 718 745            | 1 317 262 852            |                       |
| Contribution pour l'amélioration du cadre de vie | 5 741 812 919            | 6 460 541 346          | Titre 4. Dépenses de transfert                   | 3 745 868 061            | 4 214 755 135            |                       |
|                                                  |                          |                        | Titre 5. Dépenses d'investissement               | 825 226 112              | 928 523 359              |                       |
| <b>ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT</b> | <b>35 361 352 172</b>    | <b>51 601 187 485</b>  | <b>ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT</b> | <b>35 361 352 172</b>    | <b>51 601 187 485</b>    |                       |
| Titre 1. Recettes fiscales                       | 35 309 428 920           | 51 549 264 233         | Titre 3. Dépenses de biens et services           | 2 966 967 790            | 4 329 559 018            |                       |
| Redevance d'Usure de la Route (90%)              | 35 309 428 920           | 51 549 264 233         | Titre 5. Dépenses d'investissement               | 32 394 384 382           | 47 271 628 467           |                       |
| Titre 4. Autres recettes                         | 51 923 252               | 51 923 252             |                                                  |                          |                          |                       |
| <b>RECETTES</b>                                  | <b>LF 2025</b>           | <b>PLF 2026</b>        | <b>DEPENSES</b>                                  | <b>LF 2025</b>           | <b>PLF 2026</b>          | <b>SOLDES 2026</b>    |
| ROPPRON                                          | 51 923 252               | 51 923 252             |                                                  |                          |                          |                       |
| <b>TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX</b>           | <b>231 750 835 528</b>   | <b>254 106 779 981</b> | <b>TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX</b>           | <b>231 750 835 528</b>   | <b>254 106 779 981</b>   |                       |
| <b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES</b>                | <b>2 879 158 806 260</b> | <b>3 854 509 355</b>   | <b>TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES</b>                | <b>2 794 543 066 226</b> | <b>5 887 898 117 508</b> |                       |
| <b>SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL</b>                   |                          |                        |                                                  |                          |                          | <b>-2 033 388 761</b> |
| <b>SOLDE BUDGETAIRE DE BASE</b>                  |                          |                        |                                                  |                          |                          | <b>-2 049 802 956</b> |

*Source DGBFiP*



#### 4.1.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont constituées des recettes fiscales, des dons, legs et fonds de concours, des cotisations sociales ainsi que des autres recettes. Elles n'intègrent pas la part patronale de l'Etat et les prestations familiales et sociales qui sont des transferts effectués sur les recettes du budget général au profit des comptes spéciaux. Au sein de chaque titre, les recettes budgétaires se répartissent entre les recettes pétrolières et les recettes hors pétrole.

Au titre de l'exercice budgétaire 2026, les recettes budgétaires (brutes) se chiffraient à 4 327,2 milliards FCFA contre 2 996,5 milliards FCFA arrêtées dans la LF 2025, soit une hausse de 1 330,7 milliards FCFA.

Tableau 15: Répartition des recettes budgétaires (En FCFA)

| Titres et catégories                      | LFI 2025                 | PLF 2026                 | Ecart PLF 2026/LFI 2025  |            |
|-------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|
|                                           |                          |                          | Valeur                   | %          |
| Titre 1 : Recettes fiscales               | 1 854 349 442 778        | 2 404 078 447 652        | 549 729 004 874          | 30%        |
| Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours | 30 347 574 764           | 16 414 194 700           | -13 933 380 064          | -46%       |
| Titre 3 : Cotisations sociales            | 38 337 286 960           | 38 337 286 960           |                          | 0%         |
| Titre 4 : Autres recettes                 | 1 073 474 648 271        | 1 868 378 242 721        | 794 903 594 450          | 74%        |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                     | <b>2 996 508 952 772</b> | <b>4 327 208 172 032</b> | <b>1 330 699 219 260</b> | <b>30%</b> |

Sources : DGBFIP, DGI, DGEPE, DGDDI, DGH.

#### 4.1.2. Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières affichent un niveau de 1 590,0 milliards FCFA contre 1 173,1 milliards FCFA arrêté dans la prévision annuelle 2025, soit une hausse de 416,9 milliards FCFA consécutives à la mise en exploitation des nouveaux champs, au reconditionnement des puits arrivés à maturité et aux investissements. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des recettes fiscales, le produit des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, encore appelés impôts sur les sociétés pétrolières, s'établirait à 226,9 milliards FCFA contre 308,1 milliards FCFA arrêté dans la loi de finances 2025, soit une baisse de 81,2 milliards FCFA.

Les recettes non fiscales, quant à elles, réparties entre les revenus des participations et les revenus du domaine pétrolier s'établiraient à 1 363,1 milliards FCFA contre 865,0 milliards FCFA, soit une augmentation de 498,1 milliards FCFA, en lien principalement avec la hausse des Ventes Etat Gaz (+10 milliards FCFA), le contrat de partage de production (+282,2 milliards FCFA) et les bonis sur attribution de permis (+90,8 milliards FCFA).

Tableau 16: Recettes pétrolières (En FCFA)

| Nature de la recette                         | LFI 2025               | PLF 2026              | Ecart PLF 2026/LFI 2025 |             |
|----------------------------------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------|
|                                              |                        |                       | Valeur                  | %           |
| <b>TITRE 1 : RECETTES FISCALES</b>           | <b>308 100 000 000</b> | <b>226 885 875</b>    | <b>-81 214 124 167</b>  | <b>-26%</b> |
| <b>Impôts sur les sociétés</b>               | <b>308 100 000 000</b> | <b>226 885 875</b>    | <b>-81 214 124 167</b>  | <b>-26%</b> |
| Sociétés pétrolières                         | 308 100 000 000        | 226 885 875 833       | -81 214 124 167         | -26%        |
| <b>TITRE 4 : AUTRES RECETTES</b>             | <b>865 006 310 447</b> | <b>1 363 114 124</b>  | <b>498 107 813 720</b>  | <b>58%</b>  |
| <b>Revenus des participations</b>            | <b>85 000 000 000</b>  | <b>75 000 000 000</b> | <b>-10 000 000 000</b>  | <b>-12%</b> |
| Participations dans les sociétés pétrolières | 85 000 000 000         | 75 000 000 000        | -10 000 000 000         | -12%        |
| <b>Revenus du domaine pétrolier</b>          | <b>780 006 310 447</b> | <b>1 288 114 124</b>  | <b>508 107 813 720</b>  | <b>65%</b>  |
| Ventes Etat Gaz                              | 10 000 000 000         | 20 000 000 000        | 10 000 000 000          | 100%        |
| Redevance pétrolière                         | 390 816 526 854        | 516 332 043 884       | 125 515 517 030         | 32%         |
| Redevance gazière                            | 1 189 783 593          | 1 247 958 980         | 58 175 387              | 5%          |
| Contrat de partage                           | 360 000 000 000        | 642 241 321 303       | 282 241 321 303         | 78%         |
| dont transferts à SOGARA                     | 0                      | 0                     | 0                       | -           |
| Redevance superficière                       | 3 000 000 000          | 2 500 000 000         | -500 000 000            | -17%        |
| Boni sur attribution de permis               | 15 000 000 000         | 105 792 800 000       | 90 792 800 000          | 605%        |
| <b>TOTAL RECETTES PETROLIERES</b>            | <b>1 173 106 310</b>   | <b>226 885 875</b>    | <b>416 893 689 553</b>  | <b>36%</b>  |

Sources : DGI, DGH, DGELF

### 4.1.3. Les recettes hors pétrole

Les recettes hors pétrole s'établiraient à 2 737,2 milliards FCFA contre 1 823,4 milliards FCFA arrêtées dans la prévision annuelle 2025, soit un accroissement de 913,8 milliards FCFA, porté notamment par l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (+19,4 milliards FCFA), les droits de taxes sur la propriété sur (+19,3 milliards FCFA), les droits de taxes et de douanes (+218,9) et autres recettes fiscales (+17,7). Ces recettes se décomposent ainsi qu'il suit :

Tableau 17: Recettes hors pétrole (En FCFA)

| Nature de la recette                               | LF 2025                  | PLF 2026                 | Ecart PLF 2026/LF 2025 |              |
|----------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|--------------|
|                                                    |                          |                          | Valeur                 | %            |
| <b>TITRE 1 : RECETTES FISCALES</b>                 | <b>1 546 249 442 778</b> | <b>2 166 968 485 000</b> | <b>620 719 042 222</b> | <b>40,00</b> |
| <b>Impôts sur les sociétés</b>                     | <b>334 105 974 664</b>   | <b>496 915 184 375</b>   | <b>162 809 209 711</b> | <b>49,00</b> |
| Sociétés minières                                  | 81 591 540 345           | 53 271 308 098           | -28 320 232 247        | -35,00       |
| Retenues à la source                               | 54 977 207 518           | 88 079 902 478           | 33 102 694 960         | 60,00        |
| Autres sociétés                                    | 197 537 226 801          | 355 563 973 798          | 158 026 746 998        | 80,00        |
| <b>Impôts sur les personnes</b>                    | <b>169 907 216 865</b>   | <b>233 944 358 846</b>   | <b>64 037 141 981</b>  | <b>38,00</b> |
| Impôts sur le revenu des personnes physiques       | 31 854 972 505           | 49 306 198 811           | 17 451 226 306         | 55,00        |
| Acomptes versés par les salariés                   | 102 232 254 255          | 136 738 395 640          | 34 506 141 385         | 34,00        |
| <b>Contribution sur les hauts revenus</b>          | <b>0</b>                 | <b>0</b>                 | <b>0</b>               | <b>0,00</b>  |
| Taxe complémentaire sur les salaires               | 35 714 669 207           | 47 748 372 689           | 12 033 703 482         | 34,00        |
| Impôts forfaitaires sur le revenu                  | 105 320 898              | 151 391 706              | 46 070 808             | 44,00        |
| Autres impôts sur les personnes                    | 0                        | 0                        | 0                      | 0,00         |
| <b>Versements forfaitaires sur les salaires</b>    | <b>0</b>                 | <b>0</b>                 | <b>0</b>               | <b>0,00</b>  |
| <b>Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers</b>  | <b>30 809 505 443</b>    | <b>50 245 599 115</b>    | <b>19 436 093 672</b>  | <b>63,00</b> |
| <b>Taxe de formation professionnelle</b>           | <b>2 763 711 630</b>     | <b>3 869 011 878</b>     | <b>1 105 300 248</b>   | <b>40,00</b> |
| <b>Droits et taxes sur la propriété</b>            | <b>23 397 629 403</b>    | <b>42 686 387 807</b>    | <b>19 288 758 404</b>  | <b>82,00</b> |
| <b>Taxes sur les terrains et valeurs locatives</b> | <b>0</b>                 | <b>0</b>                 | <b>0</b>               | <b>0,00</b>  |
| Droits de mutations                                | 19 516 650 724           | 35 035 191 665           | 15 518 540 941         | 80,00        |
| Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)    | 3 880 978 679            | 7 651 196 142            | 3 770 217 463          | 97,00        |
| <b>Taxes sur les biens et services</b>             | <b>476 483 782 862</b>   | <b>593 942 413 483</b>   | <b>117 458 630 621</b> | <b>25,00</b> |
| Redevance d'Usure de la Route                      | 37 390 195 544           | 44 426 861 560           | 7 036 666 015          | 19,00        |
| Taxe sur les carburants                            | 2 572 506 524            | 6 000 000 000            | 3 427 493 476          | 133,00       |
| Taxe sur la valeur ajoutée                         | 309 595 473 865          | 398 859 739 147          | 89 264 265 282         | 29,00        |
| Droits d'accises                                   | 27 338 220 487           | 41 345 924 333           | 14 007 703 846         | 51,00        |
| Taxe sur les jeux de hasard                        | 1 107 827 355            | 1 244 204 560            | 136 377 205            | 12,00        |
| Taxe sur les Transferts                            | 2 552 852 364            | 3 689 068 187            | 1 136 215 823          | 45,00        |
| <b>Redevance Obligatoire à l'Assurance Maladie</b> | <b>0</b>                 | <b>0</b>                 | <b>0</b>               | <b>0,00</b>  |
| Taxes diverses (contrats d'assurances, autres)     | 9 966 700 646            | 13 031 456 925           | 3 064 756 279          | 31,00        |
| Contribution Spéciale de solidarité                | 26 684 890 152           | 29 785 164 359           | 3 100 274 207          | 12,00        |
| Redevance audiovisuelle                            | 1 827 282 979            | 1 317 831 929            | -509 451 049           | -28,00       |
| Taxe sur les véhicules de luxe                     | 86 900 236               | 0                        | -86 900 236            | -100,00      |
| Taxe immatriculation personnalisée                 | 0                        | 0                        | 0                      | 0,00         |
| Taxe sur les retraits                              | 0                        | 0                        | 0                      | 0,00         |
| Taxe des lotisseurs                                | 0                        | 0                        | 0                      | 0,00         |
| Taxe de fermage-forêts                             | 236 021 919              | 236 021 919              | 0                      | 0,00         |
| Taxe de transferts forestiers-forêts               | 803 203 340              | 803 203 340              | 0                      | 0,00         |
| Redevance Universelle                              | 2 453 004 000            | 2 453 004 000            | 0                      | 0,00         |
| Contribution Spéciale de l'Eau                     | 1 058 415 750            | 1 058 415 750            | 0                      | 0,00         |
| Contribution Spéciale de l'Electricité             | 6 955 303 500            | 6 955 303 500            | 0                      | 0,00         |
| <b>RUSIB</b>                                       | <b>0</b>                 | <b>0</b>                 | <b>0</b>               | <b>0,00</b>  |

| Nature de la recette                                                                               | LF 2025                | PLF 2026               | Ecart PLF 2026/LF 2025 |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------|
|                                                                                                    |                        |                        | Valeur                 | %            |
| <b>RUSIT</b>                                                                                       | <b>0</b>               | <b>0</b>               | <b>0</b>               | <b>0,00</b>  |
| Ristournes Licence de transports                                                                   | 207 264 600            | 207 264 600            | 0                      | 0,00         |
| Ristournes Cartes grises                                                                           | 155 448 450            | 155 448 450            | 0                      | 0,00         |
| Ristournes Permis de conduire                                                                      | 103 632 300            | 103 632 300            | 0                      | 0,00         |
| Ristournes DG Forêts                                                                               | 0                      | 0                      | 0                      | 0,00         |
| Amendes transactionnelles Forêts                                                                   | 805 600 000            | 805 600 000            | 0                      | 0,00         |
| Ristournes DG Pêches et de l'aquaculture                                                           | 0                      | 0                      | 0                      | 0,00         |
| Ristournes DG Environnement et de la Protection de la nature                                       | 0                      | 0                      | 0                      | 0,00         |
| Ristournes DG Marine Marchande                                                                     | 2 533 011 129          | 2 533 011 129          | 0                      | 0,00         |
| Ristournes AGASA                                                                                   | 0                      | 0                      | 0                      | 0,00         |
| Ristournes DGCC                                                                                    | 1 081 038 632          | 1 081 038 632          | 0                      | 0,00         |
| Ristournes CNLCEI                                                                                  | 732 552 800            | 732 552 800            | 0                      | 0,00         |
| Frais de passation et des Marchés publics                                                          | 3 460 248 000          | 3 460 248 000          | 0                      | 0,00         |
| Frais d'attestation de non-exclusion Marché pub                                                    | 6 815 640              | 6 815 640              | 0                      | 0,00         |
| Taxes sur Fret ferroviaire                                                                         | 4 123 365 306          | 4 123 365 306          | 0                      | 0,00         |
| frais de procédures judiciaires                                                                    | 2 304 706 275          | 2 304 706 275          | 0                      | 0,00         |
| Redevance aéroportuaire                                                                            | 19 556 575 861,2       | 16 420 489 578,5       | -3 136 086 283         | -16,00       |
| Redevance de gestion du spectre des fréquences radioélectriques                                    | 8 528 438 415,0        | 8 528 438 415,0        | 0                      | 0,00         |
| Taxe Solidarité Billet                                                                             | 46 768 500,4           | 64 084 554,9           | 17 316 054             | 37,00        |
| Redevance de Navigation Intérieure (RNI)                                                           | 1 716 159 800,0        | 1 716 159 800,0        | 0                      | 0,00         |
| Agrément professionnel d'exploitation forestière (DG Forêt)                                        | 2 025 000,0            | 2 025 000,0            | 0                      | 0,00         |
| Agrément professionnel de fermage (DG Forêt)                                                       | 8 550 000,0            | 8 550 000,0            | 0                      | 0,00         |
| Agréments professionnels l'agrément professionnel en matière d'industrie du bois (DG Industrie)    | 112 745 002,0          | 112 745 002,0          | 0                      | 0,00         |
| Taxe de sciage                                                                                     | 20 888 492,0           | 20 888 492,0           | 0                      | 0,00         |
| Amendes (DG Industries)                                                                            | 301 150 000,0          | 301 150 000,0          | 0                      | 0,00         |
| Agrément pour l'exercice d'une activité ayant une incidence sur l'environnement (DG Environnement) | 15 000 000,0           | 15 000 000,0           | 0                      | 0,00         |
| Amendes (DG environnement)                                                                         | 30 000 000,0           | 30 000 000,0           | 0                      | 0,00         |
| Frais de licence ozone (DG environnement)                                                          | 3 000 000,0            | 3 000 000,0            | 0                      | 0,00         |
| <b>Droits et taxes de douanes</b>                                                                  | <b>488 495 654 067</b> | <b>707 353 943 029</b> | <b>218 858 288 962</b> | <b>45,00</b> |
| <b>Droits et taxes à l'importation</b>                                                             | <b>434 498 821 395</b> | <b>625 433 827 544</b> | <b>190 935 006 149</b> | <b>44,00</b> |
| Taxe communautaire d'Intégration                                                                   | 9 912 540 327          | 14 434 586 845         | 4 522 046 518          | 46,00        |
| Contribution Communautaire d'Intégration                                                           | 2 456 917 556          | 3 577 749 867          | 1 120 832 311          | 46,00        |
| Prélèvement OHADA                                                                                  | 3 652 291 379          | 5 318 446 670          | 1 666 155 291          | 46,00        |
| Contribution au financement de l'U.A.                                                              | 894 732 272            | 1 302 904 225          | 408 171 954            | 46,00        |
| Redevance informatique                                                                             | 19 839 465 417         | 28 890 120 703         | 9 050 655 287          | 46,00        |
| Contentieux (Amendes)                                                                              | 825 685 408            | 1 202 358 562          | 376 673 154            | 46,00        |
| Travail Extra Légal                                                                                | 119 393 535            | 173 860 210            | 54 466 676             | 46,00        |

| Nature de la recette                                                                       | LF 2025                | PLF 2026               | Ecart PLF 2026/LF 2025 |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|---------------|
|                                                                                            |                        |                        | Valeur                 | %             |
| Droit de douane import                                                                     | 199 534 994 979        | 282 414 022 920        | 82 879 027 941         | 42,00         |
| Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)                                                           | 167 143 756 098        | 243 393 820 702        | 76 250 064 604         | 46,00         |
| Droit d'accises                                                                            | 14 061 333 256         | 21 342 805 925         | 7 281 472 670          | 52,00         |
| Surtaxe temporaire                                                                         | 112 201 153            | 163 386 704            | 51 185 550             | 46,00         |
| Précompte IRPP                                                                             | 198 509 732            | 289 068 783            | 90 559 051             | 46,00         |
| Intérêt de crédit                                                                          | 1 324 836 691          | 1 929 219 922          | 604 383 231            | 46,00         |
| Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)                                                  | 14 253 861 863         | 20 756 395 450         | 6 502 533 587          | 46,00         |
| Magasinage                                                                                 | 67 608 387             | 98 450 962             | 30 842 575             | 46,00         |
| Contrôle spécifique (instruments de mesure)                                                | 71 923 816             | 104 735 066            | 32 811 250             | 46,00         |
| Ventes aux enchères                                                                        | 28 769 526             | 41 894 027             | 13 124 500             | 46,00         |
| <b>Droits et taxes à l'exportation</b>                                                     | <b>53 996 832 672</b>  | <b>81 920 115 485</b>  | <b>27 923 282 813</b>  | <b>52,00</b>  |
| Droit de sortie Mines                                                                      | 35 374 987 605         | 44 060 789 272         | 8 685 801 667          | 25,00         |
| <b>Droits de sortie produits transformés bois</b>                                          | <b>0</b>               | <b>0</b>               | <b>0</b>               | <b>0,00</b>   |
| Taxe d'abatage et droit de sortie/ Bois débités et ouvrages                                | 18 404 735 755         | 37 504 039 576         | 19 099 303 821         | 104,00        |
| Timbre Douanier                                                                            | 10 219 116             | 8 106 435              | -2 112 681             | -21,00        |
| Taxe sur les produits minéraux                                                             | 206 890 195            | 347 180 202            | 140 290 007            | 68,00         |
| <b>Autres recettes fiscales</b>                                                            | <b>20 285 967 843</b>  | <b>38 011 586 467</b>  | <b>17 725 618 624</b>  | <b>87,00</b>  |
| <b>Taxes diverses</b>                                                                      | <b>0</b>               | <b>0</b>               | <b>0</b>               | <b>0,00</b>   |
| Pénalités sur le revenu et les bénéfices                                                   | 8 177 262 922          | 15 247 026 394         | 7 069 763 472          | 86,00         |
| Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières                            | 3 000 000              | 3 000 000              | 0                      | 0,00          |
| Taxe de superficie-forêts                                                                  | 10 308 163 254         | 19 238 660 772         | 8 930 497 518          | 87,00         |
| Autres taxes                                                                               | 1 797 541 668          | 3 522 899 301          | 1 725 357 634          | 96,00         |
| <b>TITRE 2 : DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS</b>                                           | <b>30 347 574 764</b>  | <b>16 414 194 700</b>  | <b>-13 933 380 06</b>  | <b>-46,00</b> |
| <b>DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS</b>                                                     | <b>30 347 574 764</b>  | <b>16 414 194 700</b>  | <b>-13 933 380 06</b>  | <b>-46,00</b> |
| Fonds de concours y compris PID/PIH                                                        | 29 526 022 064         | 10 656 900 000         | -18 869 122 064        | -64,00        |
| Dons des institutions internationales                                                      | 821 552 700            | 5 757 294 700          | 4 935 742 000          | 601,00        |
| Dons intérieurs reçus autres que ceux provenant d'autres budgets publics-fonds de concours | 0                      | 0                      | 0                      | 0,00          |
| <b>TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES</b>                                                      | <b>38 337 286 960</b>  | <b>38 337 286 960</b>  | <b>0</b>               | <b>0,00</b>   |
| Cotisations retraites (y. c agents publics en détachement)                                 | 27 557 316 810         | 27 557 316 810         | 0                      | 0,00          |
| Prélèvements sociaux                                                                       | 0                      | 0                      | 0                      | 0,00          |
| Cotisations CNAMGS                                                                         | 10 779 970 150         | 10 779 970 150         | 0                      | 0,00          |
| <b>TITRE 4 : AUTRES RECETTES</b>                                                           | <b>208 468 337 824</b> | <b>515 488 205 372</b> | <b>307 019 867 548</b> | <b>147,00</b> |
| <b>Revenus des participations</b>                                                          | <b>75 763 775 420</b>  | <b>58 670 038 907</b>  | <b>-17 093 736 512</b> | <b>-23,00</b> |
| Participations dans les sociétés pétrolières                                               |                        |                        | 0                      | 0,00          |
| Participations dans les sociétés minières                                                  | 31 417 274 528         | 29 069 738 207         | -2 347 536 321         | -7,00         |
| Participations dans les autres sociétés                                                    | 44 346 500 891         | 29 600 300 700         | -14 746 200 191        | -33,00        |
| <b>Revenus du domaine foncier</b>                                                          | <b>91 144 404</b>      | <b>33 362 039</b>      | <b>-57 782 365</b>     | <b>-63,00</b> |



| Nature de la recette                                                                       | LF 2025               | PLF 2026               | Ecart PLF 2026/LF 2025 |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|----------------|
|                                                                                            |                       |                        | Valeur                 | %              |
| <b>Revenus du domaine minier</b>                                                           | <b>29 293 390 844</b> | <b>22 161 444 486</b>  | <b>-7 131 946 357</b>  | <b>-24,00</b>  |
| <b>Redevance minière proportionnelle</b>                                                   | <b>15 197 977 509</b> | <b>0</b>               | <b>-15 197 977 509</b> | <b>-100,00</b> |
| <b>Revenus du domaine forestier</b>                                                        | <b>44 099 939</b>     | <b>61 997 878</b>      | <b>17 897 939</b>      | <b>41,00</b>   |
| <b>Recettes diverses non fiscales</b>                                                      | <b>88 077 949 708</b> | <b>424 337 275 243</b> | <b>336 259 325 535</b> | <b>382,00</b>  |
| Recettes de régies (R7 affectées)                                                          | 47 335 078 495        | 84 289 809 471         | 36 954 730 975         | 78,00          |
| . Patentes                                                                                 | 2 953 334 732         | 14 890 426 894         | 11 937 092 162         | 404,00         |
| . Licences                                                                                 | 3 171 530 495         | 372 744 314            | -2 798 786 181         | -88,00         |
| . Foncier bâti                                                                             | 0                     | 0                      | 0                      | 0,00           |
| . Foncier non bâti                                                                         | 0                     | 0                      | 0                      | 0,00           |
| . Impôt Synthétique Libérateur                                                             | 127 167 031           | 5 163 875 840          | 5 036 708 810          | 3961,00        |
| . Fonds National de l'habitat                                                              | 10 457 119 751        | 14 856 015 814         | 4 398 896 063          | 42,00          |
| . Contribution pour les ordures ménagères                                                  | 5 741 812 919         | 0                      | -5 741 812 919         | -100,00        |
| . Contribution pour l'amélioration du cadre de vie                                         |                       | 8 306 410 302          | 8 306 410 302          | -              |
| . Taxe vicinale                                                                            | 0                     | 0                      | 0                      | 0,00           |
| Autres (amendes, confiscations et saisies, etc.)                                           | 0                     | 0                      | 0                      | 0,00           |
| Recettes affectées DG Agriculture                                                          | 0                     | 0                      | 0                      | 0,00           |
| Redevance Examen et concours                                                               | 1 047 532 000         | 1 047 532 000          | 0                      | 0,00           |
| Ristourne sur Commission-ANBG                                                              | 0                     | 0                      | 0                      | 0,00           |
| Ristourne sur Amendes et divers-ANUTTC                                                     | 1 091 349 000         | 1 091 349 000          | 0                      | 0,00           |
| Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles                           | 314 477 068           | 314 477 068            | 0                      | 0,00           |
| Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers | 67 911 500            | 67 911 500             | 0                      | 0,00           |
| Ristournes issues des contrôles-DG Travail                                                 | 475 160 515           | 475 160 515            | 0                      | 0,00           |
| Revenus du patrimoine immobilier                                                           | 1 038 000 000         | 1 038 000 000          | 0                      | 0,00           |
| ROPRON                                                                                     | 103 846 504           | 103 846 504            | 0                      | 0,00           |
| Redevance pour carte de commerçant y c pénalités                                           | 313 951 200           | 313 951 200            | 0                      | 0,00           |
| Redevance pour Agrément Technique des Rebutis y c pénalités                                | 376 741 440           | 376 741 440            | 0                      | 0,00           |
| Redevance pour Agrément Technique Industriel y c pénalités                                 | 104 650 400           | 104 650 400            | 0                      | 0,00           |
| Ventes de bois illégal ou abandonné                                                        | 3 222 400 000         | 3 222 400 000          | 0                      | 0,00           |
| Redevance tests Covid VIP                                                                  | 0                     | 0                      | 0                      | 0,00           |
| Recettes ferroviaires                                                                      | 2 352 000 000         | 2 352 000 000          | 0                      | 0,00           |
| Recettes issues prélèvement des ressources halieutiques CE                                 | 2 731 800 000         | 0                      | -2 731 800 000         | -100,00        |
| Agrément Tourisme                                                                          | 0                     | 0                      | 0                      | 0,00           |
| Licences Tourisme                                                                          | 0                     | 0                      | 0                      | 0,00           |
| Homologation Tourisme                                                                      | 0                     | 0                      | 0                      | 0,00           |
| Agrément PME                                                                               | 36 000 000            | 36 000 000             | 0                      | 0,00           |
| Produit de participation au concours d'entrée et frais diverses formations à l'IUSO        | 500 000 000           | 500 000 000            | 0                      | 0,00           |



| Nature de la recette                                                      | LF 2025                  | PLF 2026                 | Ecart PLF 2026/LF 2025 |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|--------------|
|                                                                           |                          |                          | Valeur                 | Valeur       |
| Autorisation administratives (DG Environnement)                           | 35 000 000               | 35 000 000               | 0                      | 0,00         |
| Autorisation spéciale ozone (DG environnement)                            | 5 000 000                | 5 000 000                | 0                      | 0,00         |
| Permis CITES (DG faune et aires protégées)                                | 1 600 000                | 1 600 000                | 0                      | 0,00         |
| Permis ordinaire de chasse (DG faune et aires protégées)                  | 3 150 000                | 3 150 000                | 0                      | 0,00         |
| Permis de port d'armes (DG faune et aires protégées)                      | 1 575 000                | 1 575 000                | 0                      | 0,00         |
| Prestations pour les entreprises forestières (AEAFFB)                     | 12 000 000               | 12 000 000               | 0                      | 0,00         |
| Appui technique aux entreprises (AEAFFB)                                  | 138 000 000              | 138 000 000              | 0                      | 0,00         |
| Frais de formations (ENEF)                                                | 150 000 000              | 150 000 000              | 0                      | 0,00         |
| Amendes (ANPN)                                                            | 82 500 000               | 82 500 000               | 0                      | 0,00         |
| Entrées touristiques (ANPN)                                               | 133 455 438              | 133 455 438              | 0                      | 0,00         |
| Redevance Airtel (ANPN)                                                   | 62 000 000               | 62 000 000               | 0                      | 0,00         |
| Beurre de Moabi (ANPN)                                                    | 5 000 000                | 5 000 000                | 0                      | 0,00         |
| Frais de gestion des projets (ANPN)                                       | 119 000 000              | 119 000 000              | 0                      | 0,00         |
| Concession exploitation EPC (ANPN)                                        | 18 000 000               | 18 000 000               | 0                      | 0,00         |
| Livres ANPN                                                               | 1 000 000                | 1 000 000                | 0                      | 0,00         |
| Recettes diverses ARCEP (licences, pénalités, etc.)                       | 5 018 182 724            | 5 018 182 724            | 0                      | 0,00         |
| Mise en débit Cour des Comptes                                            | 0                        | 0                        | 0                      | 0,00         |
| Enchères de biens saisis                                                  | 0                        | 0                        | 0                      | 0,00         |
| Taxe sur les transactions mobile money                                    | 0                        | 0                        | 0                      | 0,00         |
| Redevance pour la Protection des Données Personnelles et de la Vie Privée | 4 874 915 000            | 4 874 915 000            | 0                      | 0,00         |
| Amendes sur Infractions routières                                         | 167 952 773              | 167 952 773              | 0                      | 0,00         |
| Engagement décennal                                                       | 178 290 000              | 178 290 000              | 0                      | 0,00         |
| Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC)                                      |                          | 10 160 000 000           | 10 160 000 000         | -            |
| Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG)                                |                          | 214 000 000 000          | 214 000 000 000        | -            |
| Recettes diverses administrations                                         |                          | 2 228 698 656            | 2 228 698 656          | -            |
| Recettes diverses opérateurs et autres                                    |                          | 88 842 471 158           | 88 842 471 158         | -            |
| Nouvelles recettes autres entités                                         |                          | 0                        | 0                      | -            |
| Autres recettes                                                           | 15 960 430 652           | 2 765 655 398            | -13 194 775 254        | -83,00       |
| Ventes de biens et services                                               | 0                        | 10 224 086 819           | 10 224 086 819         | -            |
| <b>TOTAL RECETTES HORS PETROLIERES</b>                                    | <b>1 823 402 642 326</b> | <b>2 737 208 172 032</b> | <b>913 805 529 707</b> | <b>50,00</b> |

Sources : DGI, DGH, DGELF

#### 4.1.4. Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux.

Ces dépenses se décomposent ainsi qu'il suit : les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

Pour 2026, les dépenses du budget général, connaîtraient une hausse de 3 071 milliards FCFA pour se situer à 5 633,8 milliards FCFA contre 2 562,8 milliards FCFA dans la LF 2025.

Tableau 18: Répartition des dépenses par titre (en FCFA)

| Titres et catégories                     | LFI 2025                 | PLF 2026                 | Ecart PLF 2026/LF 2025   |             |
|------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|
|                                          |                          |                          | Valeur                   | %           |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 349 463 194 202          | 419 843 613 137          | 70 380 418 935           | 20%         |
| Titre 2. Dépenses de personnel           | 825 301 000 000          | 959 710 096 452          | 134 409 096 452          | 16%         |
| Titre 3. Dépenses de biens et services   | 378 598 859 955          | 412 330 022 018          | 33 731 162 063           | 9%          |
| Titre 4. Dépenses de transfert           | 350 957 255 192          | 441 451 919 836          | 90 494 664 644           | 26%         |
| Titre 5. Dépenses d'investissement       | 592 621 921 348          | 3 321 535 024 645        | 2 728 913 103 297        | 460%        |
| Titre 6. Autres dépenses                 | 65 850 000 000           | 78 920 664 439           | 13 070 664 439           | 20%         |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>2 562 792 230 697</b> | <b>5 633 791 340 527</b> | <b>3 070 999 109 830</b> | <b>115%</b> |

Source : DGBFIP

#### 4.1.5. Les charges financières de la dette

Les charges financières de la dette enregistreraient une hausse de 70,4 milliards FCFA dans le PLF 2026 pour se situer à 419,8 milliards FCFA. Cette augmentation serait imputable principalement aux marchés financiers sur emprunts intérieurs courants qui augmenteraient de (+62,6 milliards FCFA).

Tableau 19: Charges financières de la dette (en FCFA)

| Titres et catégories                             | LF 2025                | PLF 2026               | Ecart PLF 2026/LF 2025 |            |
|--------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------|
|                                                  |                        |                        | Valeur                 | %          |
| <b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>  | <b>349 463 194 202</b> | <b>419 843 613 137</b> | <b>70 380 418 935</b>  | <b>20%</b> |
| <b>Extérieure</b>                                | <b>164 061 445 000</b> | <b>171 881 008 000</b> | <b>7 819 563 000</b>   | <b>5%</b>  |
| <b>Intérêts sur emprunts extérieurs-courants</b> | <b>164 061 445 000</b> | <b>171 881 008 000</b> | <b>7 819 563 000</b>   | <b>5%</b>  |
| Bilatéraux                                       | 20 952 135 000         | 16 883 998 000         | -4 068 137 000         | -19%       |
| Multilatéraux                                    | 36 420 047 000         | 31 318 615 000         | -5 101 432 000         | -14%       |
| Banques                                          | 10 415 508 000         | 8 238 392 000          | -2 177 116 000         | -21%       |
| Marchés Financiers                               | 96 273 755 000         | 115 440 003 000        | 19 166 248 000         | 20%        |
| <b>Intérieur</b>                                 | <b>185 401 749 202</b> | <b>247 962 605 137</b> | <b>62 560 855 935</b>  | <b>34%</b> |
| <b>Intérieurs-DGD</b>                            | <b>163 194 604 755</b> | <b>219 435 051 661</b> | <b>56 240 446 906</b>  | <b>34%</b> |
| <b>Intérêts sur emprunts intérieurs-courants</b> | <b>163 194 604 755</b> | <b>219 435 051 661</b> | <b>56 240 446 906</b>  | <b>34%</b> |
| Banques intérieures                              | 21 493 386 000         | 17 054 313 974         | -4 439 072 026         | -21%       |
| Marchés Financiers                               | 141 701 218 755        | 202 380 737 687        | 60 679 518 932         | 43%        |
| <b>Trésor-dette</b>                              | <b>22 207 144 447</b>  | <b>28 527 553 476</b>  | <b>6 320 409 029</b>   | <b>28%</b> |
| Facilités de caisse                              | 3 070 589 494          | 8 219 059 634          | 5 148 470 140          | 168%       |
| Bons du Trésor Assimilables                      | 17 980 401 205         | 18 493 811 267         | 513 410 062            | 3%         |
| Autres frais bancaires                           | 1 156 153 748          | 1 814 682 575          | 658 528 826            | 57%        |

Source : DGBFIP

#### 4.1.6. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnels se situeraient à 959,7 milliards FCFA contre 825,3 milliards FCFA dans la loi de finances 2025, soit une hausse de 134,4 milliards FCFA.

Cette augmentation est due à la mise en œuvre des mesures de régularisation des situations administratives.

**Tableau 20:** Les dépenses de personnel (En FCFA)

| Titres et catégories                          | LFI 2025        | PLF 2026        | Ecart PLF 2026/LF 2025 |      |
|-----------------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------------|------|
|                                               |                 |                 | Valeur                 | %    |
| Titre 2 : Dépenses de personnel               | 825 301 000 000 | 959 710 096 452 | 134 409 096 452        | 16%  |
| <i>Dont Solde permanente</i>                  | 825 301 000 000 | 959 710 096 452 | 134 409 096 452        | 16%  |
| <i>Recrutement en cours</i>                   | 772 378 733 014 | 833 700 531 129 | 61 321 798 115         | 8%   |
| <i>Rémunérations autres cat. de salariés</i>  | 37 620 009 476  | 31 999 565 323  | -5 620 444 153         | -15% |
| <i>Primes et indemnités de fonctionnaires</i> | 15 302 257 509  | 94 010 000 000  | 78 707 742 491         | 514% |

**Source :** DGBFIP

#### 4.1.7. Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une hausse de 33,8 milliards FCFA par rapport à la LF 2025, pour se situer à 412,4 milliards FCFA. Cette augmentation est principalement imputable aux autres biens et services (+295,6 milliards FCFA).

Cependant, les dépenses liées aux fonds de souveraineté baisseraient de (-1,5 milliards FCFA).

**Tableau 21:** Les dépenses de biens et services (En FCFA)

| Titres et catégories                                                                           | LF 2025                | PLF 2026               | Ecart PLF 2026/LF 2025 |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------|
|                                                                                                |                        |                        | Valeur                 | %            |
| <b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>                                                  | <b>378 598 859 955</b> | <b>412 366 022 018</b> | <b>33 767 162 064</b>  | <b>9%</b>    |
| <i>Remboursement TVA</i>                                                                       | <i>65 858 415 853</i>  | <i>10 300 000 000</i>  | <i>-55 558 415 853</i> | <i>-84%</i>  |
| <i>Remboursement TVA hors pétrole</i>                                                          | <i>30 200 000 000</i>  | <i>-</i>               | <i>-30 200 000 000</i> | <i>-100%</i> |
| <i>Remboursement TVA pétrole</i>                                                               | <i>35 658 415 853</i>  | <i>10 300 000 000</i>  | <i>-25 358 415 853</i> | <i>-71%</i>  |
| <i>Utilités publiques (eau et électricité)</i>                                                 | <i>11 100 000 000</i>  | <i>28 289 617 507</i>  | <i>17 189 617 507</i>  | <i>155%</i>  |
| <i>Utilités publiques (Téléphone et internet)</i>                                              | <i>6 000 000 000</i>   | <i>6 000 000 000</i>   | <i>0</i>               | <i>0%</i>    |
| <i>Missions diplomatiques et postes consulaires (y c frais de scolarité)</i>                   | <i>15 790 918 833</i>  | <i>16 202 145 856</i>  | <i>411 227 023</i>     | <i>3%</i>    |
| <i>Baux (DGPE)</i>                                                                             | <i>17 600 008 810</i>  | <i>37 971 500 000</i>  | <i>20 371 491 190</i>  | <i>116%</i>  |
| <i>Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.) y c. Médicaments</i>                            | <i>17 918 036 015</i>  |                        | <i>-17 918 036 015</i> | <i>-100%</i> |
| <i>Universités et grandes écoles</i>                                                           | <i>2 361 571 543</i>   |                        | <i>-2 361 571 543</i>  | <i>-100%</i> |
| <i>Restauration des apprenants</i>                                                             | <i>1 638 376 275</i>   |                        | <i>-1 638 376 275</i>  | <i>-100%</i> |
| <i>Examen et concours</i>                                                                      | <i>4 473 436 716</i>   |                        | <i>-4 473 436 716</i>  | <i>-100%</i> |
| <i>Etablissements primaires et secondaires</i>                                                 | <i>4 347 189 359</i>   |                        | <i>-4 347 189 359</i>  | <i>-100%</i> |
| <i>Œuvres universitaires</i>                                                                   | <i>3 828 410 275</i>   |                        | <i>-3 828 410 275</i>  | <i>-100%</i> |
| <i>Institutions</i>                                                                            | <i>29 323 388 243</i>  | <i>61 200 644 158</i>  | <i>31 877 255 915</i>  | <i>109%</i>  |
| <i>Défense et sécurité (y c. habillement, alimentation, carburant, etc.)</i>                   | <i>14 103 377 739</i>  |                        | <i>-14 103 377 739</i> | <i>-100%</i> |
| <i>Autorités administratives</i>                                                               | <i>2 044 819 989</i>   | <i>3 019 819 989</i>   | <i>975 000 000</i>     | <i>48%</i>   |
| <i>Dépenses sociales (halte-garderie, centres sociaux, etc.)</i>                               | <i>394 822 228</i>     |                        | <i>-394 822 228</i>    | <i>-100%</i> |
| <i>RGPL</i>                                                                                    | <i>5 945 502 094</i>   |                        | <i>-5 945 502 094</i>  | <i>-100%</i> |
| <i>Elections (Référendum, élections locales, sénatoriales, législatives et présidentielle)</i> | <i>31 742 358 406</i>  | <i>5 037 860 500</i>   | <i>-26 704 497 906</i> | <i>-84%</i>  |

| Titres et catégories                                                                       | LF 2025        | PLF 2026        | Ecart PLF 2026/LF 2025 |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|------------------------|--------|
|                                                                                            |                |                 | Valeur                 | Valeur |
| <i>Autres opérateurs</i>                                                                   | 33 895 153 600 |                 | -33 895 153 600        | -100%  |
| <i>Dépenses de souveraineté</i>                                                            |                | 40 799 824 888  | 40 799 824 888         | -      |
| <i>frais de transport et de déplacement</i>                                                | 5 952 042 808  | 5 952 042 808   | 0                      | 0%     |
| <i>Prime d'assurance</i>                                                                   | 3 964 989 067  | 8 364 989 067   | 4 400 000 000          | 111%   |
| <i>Aides aux familles</i>                                                                  | 1 150 000 000  | 0               | -1 150 000 000         | -100%  |
| <i>dépenses d'inhumation</i>                                                               | 1 897 093 591  | 4 147 093 591   | 2 250 000 000          | 119%   |
| <i>Autres biens et services</i>                                                            | 76 483 059 050 | 163 875 579 144 | 87 392 520 094         | 114%   |
| <i>Attributions de Produits</i>                                                            | 20 785 889 463 | 21 204 904 511  | 419 015 048            | 2%     |
| DG Santé (Lutte contre le tabagisme)                                                       | 228 940 622    | 346 246 444     | 117 305 822            | 51%    |
| Licence de transports (DGTT)                                                               | 82 905 840     | 82 905 840      | 0                      | 0%     |
| Cartes grises (DGTT)                                                                       | 62 179 380     | 62 179 380      | 0                      | 0%     |
| Permis de conduire (DGTT)                                                                  | 41 452 920     | 41 452 920      | 0                      | 0%     |
| DG Marine Marchande                                                                        | 1 013 204 452  | 1 013 204 452   | 0                      | 0%     |
| Fonds de soutien minier                                                                    | 2 100 000,00   | 2 100 000,00    | 0                      | 0%     |
| Redevance pour Agrément Technique Industriel y c pénalités                                 | 73 255 280     | 73 255 280      | 0                      | 0%     |
| Redevance pour carte de commerçant/ Agrément Technique des Rebuts y c pénalités            | 483 484 848    | 483 484 848     | 0                      | 0%     |
| Redevance Examen et concours                                                               | 1 047 532 000  | 1 047 532 000   | 0                      | 0%     |
| Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles                           | 314 477 068    | 314 477 068     | 0                      | 0%     |
| Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers | 67 911 500     | 67 911 500      | 0                      | 0%     |
| Ristournes issues des contrôles-DG Travail                                                 | 475 160 515    | 475 160 515     | 0                      | 0%     |
| Fonds Souverain de la République Gabonaise                                                 | 4 562 851 056  | 3 045 601 357   | -1 517 249 699         | -33%   |
| Procédures judiciaires                                                                     | 921 882 510    | 921 882 510     | 0                      | 0%     |
| Ristournes DGCC                                                                            | 432 415 453    | 432 415 453     | 0                      | 0%     |
| Agrément PME                                                                               | 36 000 000     | 36 000 000      | 0                      | 0%     |
| ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)                                   | 4 014 546 179  | 4 014 546 179   | 0                      | 0%     |
| ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)                             | 6 822 750 732  | 6 822 750 732   | 0                      | 0%     |
| ADP Prévention et sécurité routière                                                        | 67 181 109     | 67 181 109      | 0                      | 0%     |
| ADP engagement décennal (Min Intérieur)                                                    | 35 658 000,00  | 35 658 000,00   | 0                      | 0%     |
| Nouvelles recettes (ADP)                                                                   |                | 1 818 958 924   | 1 818 958 924          | -      |

Source : DGBFIP

#### 4.1.8. Les dépenses de transfert

Les dépenses de transferts sont projetées à 441,5 milliards FCFA contre 350,9 milliards FCFA dans la LF 2025, soit une augmentation de 90,5 milliards FCFA (26%).

Tableau 22: Les dépenses de transfert (En FCFA)

| Titres et catégories                                                | LF 2025                | PLF 2026               | Ecart PLF 2026/LF 2025 |              |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------|
|                                                                     |                        |                        | Valeur                 | %            |
| <b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>                               | <b>350 957 255 192</b> | <b>441 451 919 836</b> | <b>90 494 664 644</b>  | <b>26%</b>   |
| <i>Soutien des prix des produits pétroliers</i>                     | <i>88 000 000 000</i>  | <i>12 200 000 000</i>  | <i>-75 800 000 000</i> | <i>-86%</i>  |
| <i>Soutien à la farine</i>                                          | <i>2 000 000 000</i>   |                        | <i>-2 000 000 000</i>  | <i>-100%</i> |
| <i>Bourses</i>                                                      | <i>82 336 063 460</i>  | <i>101 535 000 000</i> | <i>19 198 936 540</i>  | <i>23%</i>   |
| Secondaire                                                          | 7 089 098 000          | 7 089 098 000          | 0                      | 0%           |
| Supérieur                                                           | 75 246 965 460         | 94 445 902 000         | 19 198 936 540         | 26%          |
| <i>Restauration des apprenants</i>                                  | <i>8 500 000 000</i>   | <i>10 138 376 275</i>  | <i>1 638 376 275</i>   | <i>19%</i>   |
| <i>Cotisations internationales</i>                                  | <i>8 922 375 951</i>   | <i>8 922 375 951</i>   | <i>0</i>               | <i>0%</i>    |
| <i>Frais d'écologie</i>                                             | <i>6 882 673 994</i>   | <i>6 882 673 994</i>   | <i>0</i>               | <i>0%</i>    |
| <i>Gratuité des inscriptions</i>                                    | <i>4 235 294 118</i>   | <i>4 235 294 118</i>   | <i>0</i>               | <i>0%</i>    |
| <i>Gratuité des transports</i>                                      | <i>3 571 445 596</i>   |                        | <i>-3 571 445 596</i>  | <i>-100%</i> |
| TRANSURB                                                            | 1 417 937 796          |                        | -1 417 937 796         | -100%        |
| SOGATRA                                                             | 1 673 200 000          |                        | -1 673 200 000         | -100%        |
| TRANSAKANDA                                                         | 480 307 800            |                        | -480 307 800           | -100%        |
| <i>Subvention opérateurs de transport</i>                           | <i>6 959 118 962</i>   |                        | <i>-6 959 118 962</i>  | <i>-100%</i> |
| <i>Dépenses sociales</i>                                            | <i>8 466 164 665</i>   | <i>10 515 642 572</i>  | <i>2 049 477 907</i>   | <i>24%</i>   |
| Filets sociaux                                                      | 3 337 615 219          | 3 337 615 219          | 0                      | 0%           |
| Personnes âgées                                                     | 1 147 500 000          | 1 147 500 000          | 0                      | 0%           |
| Gratuité des accouchements                                          | 2 567 341 304          | 2 567 341 304          | 0                      | 0%           |
| Samu social                                                         | 1 413 708 142          | 3 463 186 049          | 2 049 477 907          | 145%         |
| <i>Subvention aux collectivités locales</i>                         | <i>16 421 782 999</i>  | <i>19 750 672 148</i>  | <i>3 328 889 149</i>   | <i>20%</i>   |
| <i>Dépenses d'inhumation</i>                                        | <i>1 250 000 000</i>   | <i>1 250 000 000</i>   | <i>0</i>               | <i>0%</i>    |
| <i>Primes d'assurance</i>                                           | <i>400 000 000</i>     | <i>400 000 000</i>     | <i>0</i>               | <i>0%</i>    |
| <i>Dépenses de souveraineté</i>                                     |                        | <i>116 000 000 000</i> | <i>116 000 000 000</i> | <i>-</i>     |
| <i>Institutions</i>                                                 | <i>7 330 426 517</i>   | <i>8 375 475 306</i>   | <i>1 045 048 789</i>   | <i>14%</i>   |
| <i>Autorités administratives</i>                                    | <i>1 740 068 679</i>   | <i>1 740 068 679</i>   | <i>0</i>               | <i>0%</i>    |
| <i>Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.) y c. Médicaments</i> | <i>15 449 518 318</i>  | <i>28 115 549 463</i>  | <i>12 666 031 145</i>  | <i>82%</i>   |
| <i>Œuvres universitaires</i>                                        | <i>8 829 534 412</i>   | <i>0</i>               | <i>-8 829 534 412</i>  | <i>-100%</i> |
| <i>Universités et grandes écoles</i>                                | <i>1 648 502 557</i>   | <i>5 355 118 210</i>   | <i>3 706 615 653</i>   | <i>225%</i>  |
| <i>Part Patronale CNAMGS</i>                                        | <i>16 093 500 000</i>  | <i>16 093 500 000</i>  | <i>0</i>               | <i>0%</i>    |
| <i>Autres opérateurs</i>                                            | <i>23 895 153 600</i>  | <i>23 895 153 600</i>  | <i>0</i>               | <i>0%</i>    |
| <i>Dons fonctionnement</i>                                          | <i>821 552 700</i>     | <i>821 552 700</i>     | <i>0</i>               | <i>0%</i>    |
| <i>PID-PIH</i>                                                      | <i>5 341 582 231</i>   |                        | <i>-5 341 582 231</i>  | <i>-100%</i> |
| <i>Autres dépenses de transferts</i>                                | <i>31 862 496 433</i>  | <i>65 225 466 820</i>  | <i>33 362 970 387</i>  | <i>105%</i>  |

**Source :** DGBFIP

#### 4.1.9. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établiraient à 3 321,5 milliards FCFA contre 592,6 milliards FCFA inscrits dans la LF 2025, soit une hausse de 2 728,9 milliards FCFA. Cette hausse est consécutive à l'accroissement des financements destinés notamment à la couverture des dépenses de développement.



Tableau 23: Les dépenses d'investissement (En FCFA)

| Titres et catégories                      | LF 2025                | PLF 2026                 | Ecart PLF 2026/LF 2025   |             |
|-------------------------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|
|                                           |                        |                          | Valeur                   | %           |
| <b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b> | <b>592 621 921 348</b> | <b>3 321 535 024 645</b> | <b>2 728 913 103 297</b> | <b>460%</b> |
| Développement                             |                        | 3 204 535 024 645        | 3 204 535 024 645        | -           |
| Equipement                                |                        | 117 000 000 000          | 117 000 000 000          | -           |

**Source :** DGBFIP**4.1.10. Les autres dépenses**

En 2026, ce poste de dépense s'établirait à 78,9 milliards FCFA contre 65,9 milliards FCFA dans la prévision annuelle 2025 soit une hausse de 13,1 milliards FCFA (20%), principalement portée par les Condamnations pécuniaires (5,4 milliards de FCFA) et les Rappels soldes (10,6 milliards de FCFA).

Tableau 24: Les autres dépenses (En FCFA)

| Titres et catégories                   | LF 2025               | PLF 2026              | Ecart PLF 2026/LF 2025 |             |
|----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-------------|
|                                        |                       |                       | Valeur                 | %           |
| <b>Titre 6. Autres dépenses</b>        | <b>65 850 000 000</b> | <b>78 920 664 439</b> | <b>13 070 664 439</b>  | <b>20%</b>  |
| <b>Intérieurs-AJE</b>                  | <b>12 000 000 000</b> | <b>18 686 664 439</b> | <b>6 686 664 439</b>   | <b>56%</b>  |
| Protocoles transactionnels             | 6 000 000 000         | 6 137 095 385         | 137 095 385            | 2%          |
| Condamnations pécuniaires              | 3 000 000 000         | 8 388 338 285         | 5 388 338 285          | 180%        |
| Séquestres                             | 1 000 000 000         | 1 000 000 000         | 0                      | 0%          |
| Dépenses judiciaires diverses          |                       | 1 161 230 769         | 1 161 230 769          | -           |
| Autres                                 | 2 000 000 000         | 2 000 000 000         | 0                      | 0%          |
| <b>Restructuration des entreprises</b> | <b>18 750 000 000</b> | <b>13 000 000 000</b> | <b>-5 750 000 000</b>  | <b>-31%</b> |
| Remboursement des épargnants Post Bank | 11 000 000 000        | 11 000 000 000        | 0                      | 0%          |
| Salaires Post Bank                     | 3 795 713 543         |                       | -3 795 713 543         | -100%       |
| Salaires Africa n°1                    | 386 904 635           |                       | -386 904 635           | -100%       |
| Autres restructurations                | 1 567 000 000         |                       | -1 567 000 000         | -100%       |
| Coûts sociaux de restructuration       | 2 000 381 822         | 2 000 000 000         | -381 822               | 0%          |
| <b>Divers</b>                          | <b>35 100 000 000</b> | <b>47 234 000 000</b> | <b>12 134 000 000</b>  | <b>35%</b>  |
| Dette aux agents de l'Etat (Rappels)   | 35 100 000 000        | 45 667 000 000        | 10 567 000 000         | 30%         |
| Autres contentieux                     | 0                     | 1 567 000 000         | 1 567 000 000          | -           |
| <i>Conflit Homme-Eléphant</i>          | <i>0</i>              | <i>1 567 000 000</i>  | <i>1 567 000 000</i>   | <i>-</i>    |

**Source :** DGBFIP**4.1.11. Les comptes d'affectation spéciale (CAS)**

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières en lien direct avec les dépenses concernées.

L'ensemble des comptes d'affectation spéciale s'équilibre en recettes et en dépenses à 254,1 milliards FCFA contre 231,8 milliards FCFA dans la prévision annuelle 2025, soit une hausse de 22,4 milliards FCFA. Cette hausse est principalement portée par les CAS "Promotion du Sport, (+4,3 milliards FCFA) formation pour l'emploi (+1,1 milliards FCFA), Financement de l'habitat (+4,4 milliards FCFA) et Entretien du patrimoine routier de l'Etat" (+16,2 milliards FCFA).



Tableau 25: L'équilibre des comptes d'affectation spéciale (En FCFA)

| Intitulés des Comptes spéciaux                         | LF 2025                |                        | PLF 2026               |                        | Ecart PLF 2026 / LF 2025 |            |
|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------|------------|
|                                                        | Recettes               | Dépenses               | Recettes               | Dépenses               | Valeur                   | %          |
| <b>Comptes d'affectation spéciale</b>                  | <b>228 362 135 528</b> | <b>228 362 135 528</b> | <b>254 106 776 981</b> | <b>254 106 776 981</b> | <b>25 744 641 453</b>    | <b>11%</b> |
| Pensions                                               | 106 437 581 382        | 106 437 581 382        | 106 437 581 382        | 106 437 581 382        | -                        | 0%         |
| Prestations familiales                                 | 18 000 000 000         | 18 000 000 000         | 18 000 000 000         | 18 000 000 000         | -                        | 0%         |
| Promotion audiovisuelle et cinématographique           | 1 827 282 979          | 1 827 282 979          | 1 317 831 929          | 1 317 831 929          | - 509 451 049            | -28%       |
| Promotion du sport                                     | 8 761 434 983          | 8 761 434 983          | 13 035 037 313         | 13 035 037 313         | 4 273 602 331            | 49%        |
| Formation pour l'emploi                                | 2 763 711 630          | 2 763 711 630          | 3 869 011 878          | 3 869 011 878          | 1 105 300 248            | 40%        |
| Service universel des communications électroniques     | 3 807 666 114          | 3 807 666 114          | 3 807 666 114          | 3 807 666 114          | -                        | 0%         |
| Valorisation du patrimoine de l'Etat                   | 27 190 454 350         | 27 190 454 350         | 26 708 184 469         | 26 708 184 469         | - 482 269 881            | -2%        |
| Financement de l'habitat                               | 10 457 119 751         | 10 457 119 751         | 14 856 015 814         | 14 856 015 814         | 4 398 896 063            | 42%        |
| Gestion du service public de l'eau et de l'électricité | 8 013 719 250          | 8 013 719 250          | 8 013 719 250          | 8 013 719 250          | -                        | 0%         |
| Salubrité publique                                     | 5 741 812 919          | 5 741 812 919          | 6 460 541 346          | 6 460 541 346          | 718 728 428              | 13%        |
| Entretien du patrimoine routier de l'Etat              | 35 361 352 172         | 35 361 352 172         | 51 601 187 485         | 51 601 187 485         | 16 239 835 313           | 46%        |

**Source :** DGBFIP**4.1.12. Les compte de commerce**

Le compte de commerce retrace les opérations industrielles et commerciales accessoires réalisées par les services de l'État qui ne possèdent pas de personnalité juridique propre. Les prévisions de recettes et de dépenses pour ces comptes sont indicatives. Ces comptes doivent être présentés et exécutés de manière équilibrée.

Pour l'exercice 2026, le compte de commerce intitulé "Développement durable de la pêche et de l'aquaculture", visant l'industrialisation de la filière thon, n'a pas fait l'objet de projection du fait de la suspension par le Gouvernement Gabonais de l'accord de pêche le liant avec l'Union Européenne.

Tableau 26: L'équilibre du compte de commerce (En FCFA)

| Intitulé du compte de commerce    | LF 2025              |                      | PLF 2026 |          | Ecart PLF 2026 / LF 2025 |                 |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|----------|----------|--------------------------|-----------------|
|                                   | Recettes             | Dépenses             | Recettes | Dépenses | Valeur                   | %               |
| Développement durable de la pêche | 3 388 700 000        | 3 388 700 000        |          |          | -3 388 700 000           | -100,00%        |
| <b>Total</b>                      | <b>3 388 700 000</b> | <b>3 388 700 000</b> | -        | -        | <b>-3 388 700 000</b>    | <b>-100,00%</b> |

**Source :** DGBFIP

## 4.2. Les opérations de financement et de trésorerie

Les opérations de trésorerie et de financement correspondent aux ressources et charges liées à la gestion de la trésorerie et au financement. Elles représentent les montants respectifs de 3 378,7 milliards FCFA pour les ressources et de 1 345,4 milliards FCFA pour les charges, soit un solde de 2 033,4 milliards FCFA équilibrant celui des opérations budgétaires arrêté à -2 033,4 milliards FCFA.

Tableau 27: Les charges de financement et de trésorerie (En FCFA)

| Ressources et charges de trésorerie et de financement       | LF 2025                | PLF 2026                  | Ecart PLF 2026/LF 2025 |      |
|-------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------|------|
|                                                             |                        |                           | Valeur                 | %    |
| Charges de trésorerie et de financement                     | 1 292 996 446 551      | 1 345 359 470 839         | 52 363 024 288         | 4%   |
| Ressources de trésorerie et de financement                  | 1 208 380 706 516      | 3 378 748 232 719         | 2 170 367 526 203      | 180% |
| <b>Solde des opérations de financement et de trésorerie</b> | <b>-84 615 740 035</b> | <b>2 033 388 761 880</b>  |                        |      |
| <b>Solde budgétaire global</b>                              | <b>84 615 740 035</b>  | <b>-2 033 388 761 880</b> |                        |      |
| <b>Solde net</b>                                            | <b>0</b>               | <b>0</b>                  |                        |      |

*Source : DGBFIP*

### 4.2.1. Les charges de financement et de trésorerie

Tableau 28: Les charges de financement et de trésorerie (En FCFA)

| Charges de trésorerie et de financement   | LF 2025                  | PLF 2026                 | Ecart PLF 2026/LF 2025   |              |
|-------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------|
|                                           |                          |                          | Valeur                   | %            |
| <b>Amortissement dette extérieure</b>     | <b>471 189 914 000</b>   | <b>297 898 622 000</b>   | <b>- 173 291 292 000</b> | <b>-37%</b>  |
| <b>Emprunts extérieurs-courants</b>       | <b>471 189 914 000</b>   | <b>297 898 622 000</b>   | <b>- 173 291 292 000</b> | <b>-37%</b>  |
| Bilatéraux                                | 103 213 126 000          | 93 294 041 000           | -9 919 085 000           | -10%         |
| Multilatéraux                             | 228 360 847 000          | 173 077 648 000          | -55 283 199 000          | -24%         |
| Banques                                   | 39 615 941 000           | 31 526 933 000           | -8 089 008 000           | -20%         |
| Marché international                      | 100 000 000 000          | -                        | -100 000 000 000         | -100%        |
| <b>Amortissement des prêts bancaires</b>  | <b>699 191 060 000</b>   | <b>674 102 676 996</b>   | <b>-25 088 383 004</b>   | <b>-4%</b>   |
| <b>Intérieur-DGD</b>                      | <b>699 191 060 000</b>   | <b>674 102 676 996</b>   | <b>-25 088 383 004</b>   | <b>-4%</b>   |
| Emprunts intérieurs-courants              | 699 191 060 000          | 674 102 676 996          | -25 088 383 004          | -4%          |
| Banques                                   | 94 853 372 000           | 11 586 362 247           | -83 267 009 753          | -88%         |
| Moratoires                                | 50 000 000 000           | 47 060 690 583           | -2 939 309 417           | -6%          |
| Marchés Financiers                        | 554 337 688 000          | 615 455 624 167          | 61 117 936 167           | 11%          |
| Obligations du Trésor Assimilables (OTA)  |                          | 45 349 493 193           | 45 349 493 193           | -            |
| <b>Autres amortissements</b>              | <b>119 650 383 023</b>   | <b>373 358 171 843</b>   | <b>253 707 788 820</b>   | <b>212%</b>  |
| Bons du Trésor Assimilables (BTA)         |                          | 10 000 000 000           | 10 000 000 000           | -            |
| Instances Trésor de la période précédente | 119 650 383 023          | -                        | -119 650 383 023         | -100%        |
| Arriérés de TVA Pétrole                   | -                        | 50 000 000 000           | 50 000 000 000           | -            |
| Arriérés intérêts Extérieurs              | -                        | 266 290 814 069          | 266 290 814 069          | -            |
| Arriérés intérêts Intérieurs              | -                        | 47 067 357 774           | 47 067 357 774           | -            |
| <b>Total Amortissement</b>                | <b>1 290 031 357 023</b> | <b>1 345 359 470 839</b> | <b>55 328 113 816</b>    | <b>4%</b>    |
| <b>Prêts et avances</b>                   | <b>2 965 089 528</b>     | <b>-</b>                 | <b>- 2 965 089 528</b>   | <b>-100%</b> |
| Fonds Souverain de la RG                  | 2 965 089 528            | -                        | -2 965 089 528           | -100%        |
| <b>Total</b>                              | <b>1 292 996 446 551</b> | <b>1 345 359 470 839</b> | <b>52 363 024 288</b>    | <b>4%</b>    |

*Source : DGBFIP*

Les charges de trésorerie et de financement se chiffraient à 1 345,4 milliards FCFA contre 1 293,0 milliards FCFA dans la prévision annuelle 2025, soit une hausse de 52,4 milliards FCFA. Cette hausse s'explique par l'accroissement des amortissements (+55,3 milliards FCFA).

#### 4.2.2. Les ressources de financement et de trésorerie

Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient à 3 378,7 milliards FCFA contre 1 208,4 milliards FCFA dans la loi de finances 2025, soit une hausse de 180%, en lien avec les tirages sur nouvelles conventions (+20 milliards FCFA) et les émissions de titres publics sur les marchés intérieurs (+242,6 milliards FCFA).

Tableau 29: Les ressources de financement et de trésorerie (En FCFA)

| Ressources de trésorerie et de financement              | LF 2025                  | PLF 2026                 | Ecart PLF 2026/LF 2025   |              |
|---------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------|
|                                                         |                          |                          | Valeur                   | %            |
| <b>Tirages</b>                                          | <b>190 468 366 671</b>   | <b>165 380 193 749</b>   | <b>- 25 088 172 923</b>  | <b>-13%</b>  |
| Tirages sur conventions en cours                        | 190 468 366 671          | 145 380 193 749          | -45 088 172 923          | -24%         |
| Tirages sur nouvelles conventions                       | -                        | 20 000 000 000           | 20 000 000 000           | -            |
| <b>Tirages sur prêts programmes</b>                     | <b>14 850 000 000</b>    | <b>-</b>                 | <b>- 14 850 000 000</b>  | <b>-100%</b> |
| BADEA                                                   | 14 850 000 000           | -                        | -14 850 000 000          | -100%        |
| <b>Emissions de titres publics</b>                      | <b>802 227 169 360</b>   | <b>674 807 288 184</b>   | <b>- 127 419 881 177</b> | <b>-16%</b>  |
| Emissions de titres publics sur le Marché international | 370 000 000 000          |                          | -370 000 000 000         | -100%        |
| Emissions de titres publics sur le Marché intérieur     | 432 227 169 360          | 674 807 288 184          | 242 580 118 823          | 56%          |
| OTA                                                     |                          | 674 807 288 184          | 674 807 288 184          | -            |
| <b>Financement extérieur</b>                            |                          | <b>1 285 347 215 588</b> | <b>1 285 347 215 588</b> | <b>-</b>     |
| <b>Financement bancaire</b>                             | <b>-</b>                 | <b>1 253 213 535 198</b> | <b>1 253 213 535 198</b> | <b>-</b>     |
| <b>Financement non bancaire</b>                         | <b>200 835 170 484</b>   | <b>-</b>                 | <b>- 200 835 170 484</b> | <b>-100%</b> |
| Règlement arriérés fiscaux                              | 40 000 000 000           | -                        | -40 000 000 000          | -100%        |
| Accumulation des instances                              | 160 835 170 484          | -                        | -160 835 170 484         | -100%        |
| <b>Total</b>                                            | <b>1 208 380 706 516</b> | <b>3 378 748 232 719</b> | <b>2 170 367 526 203</b> | <b>180%</b>  |

**Source :** DGBFIP

## 5. Cadrage Macro-économique et Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2026-2028

Les informations à moyen terme (2026-2028) qui figurent ci-après, ont été projetées sur la base des données disponibles à fin septembre 2025.

Le programme 2026–2028 a pour objectif de bâtir une économie résiliente, compétitive et inclusive. Il s'appuie sur trois leviers essentiels : la rigueur macro-budgétaire, la diversification productive et l'investissement dans le capital humain. Sa mise en œuvre nécessitera une mobilisation coordonnée de l'État, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, afin d'assurer une prospérité partagée et durable au bénéfice de l'ensemble du peuple gabonais. Dans ce cadre, les perspectives macroéconomiques à moyen terme se déclinent de la manière suivante.

### 5.1. Perspectives macroéconomiques 2026-2028

Entre 2026 et 2028, l'économie gabonaise devrait croître en moyenne de 7,7%, portée surtout par le secteur hors pétrole (+8,9%), malgré un recul prévu de la production pétrolière (–3,0%). Cette dynamique s'appuiera à la fois sur la relance des branches exportatrices (mines, bois, cultures de rente), le BTP, l'agriculture vivrière, l'élevage et les services, ainsi que sur la demande intérieure stimulée par l'investissement public/privé et la consommation

**Agriculture, élevage et pêche :** L'agriculture sera l'un des leviers de diversification, avec le Fonds Stratégique Agricole (FSA) pour attirer des investissements et créer des chaînes de valeur. La production agricole progresserait de 6,5% en moyenne, et la production d'huile de palme atteindrait environ 157 000 tonnes en 2028. Dans l'élevage, la priorité est la production locale de poulet, avec l'arrêt des importations prévu en 2027. Cela renforcera l'autonomie alimentaire, créera des emplois ruraux et stimulera l'investissement agricole.

Pour la pêche, un Fonds Stratégique pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (FDPA) sera lancé, accompagné de la révision de l'accord de pêche avec l'UE. La filière thon sera industrialisée et la pêche artisanale soutenue, ce qui permettrait une croissance annuelle moyenne de +10,8%, contre seulement +0,9% entre 2023 et 2025.

**Filière bois :** Le Gouvernement encouragera la transformation avancée malgré les difficultés récentes. La production devrait croître de 5,7% en moyenne, atteignant 1,72 million de m<sup>3</sup>.

**Secteur minier :** La production de manganèse, fer et or devrait croître de 2,0% en moyenne sous l'effet du repli de la production de manganèse brut nonobstant à la mise en exploitation du gisement de fer de Baniaka et de l'or d'Etéké. L'industrie du manganèse (oxyde, silico-manganèse, NOGA) progresserait à 13,5% en moyenne.

**Eau et électricité :** Le Fonds National pour l'Énergie et l'Eau (FNEE) sera le pilier de la souveraineté énergétique et hydrique. De nouveaux projets (centrale de Kinguelé-Aval, centrales à gaz de Mayumba et Owendo, centrale solaire de la Plaine Ayemé) renforceront l'offre. La croissance du secteur atteindrait 11,7% en moyenne.

**BTP et logement :** Avec des investissements annuels moyens de 2 600 milliards FCFA, ce secteur connaîtrait une forte expansion (+40,5% en moyenne). Les priorités : écoles, hôpitaux, routes urbaines, cités administratives, grands tronçons routiers et projets structurants (nouvelle voie ferrée Belinga–Booué–Mayumba, port en eau profonde, centrale hydroélectrique de Booué, aéroport d'Andem). Le secteur sera soutenu par le Fonds National pour les Infrastructures (FNI) et le Fonds Gabonais pour l'Habitat et le Logement (FGHL).

**Transport :** La croissance moyenne de 6,0% viendrait de la réhabilitation ferroviaire, de la rénovation des aéroports, du développement d'une nouvelle compagnie aérienne et du réaménagement des ports d'Owendo et Port-Gentil.

Sur 2026–2028, l'économie gabonaise resterait sur une trajectoire solide avec une croissance moyenne de 7,7%, tirée principalement par la diversification hors pétrole. Cette évolution traduit l'impact des réformes structurelles et des investissements massifs dans les secteurs porteurs.

## 5.2. Profil de la croissance et de l'inflation

Tableau 30: L'évolution du Produit Intérieur Brut 2024-2028 (En %)

|                  | 2024         | 2025         |              | 2026         | 2027         | 2028         |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                  |              | LF           | Rev          |              |              |              |
| <b>PIB total</b> | <b>3,40%</b> | <b>3,70%</b> | <b>3,20%</b> | <b>7,90%</b> | <b>7,30%</b> | <b>8,00%</b> |
| Pétrole          | 3,10%        | -2,10%       | 1,90%        | -3,00%       | -3,00%       | -3,00%       |
| Hors pétrole     | 3,40%        | 4,40%        | 3,30%        | 9,20%        | 8,40%        | 9,00%        |

Source : Cellule technique-CICMB, DGEPP

En 2026, la dynamique de création de valeur ajoutée devrait s'intensifier avec une progression de +0,5% pour le secteur primaire, +25,9 % pour le secteur secondaire et +5,0% pour le secteur tertiaire.

**Le secteur primaire** : L'agriculture progresserait de +5,6% (contre +3,3% en 2025), portée par l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA), l'intensification de la production dans les zones agricoles (notamment Kango) et la relance des chaînes de valeur locales. La production d'huile de palme atteindrait 146 883 tonnes (+3,5%), grâce aux meilleurs rendements des plantations d'Awala et de Mouila. L'élevage enregistrerait une forte accélération de +11,2% (contre +0,6% en 2025), en anticipation de l'arrêt des importations de poulet en 2027. Le Gouvernement prévoit l'installation de nouvelles fermes, le soutien aux éleveurs en activité, le développement d'abattoirs modernes et le renforcement de la production d'aliments pour bétail. La pêche progresserait de +6,1% (contre +3,2% en 2025), stimulée par la révision de l'accord avec l'Union européenne, la structuration de la filière (infrastructures, thon industriel) et la création du Fonds Stratégique pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (FDPA).

La branche gazière poursuivrait sa trajectoire positive (+9,9%) grâce à une demande accrue et à la poursuite des investissements, notamment l'IPP d'Owendo. L'exploitation forestière croîtrait de **+3,8%**, soutenue par de meilleurs rendements des surfaces exploitées et par une reprise de la demande locale en grumes pour l'industrie de transformation.

L'extraction pétrolière afficherait une contreperformance liée au déclin des champs matures. Le secteur minier connaîtrait une contraction en raison de la baisse de la production de manganèse brut. En revanche, la production aurifère se maintiendrait à 0,4 tonne, en attendant la mise en production du gisement d'Etéké prévue pour 2027.

**Le secteur secondaire** enregistrerait une croissance remarquable de +24,8%, soutenue par l'ensemble de ses branches.

L'industrie agroalimentaire progresserait de +6,1%, avec l'entrée en activité de l'industrie de transformation du thon. Les autres industries (+21,8%) bénéficieraient de l'expansion des BTP et de la hausse de la production de matériaux de construction et de gaz industriels. L'industrie du bois croîtrait de +3,2%, portée par l'accroissement de la transformation locale et par une politique publique incitant à l'utilisation du mobilier national dans les équipements publics.

La production et distribution d'eau et d'électricité augmenteraient de +7,5%, grâce à la mise en service de nouveaux générateurs, au renforcement de la distribution d'électricité, au partenariat avec Suez pour l'optimisation de l'eau, et aux effets attendus du projet PIEPAL. Le secteur des BTP connaîtrait une forte expansion de +78,4%, soutenu par un portefeuille de plus de 3 000 milliards FCFA de projets d'investissements publics : réhabilitation du réseau routier, construction de logements, infrastructures scolaires, et grands chantiers urbains et périurbains.

**Le secteur tertiaire** croîtrait de +5,0%, tiré par la reprise de l'ensemble de ses branches.

Le transports et communications progresseraient de +3,4%, liée aux investissements dans les infrastructures ferroviaires, routières, aéroportuaires et numériques. Le commerce serait en hausse de +5,6% (contre +3,5% en 2025), portée par la demande des ménages et des entreprises. La création d'une centrale d'achats nationale permettra d'assurer l'approvisionnement en produits de grande consommation et une meilleure maîtrise des prix. Les Services croîtraient de +5,9%, stimulés par la bonne performance des secteurs minier, énergétique et des infrastructures.



Sur le plan de la demande, **la consommation finale** progresserait de 5,7% en moyenne sur la période, portée par une hausse de la consommation des ménages (+6,2%) et du secteur public (+4,5%), dans un contexte d'efforts continus en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat.

**La formation brute du capital fixe (FBCF)** serait en hausse de 8,7% en moyenne, reflet du renforcement attendu de l'investissement public (+15,3%) et de la progression des investissements privés (+8,8%), majoritairement orientés vers les secteurs non pétroliers. Cette stratégie de mobilisation de l'investissement traduit la volonté du Gouvernement de soutenir la diversification de l'économie.

Sur le plan des prix, **l'inflation** devrait rester maîtrisée, avec une moyenne de 1,9% sur la période 2026–2028, contre 2,1% sur la période précédente (2023–2025). Cette tendance résulterait de la mise en œuvre d'une nouvelle politique axée sur l'augmentation significative de la production locale agricole et d'élevage (production avicole et halieutique) et la création d'une centrale d'achats. La mise à niveau des infrastructures au niveau national devrait également contribuer à la maîtrise des prix, notamment les produits du terroir.

Ainsi, le Gabon devrait respecter le critère de convergence de la zone CEMAC en matière d'inflation (inférieur ou égal à 3%), contribuant à la stabilité macroéconomique régionale.

### 5.3. Finances publiques

Sur la période 2026–2028, le Gouvernement compte :

- Réduire la dépendance aux recettes pétrolières, dont la part passera de près de 10% du PIB en 2023 à moins de 7% en 2028, afin de limiter la vulnérabilité du budget face aux chocs externes ;
- Accroître la mobilisation des recettes non pétrolières, en renforçant la fiscalité intérieure et douanière, avec un objectif de progression de 12% à plus de 17% du PIB, grâce à la digitalisation, la rationalisation des exonérations et l'intégration progressive du secteur informel ;
- Stabiliser les recettes totales autour de 25% du PIB, avec un pic de 27% en 2026, afin de garantir la soutenabilité budgétaire, sécuriser le financement des investissements structurants et renforcer la crédibilité financière du Gabon auprès.

#### 5.3.1. L'évolution des recettes et des dépenses

Sur la période 2026–2028, le Gouvernement compte :

- Réduire la dépendance aux recettes pétrolières, dont la part passera de près de 10% du PIB en 2023 à moins de 7% en 2028, afin de limiter la vulnérabilité du budget face aux chocs externes ;
- Accroître la mobilisation des recettes non pétrolières, en renforçant la fiscalité intérieure et douanière, avec un objectif de progression de 12% à plus de 17% du PIB, grâce à la digitalisation, la rationalisation des exonérations et l'intégration progressive du secteur informel ;
- Stabiliser les recettes totales autour de 25% du PIB, avec un pic de 27% en 2026, afin de garantir la soutenabilité budgétaire, sécuriser le financement des investissements structurants et renforcer la crédibilité financière du Gabon auprès de ses partenaires.

Le Gouvernement compte porter les dépenses en capital à un niveau élevé (près de 50 % du PIB en 2026), afin de financer des projets structurants dans les infrastructures, l'énergie, les transports et l'habitat. Cette orientation marque une volonté claire de transformer la structure de l'économie par l'investissement et de stimuler la croissance à moyen terme.

En parallèle, le Gouvernement compte réduire progressivement le poids des dépenses courantes dans le PIB (de près de 50 % en 2026 à environ 33 % en 2028). Cette stratégie vise à contenir la masse salariale, rationaliser les transferts et améliorer l'efficacité de la dépense publique, afin de renforcer la crédibilité budgétaire et dégager de l'espace pour l'investissement.

Enfin, le Gouvernement compte ancrer la discipline budgétaire en alignant l'exécution des dépenses sur la capacité réelle de financement, en sécurisant les ressources fiscales et en évitant la création d'arriérés. L'objectif



est de concilier croissance forte et soutenabilité de la dette, tout en renforçant la confiance des partenaires et des investisseurs.

### 5.3.2. Les risques budgétaires et les mesures de mitigation

L'évaluation des risques budgétaires met en évidence des vulnérabilités à la fois externes et internes.

**Sur le plan macroéconomique**, la trajectoire de croissance reste exposée à l'impact du ralentissement des grandes économies partenaires (Chine, Inde, États-Unis, zone euro), aux tensions géopolitiques régionales et internationales, ainsi qu'à la volatilité des prix des matières premières. En interne, les principaux risques concernent la baisse de la production pétrolière, les retards dans l'exécution des projets d'investissement publics, les aléas liés aux faiblesses logistiques, les difficultés de financement et les tensions sociales dans les secteurs moteurs de la croissance.

**Sur les recettes budgétaires**, les régies financières font face à plusieurs contraintes : faible recouvrement des impayés, exonérations ponctuelles, fraude et contrebande, insuffisance d'équipements modernes de contrôle, dysfonctionnements logistiques portuaires et mouvements sociaux. En fiscalité interne, les risques tiennent à la contraction possible de la base imposable en cas de ralentissement économique, à la volatilité des cours des matières premières, au sous-financement de l'administration fiscale, à l'informalité persistante et à la fragilité du cadre réglementaire.

**Sur les dépenses publiques**, les risques identifiés portent sur la sous-consommation des crédits, les retards de régularisation, la non-conformité de certaines dépenses, l'absence d'outils de suivi performants et les dépenses hors budget, générant des tensions sur la trésorerie et affectant la crédibilité financière de l'État.

Pour répondre à ces vulnérabilités, le Gouvernement va mettre en œuvre un ensemble de mesures articulées autour de trois priorités :

- Gouvernance et pilotage : la création d'une Delivery Unit budgétaire, rattachée au cabinet du Ministère de l'Économie et des Finances, constitue l'outil central de suivi et de coordination. Elle sera chargée d'assurer le monitoring en temps réel des réformes fiscales et douanières, de produire des tableaux de bord trimestriels, de renforcer la discipline d'exécution et de rendre compte régulièrement au Conseil budgétaire ;
- Mobilisation des recettes : les actions porteront sur la rationalisation des exonérations, l'optimisation du recouvrement des impayés, l'équipement des services douaniers en outils modernes de contrôle, la digitalisation accrue de l'administration fiscale et douanière, ainsi que l'intégration progressive du secteur informel dans le circuit fiscal. L'exploitation avancée des systèmes numériques, notamment le système intégré des finances publiques ;
- Exécution des dépenses et stabilité sociale : l'État veillera à renforcer les outils de suivi budgétaire et d'alerte précoce, à encadrer strictement les engagements hors budget, et à améliorer la transparence dans la gestion de la trésorerie. Un dialogue social renforcé avec les agents des régies financières et les partenaires sociaux constituera également un levier pour prévenir les crises et garantir la continuité des réformes. La mise en place de ce dispositif, centré sur le comité de trésorerie et appuyé par des réformes ciblées en matière de recettes et de dépenses, doit permettre de transformer la gestion des risques budgétaires en un cadre proactif de performance, de discipline et de transparence, renforçant ainsi la crédibilité financière du Gabon auprès de ses partenaires et investisseurs.

## 5.4. Balance des paiements et situation monétaire

### 5.4.1. Balance des paiements

En 2026, la balance des paiements devrait enregistrer un excédent de 72,0 milliards de FCFA, marquant une diminution de 53,4 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulterait principalement d'une baisse du solde du compte financier à un niveau de 24,0 milliards de FCFA au cours de l'année 2026, en dépit d'une amélioration de la balance commerciale.

En 2026, la balance des transactions courantes enregistrerait une inversion de la tendance passant d'un déficit de 22,6 milliards de FCFA en 2025 à un excédent de 48,0 milliards de FCFA en 2026

Par ailleurs, l'excédent du compte des capitaux et des opérations financières reculerait de 86,4 % à 24,0 milliards de FCFA en 2026. Cette contraction serait essentiellement imputable à la baisse des autres investissements (-19,6%).

**Tableau 31:** Balance des paiements 2025-2027 (En milliards de FCFA)

|                                                              | 2025**     | 2026**    | 2027**      | Var 26/25      |
|--------------------------------------------------------------|------------|-----------|-------------|----------------|
| <b>1- Transactions courantes</b>                             | <b>-23</b> | <b>48</b> | <b>-358</b> | <b>312,70%</b> |
| Balance commerciale                                          | 2 563      | 2 581     | 2 319       | 0,70%          |
| Balance des services                                         | -1 527     | -1 456    | -1 586      | -4,70%         |
| Balance des revenus                                          | -1 057     | -1 075    | -1 087      | 1,70%          |
| Balance des transferts                                       | -1         | -2        | -4          | 184,00%        |
| <b>2- Balance des capitaux et des opérations financières</b> | <b>177</b> | <b>24</b> | <b>445</b>  | <b>-86,40%</b> |
| Compte de capital                                            | <b>1</b>   | <b>1</b>  | <b>1</b>    | <b>0,00%</b>   |
| Investissements directs                                      | 316        | 379       | 454         | 20,20%         |
| Investissements de portefeuille                              | -491       | -638      | -787        | 30,10%         |
| Autres investissements                                       | 351        | 282       | 778         | -19,60%        |
| Opérations à plus d'un an (MLT)                              | 23         | -111      | -133        | -584,30%       |
| Opérations à moins d'un an (CT)                              | 328        | 393       | 910         | 19,70%         |
| <b>3- Erreurs et Omissions</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>0</b>    | <b>-</b>       |
| <b>BALANCE GLOBALE</b>                                       | <b>155</b> | <b>72</b> | <b>87</b>   | <b>-53,40%</b> |

Source : BEAC, DGEPPF

## 5.4.2. Monnaie et crédits

Au 31 décembre 2026, la situation monétaire au sens large, corrélée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et des échanges avec l'extérieur, serait caractérisée par un accroissement des avoirs extérieurs nets (+33,7%), une consolidation des crédits intérieurs nets (+4,2%) et un renforcement de la masse monétaire (+9,1%).

A fin décembre 2026, **la masse monétaire** progresserait de 9,1% à 3 867,6 milliards de FCFA, sous l'effet de la hausse du stock de dépôts (+9,5%) et de la circulation fiduciaire (+6,5%).

**Les ressources extra-monétaires** (fonds propres du système bancaire et autres postes nets) resteraient quasi stables (+0,6%) à 756,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2026.

A fin décembre 2026, **les contreparties des ressources monétaires** augmenteraient de 7,6% à 4 624,4 milliards de FCFA, tirées à la fois par l'accroissement des crédits intérieurs nets (+4,2%) et des avoirs extérieurs nets (+33,7%).

**Les avoirs extérieurs nets (A.E.N.)** du système monétaire s'accroîtraient de 33,7%, passant de 495,1 milliards de FCFA en décembre 2025 à 662,1 milliards de FCFA en 2026, consécutivement à l'accroissement des avoirs extérieurs nets de la B.E.A.C qui se situeraient à 257,3 milliards de FCFA contre 91,3 milliards un an plus tôt.

Par ailleurs, le solde du compte d'opérations devrait se consolider à 168,5 milliards de FCFA en décembre 2026 contre -232,8 milliards un an auparavant, du fait, en partie, d'une augmentation des recettes d'exportation des matières premières.

Tableau 32: Situation monétaire 2024-2026 (En milliards de FCFA)

| Rubriques                                              | dec-24         | dec-25         | dec-26        |
|--------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| <b>Avoirs extérieurs nets</b>                          | <b>107,3</b>   | <b>495,1</b>   | <b>662,1</b>  |
| Banque centrale                                        | -295,5         | 91,3           | 257,3         |
| Banques commerciales                                   | 402,8          | 403,8          | 404,8         |
| <b>Crédits intérieurs nets</b>                         | <b>3908,1</b>  | <b>3803</b>    | <b>3962,3</b> |
| Créances nettes sur l'État                             | 1829,9         | 1568,8         | 1522,4        |
| <i>Dont Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>       | <i>1957,8</i>  | <i>1701,7</i>  | <i>1660,2</i> |
| <i>Dont Créances nettes sur les organismes publics</i> | <i>-127,9</i>  | <i>-132,9</i>  | <i>-137,9</i> |
| Créances sur le reste de l'économie                    | 2078,1         | 2234,2         | 2440          |
| <b>Ressources = Contreparties</b>                      | <b>4015,3</b>  | <b>4298,1</b>  | <b>4624,4</b> |
| <b>Monnaie au sens large</b>                           | <b>3266,9</b>  | <b>3545,5</b>  | <b>3867,6</b> |
| Circulation fiduciaire                                 | 458,7          | 454,2          | 483,5         |
| Dépôts                                                 | 2808,2         | 3091,3         | 3384          |
| <i>Dont Quasi-monnaie</i>                              | <i>902,5</i>   | <i>1129,2</i>  | <i>1236,9</i> |
| <b>Ressources extra-monétaires</b>                     | <b>748,5</b>   | <b>752,7</b>   | <b>756,9</b>  |
| <b>Variation annuelle en %</b>                         |                |                |               |
| <b>Avoirs extérieurs nets</b>                          | <b>-49,70%</b> | <b>361,50%</b> | <b>33,70%</b> |
| <b>Crédits intérieurs nets</b>                         | <b>7,10%</b>   | <b>-2,70%</b>  | <b>4,20%</b>  |
| Créances nettes sur l'État                             | 4,30%          | -14,30%        | -3,00%        |
| Créances sur le reste de l'économie                    | 9,70%          | 7,50%          | 9,20%         |
| <b>Ressources = Contreparties</b>                      | <b>3,90%</b>   | <b>7,00%</b>   | <b>7,60%</b>  |
| <b>Masse monétaire</b>                                 | <b>-1,40%</b>  | <b>8,50%</b>   | <b>9,10%</b>  |
| Circulation fiduciaire                                 | 15,20%         | -1,00%         | 6,50%         |
| Dépôts                                                 | -3,60%         | 10,10%         | 9,50%         |

Source : BEAC

**Le crédit intérieur** se raffermirait de 4,2% à 3 962,3 milliards de FCFA à fin décembre 2026 à la faveur de la hausse des crédits à l'économie (+9,2%).

Du fait de la politique de désendettement de l'État, son exposition au secteur monétaire national devrait baisser de 3% pour se situer à 1 522,4 milliards de FCFA en décembre 2026 contre 1 568,8 milliards un an plus tôt. Aussi, **la Position Nette du Gouvernement (PNG)** devrait-elle baisser de 2,4% à 1 660,2 milliards de FCFA contre 1 771,7 milliards en 2025.

La consolidation de l'activité économique devrait se poursuivre, se traduisant par une hausse **des crédits à l'économie** (+9,2% à 2 440 milliards de FCFA), du fait de la poursuite de la réalisation de plusieurs chantiers, notamment dans le secteur minier

Le Comité de Politique Monétaire de la BEAC, réuni le 30 juin 2025, au regard des perspectives macroéconomiques de la CEMAC et après examen des différents facteurs susceptibles d'influencer la stabilité monétaire et financière, a décidé de maintenir sa politique monétaire ainsi qu'il suit :

|                                           |       |
|-------------------------------------------|-------|
| Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) | 4,50% |
| Facilité marginale de prêt                | 6,00% |
| Facilité de dépôts                        | 0%    |

Les coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT) et les Dépôts à Vue (DAV) s'élèvent respectivement comme suit :

|                                                       |       |
|-------------------------------------------------------|-------|
| Coefficients applicables sur les Dépôts à Vue (DAV)   | 7,00% |
| Coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT) | 4,50% |

## 6. Situation de la dette publique<sup>2</sup>

La stratégie d'endettement pour l'année 2026 se caractérise par un recours très accentué aux financements intérieurs et extérieurs avec une prédominance des emprunts semi concessionnels pour l'extérieur et des mobilisations auprès des banques et sur le marché financier régional.

Ces ressources seront dédiées à l'opérationnalisation du Plan National de Croissance et de Développement 2026-2030. Elles participent ainsi à l'atteinte de l'objectif de parvenir à moyen terme à une croissance de 10% pour garantir la souveraineté économique nationale.

L'objectif de la stratégie de la dette en 2026 est aussi de reconstituer, à moyen terme, des marges d'endettement suffisantes pour permettre à nouveau l'utilisation de la dette dans un cadre contra cyclique. Par ailleurs, la réduction de l'exposition aux risques de marché, notamment les risques de taux de change et de taux d'intérêt, orientera les nouvelles prises de engagements extérieurs et intérieurs durant la période 2026-2028.

### 6.1. Les besoins de financement

Le solde des opérations budgétaires sur les trois (03) prochaines années se fixerait en moyenne autour de 2,3% du PIB. Ce déficit budgétaire primaire accentuerait le recours aux ressources d'emprunt sur la période 2026-2028. Ces dernières serviront au financement du service de la dette dû pour chaque année, des projets prioritaires du gouvernement et à l'équilibre budgétaire. Ces emprunts seront constitués des prêts projets, des prêts programmes, des prêts bancaires et des émissions obligataires.

**Tableau 33:** Evolution du besoin de financement 2026-2028 (En % du PIB, sauf indications contraires)

|                          | 2026     | 2027     | 2028     |
|--------------------------|----------|----------|----------|
| Recettes budgétaires     | 29,4     | 24,8     | 24,2     |
| Déficit hors dette       | 5,6      | 3,2      | -2,0     |
| Service de la dette      | 9,7      | 11,4     | 9,1      |
| Besoin de financement    | 15,3     | 14,6     | 7,2      |
| PIB en milliards de FCFA | 14 094,6 | 15 020,3 | 15 600,9 |

*Source : DGD*

En 2026, les nouveaux prêts extérieurs se chiffreront à 953,5 milliards de francs CFA, soit, 830,5 milliards de Francs CFA de prêts-programmes et 123,0 milliards de francs CFA de prêts-projets existants. Les fonds dédiés aux prêts-projets proviendront de la Banque Mondiale pour un montant de 24,8 milliards de Francs CFA, de la Banque Africaine de Développement (BAD) à hauteur de 4,1 milliards de Francs CFA, de l'Agence Française de Développement (AFD) pour 21,0 milliards de Francs CFA, de la Banque Sud-africaine de Développement (DBSA) pour 6,1 milliards de Francs CFA, de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) pour 2,1 milliards de Francs CFA, de la DEUTSCHE BANK pour 8,1 milliards de Francs CFA et de la STANDARD CHARTERED pour 56,3 milliards de Francs CFA. Les prêts-programmes seront quant à eux financés par les créanciers multilatéraux, bilatéraux et commerciaux.

S'agissant des emprunts intérieurs d'un montant global de 1198,3 milliards de francs CFA, ils seront mobilisés par des émissions obligataires sur le marché financier de la CEMAC à hauteur de 498,3 milliards de francs CFA et auprès des banques locales ou régionales pour 700,0 milliards de francs CFA.

En 2027, les prêts-projets et les émissions obligataires régionales seraient mobilisés respectivement à hauteur de 1,0% et 3,3% du PIB.

<sup>2</sup> Stratégie d'endettement LFI 2026

Quant aux financements sur prêts-projets et les émissions obligataires régionales en 2028, ils représenteraient respectivement 0,1% et 1,9% du PIB.

## 6.2. Le plafond des nouveaux emprunts

Sur la période 2026-2028, les nouvelles signatures seraient composées à la fois des prêts semi- concessionnels, de la dette de marché régional et de la dette bancaire à taux d'intérêt fixe.

Sur la période 2026-2028, les nouveaux engagements se fixeraient à 5289,7 milliards de francs CFA, dont 2208,5 milliards de francs de FCFA d'emprunts extérieurs et 3081,3 milliards de francs CFA au titre des emprunts intérieurs.

Tableau 34: Plafond des nouveaux emprunts par sources de financement 2026-2028 (En milliards de FCFA)

|                                          | 2026           | 2027           | 2028           | Total          |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Plafond des nouveaux emprunts extérieurs | 953,5          | 815,0          | 440,0          | 2 208,5        |
| <i>Semi concessionnel</i>                | <i>953,5</i>   | <i>815,0</i>   | <i>440,0</i>   | <i>2 208,5</i> |
| <i>Eurobond</i>                          | <i>0,0</i>     | <i>0,0</i>     | <i>0,0</i>     | <i>0,0</i>     |
| Plafond des nouveaux emprunts intérieurs | 1 198,3        | 1 223,0        | 660,0          | 3 081,3        |
| <b>Total Plafond nouveaux emprunts</b>   | <b>2 151,7</b> | <b>2 038,0</b> | <b>1 100,0</b> | <b>5 289,7</b> |

*Source : DGD*

En 2026, le plafond des nouvelles signatures se situerait à 2151,7 milliards de francs CFA. Ce dernier sera composé de 953,5 milliards de francs CFA au titre des nouveaux engagements extérieurs et de 1198,3 milliards de francs CFA pour les emprunts intérieurs, soit respectivement 44,3% et 55,7% du montant total des nouveaux emprunts. La dette intérieure pour sa part, sera constituée des emprunts obligataires, des obligations du trésor assimilables et d'emprunts auprès des banques locales.

En 2027, le plafond des nouveaux emprunts serait de 2038,0 milliards de francs CFA dont 815,0 milliards de francs CFA d'emprunts extérieurs et 1223,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs, pour respectivement 40,0% et 60,0% du total des nouveaux emprunts. Les emprunts extérieurs seront essentiellement semi-concessionnels. La dette intérieure pour sa part, se composerait d'emprunts bancaires et d'obligations sur le marché local.

En 2028, le plafond des nouveaux engagements sera arrêté pour les prêts extérieurs à un montant de 440,0 milliards de francs CFA et 660,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs, soit respectivement 40,0% et 60,0%.

En somme, sur la période 2026-2028, le plafond des nouveaux emprunts se fixerait en moyenne à 1822,2 milliards de francs CFA, dont 795,1 milliards de francs CFA d'emprunts extérieurs et 1027,1 milliards de francs CFA d'emprunts intérieurs.

## 6.3. Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs

Sur la période 2026-2028, les nouveaux emprunts représentent en moyenne 12,0% du PIB.

En 2026, les tirages sur prêts semi-concessionnels en Euro et en Dollar s'établissent respectivement à 3,9% et 1,2% du PIB. Les décaissements commerciaux en Euro représentent 1,7% du PIB. Pour ce qui est des tirages sur le marché financier régional et le secteur bancaire local, ils se fixent à 8,5% du PIB.

En 2027, les décaissements sur financements extérieurs seraient constitués de prêts semi-concessionnels en Euro pour 4,3% et en Dollar pour 1,6% du PIB. Quant aux tirages sur les prêts commerciaux, ils seraient composés de prêts en Euro pour 0,6% du PIB. Les tirages intérieurs s'établiront, quant à eux, à 8,1% du PIB.

Les tirages sur financements extérieurs en 2028 se situeraient respectivement à 2,1% et 0,8% du PIB pour les prêts semi-concessionnels en Euro et en Dollar. Les tirages mobilisés sur le marché financier régional et auprès des banques locales se fixeraient à 4,2% du PIB.



Tableau 35: Tirages sur financements extérieur et intérieur 2026-2028 (En % du PIB)

| Types de prêt                | Monnaies | Types de taux | 2 026       | 2 027       | 2 028      |
|------------------------------|----------|---------------|-------------|-------------|------------|
| Semi-concessionnel           | Euro     | Fixe          | 2,7         | 3,8         | 2          |
| Semi-concessionnel           | Euro     | Variable      | 1,2         | 0,5         | 0,1        |
| Semi-concessionnel           | Dollar   | Fixe          | 1,2         | 1,6         | 0,8        |
| Commercial                   | Euro     | Variable      | 1,6         | 0,5         | 0          |
| Commercial                   | Euro     | Fixe          | 0,1         | 0,1         | 0          |
| Obligation intérieure        | XAF      | Fixe          | 8,5         | 8,1         | 4,2        |
| <b>Besoin de financement</b> |          |               | <b>15,3</b> | <b>14,6</b> | <b>7,2</b> |

Source : DGD

#### 6.4. Les résultats de la stratégie d'endettement 2025-2027

La mise en œuvre de la stratégie d'endettement à moyen terme, prenant en compte les projections du service de la dette existante et la projection de celui des nouveaux emprunts, se caractériserait par une évolution contrastée des indicateurs d'endettement. En effet, le taux d'endettement passerait de 66,3% en 2025 à 62,1% en 2033, soit une diminution de 4,2 points de pourcentage. Le ratio de liquidité sur la même période, quant à lui, s'améliorerait ainsi de 59,0% à 26,6%. Le taux d'intérêt implicite, principal indicateur de coût, resterait en dessous du seuil stratégique de 7,0% en se situant à 3,1% en 2033.

Tableau 36: Evolution du profil de coûts et de risques du portefeuille de la dette

| Indicateurs coûts et risques                      |                                                           | 2025 | 2028 | 2029 | 2030 | 2033 |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Encours de la dette en % du PIB                   |                                                           | 66,3 | 61,3 | 55,9 | 60,3 | 62,1 |
| Service de la dette en % des recettes budgétaires |                                                           | 59   | 50,3 | 86,7 | 66,3 | 26,6 |
| Taux d'intérêt Implicite en %                     |                                                           | 4,7  | 4,2  | 3,9  | 3,3  | 3,1  |
| Risque de refinancement                           | Maturité du portefeuille de la dette extérieure en années | 4,7  | 11,2 | 10,7 | 10,1 | 8,1  |
|                                                   | Maturité du portefeuille de la dette intérieure en années | 3,7  | 5    | 4,7  | 4,7  | 4,2  |
|                                                   | Maturité de la dette totale en années                     | 4,2  | 8,9  | 8,7  | 8,5  | 7,3  |
| Risque de taux d'intérêt                          | ATR (Average Time to Refixing) en années                  | 3,4  | 7,7  | 7,5  | 7,4  | 6,5  |
|                                                   | Dette à refixer dans un an en %                           | 32,4 | 29,2 | 32,8 | 30   | 20   |
|                                                   | Dette à taux d'intérêt fixe en % de la dette totale       | 85,2 | 88,3 | 84,4 | 83,9 | 85,4 |
| Risque de change                                  | Dette en devises en % de la dette totale                  | 49,2 | 51,1 | 60   | 72,6 | 85,7 |
|                                                   | Dette à change flottant en % de la dette en devises       | 65,3 | 61,1 | 56,3 | 54   | 48   |

Source : DGD

Pour ce qui est des indicateurs de risque, ils demeureraient contrastés. Ainsi, le risque de refinancement s'atténuerait en 2033. En effet, la maturité moyenne du portefeuille passerait de 4,2 ans en 2025 à 7,3 ans en 2033.

De même, le risque de taux d'intérêt s'apprécierait dans l'ensemble avec une durée moyenne de renouvellement des taux qui s'établirait à 6,5 ans en 2033, contre 3,4 ans en 2025. Cependant, la part de la dette à refixer dans un an resterait importante avec un niveau de 20,0%.

De plus, le risque de taux de change reste important avec un niveau de 85,7% de dette en devises en pourcentage de la dette totale. Ce risque serait amplifié par la part de la dette à change flottant en pourcentage de la dette en devises qui se situerait à 48,0%.

En définitive, le portefeuille de la dette publique dans son ensemble fait ressortir une exposition significative aux différents risques financiers.



## 7. Evolution des soldes et principaux indicateurs de surveillance multilatérale

### 7.1. Critères de surveillance multilatérale

Sur la base des projections macroéconomique et budgétaire du Projet de la loi de finances rectificative 2024, le Gabon respecterait tous les quatre (4) critères en vigueur dans la CEMAC sur la période 2025-2027.

Tableau 37: Critères de surveillance multilatérale

|                                      | Norme                | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--------------------------------------|----------------------|------|------|------|------|
| Solde budgétaire de référence (%PIB) | $\geq -1,5\%$        | 0,5  | 14,6 | -7,3 | -2,3 |
| Taux d'inflation                     | $\leq 3\%$           | 1,6  | 2,7  | 1,8  | 1,2  |
| Le taux d'endettement public         | $\leq 70\%$          | 66,3 | 68,2 | 71,2 | 66,4 |
| Non accumulation d'arriérés :        | Arriérés < 120 jours | NR   | R    | R    | R    |

Source : DGEPPF

- Le solde budgétaire de référence afficherait un excédent de 1,7% du PIB en raison de l'augmentation des recettes hors -pétrole conjuguée à une maîtrise des dépenses. Ainsi en 2026, le critère serait au-dessus du plancher communautaire (-1,5% du PIB).
- L'inflation, dont le taux moyen annuel est projeté à 2,7% en 2026 restera maîtrisée sur la période.
- Le taux d'endettement reste en deçà du seuil communautaire et est estimé à 68,2% du PIB en 2026 contre 66,3% attendu en 2025. Il augmenterait en 2027, passant légèrement au-dessus de la norme communautaire, avant en-dessous en 2028 à 66,4%, en lien avec les efforts de remboursement et la croissance significative du PIB.
- Le Gabon s'engage à ne pas accumuler des arriérés de paiement sur la période 2026 – 2027.

### 7.2. Indicateurs de surveillance multilatérale

En 2026-2028, la situation des indicateurs de la surveillance multilatérale est retracée dans le tableau suivant :

Tableau 38: Indicateurs de surveillance multilatérale

| Rubriques          | Indicateurs                                                                                                                    | Normes      | 2025   | 2026   | 2027   | 2028   |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|--------|--------|--------|
| Croissance         | Taux de croissance du PIB réel                                                                                                 | $\geq 7\%$  | 3,20%  | 7,90%  | 7,30%  | 8,00%  |
|                    | Taux d'investissement (% du PIB)                                                                                               | $\geq 20\%$ | 4,80%  | 21,50% | 15,70% | 11,80% |
| Monnaie            | Taux d'inflation en moyenne annuelle                                                                                           | $\leq 3\%$  | 1,60%  | 2,70%  | 1,80%  | 1,20%  |
| Finances publiques | Solde budgétaire primaire (% du PIB)                                                                                           |             | 4,30%  | -9,90% | -3,50% | -0,20% |
|                    | Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB hors pétrole)                                    | $\geq 17\%$ | 15,30% | 16,30% | 15,90% | 15,10% |
|                    | Masse salariale /recettes fiscales hors pétrole                                                                                | $\leq 35\%$ | 45,20% | 40,60% | 34,80% | 33,00% |
|                    | Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales (salaires + biens et services + transferts + intérêts dettes) / recettes fiscales |             | 74,80% | 65,30% | 58,80% | 55,90% |

Source : Cellule Technique-CICMB



**MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES, DE LA DETTE ET  
DES PARTICIPATIONS, CHARGE  
DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHERE**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DETTE

contact :

BP : 912 Libreville Gabon

Tél.: 00 241 065 04 73 32

Fax : 00 241 011 76 67 70